

CAHIERS DE CLIO

CARREFOUR DES HISTORIENS
ET DES ENSEIGNANTS



CAHIERS DE CLIO

1965 No 3

COMITE DE REDACTION :

Mina AJZENBERG-KARNY - Pervenche BRIEGLEB - Josette DE-BACKER - Armand DEROISY - Jean DUGNOILLE - Nicole GUILLY-VAN HAMME - Etienne HELIN - Jean-Jacques HOEBANX - Jean LECLERCQ-PAULISSEN - Nardo LENAERTS - Jenny VAN ROELEN - René VAN SANTBERGEN - Monique VAN TICHELEN - Marie-Rose VILLE.

ABONNEMENT ANNUEL (4 numéros) :

300 fr. b.

Conditions spéciales pour les membres du personnel enseignant
et pour les étudiants : 250 Fr. b.

PRIX AU NUMERO :

85 fr. b.

Paiements au C.C.P. 416.47 des Editions ESSEO, 20, rue des
Comédiens, Bruxelles 1. Tél. : 02.18.00.31.

Envoyez-nous vos suggestions et vos critiques.

SECRETARIAT DES CAHIERS DE CLIO :

Marie-Rose VILLE, 46, avenue Dossin de St. Georges, Bruxelles 5.

CAHIERS DE CLIO

SOMMAIRE

TRIBUNE LIBRE

- L. GUILLAUME, *Nouveau phénix ou prochaine victime du radeau de la Méduse ? Le cours d'histoire dans l'enseignement moyen* 5

INFORMATION HISTORIQUE

- J.J. HOEBANX, *A propos du statut juridique et de la condition sociale des paysans au moyen âge : libertés et servitudes* 18
- M. VAN DEN EYNDE, *Les recherches historiques dans la région du Centre* 28

INFORMATION PEDAGOGIQUE

Leçons-types

- G. TURPIN, *L'abbaye* 40
- P. SCHMETS, *Robespierre et la Convention* 46
- L. ROCHETTE-RUSSE, *Les Etrusques* 54
- H. DELAHAUT, *Conséquences des Croisades* 60
- M. PISSART, *La société en Occident à la fin du XVIIème et au début du XVIIIème siècle* 66
- J. DEBACKER, *Chronique cinématographique* 75
- P. BRIEGLER, *Exposition de sculptures étrusques* 78
- R. VAN SANTBERGEN, *A propos de l'orientation sociale des programmes d'histoire dans le cycle d'observation et d'orientation* 80

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

- J. LOTHE, *Bibliographie sommaire de l'histoire de la province de Namur* 83

- NOTES ET GLANURES 86

- INSTRUCTIONS AUX COLLABORATEURS 99

TRIBUNE LIBRE

NOUVEAU PHENIX OU PROCHAINE VICTIME DU RADEAU DE LA MEDUSE ?

Le cours d'histoire dans l'enseignement moyen

Va-t-il être mangé ? A quelle sauce ? Le verrons-nous renaître sous un aspect nouveau ? Autant de questions que se pose aujourd'hui notre corporation.

Avec d'autant plus d'inquiétude, que nous n'avons pas, dans l'ensemble, l'impression d'être, aux yeux des « réformateurs », des interlocuteurs valables. On nous tient quelque peu à l'écart. Bien sûr, nous ne pouvons être à la fois juges et parties. On sait trop bien que chaque enseignant considère sa spécialité comme indispensable et insuffisamment dotée quant au nombre d'heures de cours par semaine, donc... soit : acceptons de n'être point juges !

Faisons d'ailleurs notre *mea culpa*. Ce cher vieux cours d'histoire qui nous tient tant à cœur, ne l'avons-nous pas un peu laissé moisir ? N'apparaît-il pas trop, aux yeux des profanes, des « usagers », comme un vieil arbre rabougri et stérile, devant être remplacé par quelque plant nouveau et vigoureux dont les fruits seront plus utiles à l'alimentation spirituelle des jeunes générations de la seconde moitié du XX^e siècle ? Reconnaissons-le : nous n'avons guère élagué le vieil arbre, nous ne l'avons guère rajeuni par des greffons nouveaux. C'est peut-être la raison pour laquelle on ne nous tient pas pour des interlocuteurs valables ?

Il est grand temps de renverser la vapeur. Modernisons hardiment, ravalons la façade, abattons ce qui est vermoulu et désuet. Alors — mais seulement alors — nous pourrions plaider l'utilité, l'indispensabilité du cours d'histoire.

Nous n'avons pas le choix : nous sommes acculés ; le temps presse !

Ou bien, les professeurs d'histoire continueront à se lamenter, à geindre et à critiquer des réformes qui se seront faites en dehors d'eux, et, par conséquent, contre eux ; ou bien, ils se décideront à sortir de la passivité, de la tour d'ivoire où ils se confinent, et assumeront, en corps, en équipe, l'œuvre de leur reconversion pédagogique.

Les pages qui vont suivre n'ont pas la prétention d'apporter une solution toute faite ; elles ne visent même pas à aborder le fond du problème. Elles n'en touchent qu'un préalable. Mais elles voudraient amplifier, développer ce grand bouillonnement nécessaire dont les « Cahiers de Clio » sont déjà, avec les « Groupes de Travail », des indices sérieux et dont ils pourraient devenir la tribune permanente.

Avant de vouloir, en effet, rénover le contenu du cours d'histoire, il importe de considérer attentivement certains aspects de la forme, du cadre, dans lequel il s'inscrit : à savoir les six années d'humanités. Pour être plus précis, je voudrais aborder aujourd'hui le problème des « cycles » : cycle unique, double ou triple même, peut-être.

I. Le Cycle Unique

A. DEFINITION

Il faut entendre par « cycle unique », la répartition sur les six années d'humanités, de toute la matière du cours d'histoire. Il en existe deux variantes :

a) le système français où la matière est divisée comme suit :

- 1^{re} année : Préhistoire - Orient - Grèce
- 2^e année : Rome et le haut Moyen Age (jusque 843)
- 3^e année : Moyen Age (843-1500)
- 4^e année : XVI^e - XVII^e - XVIII^e siècles
- 5^e année : 1789 - 1848
- 6^e année : 1848 - 1914
- 7^e année : le Monde Contemporain ;

b) le système en vigueur dans certains établissements de l'Enseignement catholique belge, où la matière est divisée comme suit :

- 1^{re} année : Antiquité : Orient - Grèce
- 2^e année : Antiquité : Rome
- 3^e année : Moyen Age (400 - 1500)
- 4^e année : Période Moderne (1500 - 1789)
- 5^e année : Epoque Contemporaine (1789 - à nos jours)
- 6^e année : Histoire de Belgique.

B. AVANTAGES

S'il est bien une plainte unanime, à l'heure actuelle, parmi les professeurs d'histoire belges, c'est le manque de temps : tous estiment — avec beaucoup de fondement — que la matière à enseigner est extrêmement vaste et que les deux heures hebdomadaires qui leur sont imparties les obligent à un galop permanent et à une étude parfois trop superficielle des faits, sinon à des coupes sombres dont sont victimes des sujets pourtant passionnants. Le cycle unique accordant soit 5 soit 7 ans pour parcourir l'ensemble de notre passé, pallie évidemment, dans une très large mesure, ces inconvénients ; il permet de voir la matière à un rythme honnête, il faut le reconnaître.

C. INCONVENIENTS

Mais cet énorme avantage est contrebalancé par des aspects négatifs qui sont aussi de taille.

a) Dès son entrée dans l'enseignement moyen, le jeune élève de 12 à 13 ans se trouve confronté avec un passé fort lointain tant dans le temps que dans l'espace, avec des civilisations fort différentes de la nôtre, donc d'autant plus difficilement accessibles à son esprit.

Certains objecteront la curiosité très réelle que manifestent les jeunes, en général, et souvent même dès l'école primaire, pour les choses de la préhistoire et de l'Antiquité. Qu'on ne se y trompe pas. Leur intérêt, avivé par certains films de valeur scientifique plus que douteuse, ne va qu'à l'anecdote, au détail curieux, aux aventures de certains héros. Mais quant à leurs possibilités de comprendre la différence entre la science chez les peuples du Proche-Orient et la science grecque, ou le rôle des facteurs économiques et sociaux dans les transformations

politiques d'Athènes et de Rome, ou encore ce que représente l'apport romain dans le domaine du droit ou des structures étatiques, « ceci est une autre histoire » comme dirait Kipling.

Les adversaires d'un enseignement prématuré de l'histoire de l'Antiquité avancent encore un argument — valable d'ailleurs pour tous les autres aspects de l'enseignement secondaire — à savoir que les enfants appartenant à certains milieux relativement aisés et cultivés seraient favorisés du fait de l'aide qu'ils pourraient recevoir de leur milieu familial : souvenirs scolaires ou bibliothèque des parents. Ces élèves-là, peut-être, retireraient un certain fruit — et encore — de cette étude précoce de l'Antiquité, mais les autres, qui sont en majorité ?

On pourrait arguer, avec plus de raisons, de la nécessité de préparer les élèves de la section latine à l'étude des langues anciennes. Mais, d'abord, ce serait imposer à tous les effectifs scolaires des « impératifs » qui ne concernent que la moitié d'entre eux. D'autre part, le programme de latin peut inclure une heure hebdomadaire de notions d'histoire et de civilisation grecque et romaine, qui seront bien suffisantes au départ pour encadrer les latinistes en herbe.

b) Dans le système de l'enseignement catholique belge, l'histoire de Belgique est extraite de l'histoire générale et la dernière année d'humanités est consacrée tout entière à son étude.

— Remarquons tout d'abord que le passé de nos régions fut constamment imbriqué dans l'évolution d'ensemble de l'Europe occidentale et centrale. Il faut donc, à chaque instant, replacer chaque tranche de notre histoire dans le cadre plus vaste des époques successives. Il y a là une source permanente de redites, donc, de pertes de temps.

— De plus, la « ségrégation » de notre passé d'avec le passé européen est une contre-vérité scientifique de dimension puisqu'elle revient à projeter dans le passé un cadre politique relativement récent, même en acceptant que l'Etat belge n'est pas né, à proprement parler, en 1830, mais se dessinait déjà dès la fin du XVI^e siècle.

Il est absolument inadmissible, du point de vue scientifique, de parler — comme certains auteurs de manuels l'ont fait — de « Deux mille ans d'histoire de Belgique ». Il ne peut être question de « Belgique » ni à la période romaine (malgré l'équivoque créée par des dénominations administratives similaires mais non géographiquement équivalentes)⁽¹⁾, ni à la période franque, mérovingienne et carolingienne, pendant laquelle nos régions se trouvèrent noyées dans des ensembles territoriaux beaucoup plus vastes, ni au Moyen Age (pendant lequel la Flandre fut fief français, tandis que le reste de l'actuel territoire national relevait de l'Empire germanique), ni même pendant la plus grande partie des XV^e et XVI^e siècles (durant lesquels on a vu apparaître un ensemble « grand-néerlandais » en réalité). Le terme même de Belgique n'est réapparu qu'à la

(1) Quelle erreur aussi de faire de la phrase célèbre « De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves », un titre de noblesse pour l'ensemble de nos populations ! Elle n'est valable que pour les descendants des « Belges » rencontrés par César et romanisés ensuite par quatre siècles de présence romaine. Dans le Nord du pays, les populations étant d'origine germanique, leurs ancêtres, les Francs, n'y sont apparus qu'au V^e siècle, et le célèbre général romain ne les a jamais rencontrés ni appréciés !!

Renaissance et n'a pris de signification politique qu'en 1789, avec l'éphémère et pénible république fédérative des Etats-Unis Belges.

c) Mais il est un reproche bien plus grave encore que l'on peut adresser au cycle unique. Il faut en effet penser à tous les élèves qui abandonnent les études générales après les trois premières années de l'enseignement moyen et qui poursuivent des études techniques ou choisissent l'exercice d'un métier. Leur culture historique se trouve — dans le cycle unique — amputée de la partie la plus formative, parce que la plus récente, puisqu'il s'agit des Temps Modernes et de l'Epoque Contemporaine.

— J'ai entendu des défenseurs du cycle unique émettre des doutes quant à l'importance numérique de cette partie du contingent scolaire dont il est question ici : selon eux, la grande majorité des élèves de l'enseignement moyen poursuivraient leurs études générales jusqu'à la fin des humanités et il n'y aurait donc pas de problème. J'ai alors cru nécessaire, pour trancher le débat, de faire appel aux chiffres et je me suis basé sur l'Annuaire Statistique de l'Enseignement (t. VI), publié conjointement par les Ministères des Affaires Economiques (Institut National de Statistique) et de l'Education Nationale (Documentation et Programmation). (2)

— Le premier tableau ci-dessous donne, pour les années qui vont de 1958 à 1962, le pourcentage de scolarisation par tranches d'âges.

	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962
1. de 12 à 13 ans	96,9 %	98,9 %	97,6 %	96,82 %
2. de 13 à 14 ans	97,6	97	97,9	95
3. de 14 à 15 ans	73,7	76,1	76,5	77,16
4. de 15 à 16 ans	57,9	61,1	62,1	62,19
5. de 16 à 17 ans	45,1	47,2	48,9	48,70
6. de 17 à 18 ans	31,6	34,4	35,7	36,66
7. de 18 à 19 ans	21,4	23,4	25,1	26,28

— Comme on le voit, les abandons se font très nombreux entre 14 et 16 ans puisqu'ils représentent successivement :

pour l'année scolaire 1958-59 : 39,5 %
 1959-60 : 35,9 %
 1960-61 : 35,8 %
 1961-62 : 32,79 %

— Mais j'ai cherché à mieux cerner encore le problème et j'ai établi, toujours d'après les mêmes sources, le nombre global des élèves inscrits dans les quatrièmes latines et modernes, et les troisièmes familiales et commerciales.

Voici les chiffres pour 1956-1957 : 27.798
 1957-1958 : 31.404
 1958-1959 : 36.213
 1959-1960 : 40.222
 1960-1961 : 47.447
 1961-1962 : 51.165

(2) 1 vol. ; 40 + 337 p. ; Bruxelles, 1963.

Combien de ceux-ci retrouve-t-on soit en troisième d'humanités anciennes ou modernes, soit en première normale gardienne ou primaire ?

Pour l'année :

1957-1958, on en retrouve 21.896, soit une diminution de 5.902 ou de 21,2 %,
1958-1959, on en retrouve 23.669, soit une diminution de 7.735 ou de 24,6 %,
1959-1960, on en retrouve 27.604, soit une diminution de 8.609 ou de 23,8 %,
1960-1961, on en retrouve 31.706, soit une diminution de 8.516 ou de 21,1 %,
1961-1962, on en retrouve 35.735, soit une diminution de 11.712 ou de 24,6 %.

On le voit, la diminution est importante puisqu'elle se situe entre le cinquième et le quart des effectifs scolaires approximativement.

— Et en considérant bien les choses, ces chiffres sont encore surfaits. Lorsque le jury de fin du premier cycle délibère, il ne tient pas seulement compte des résultats chiffrés, mais aussi — et je fais appel aux souvenirs de tous ceux qui ont été dans les cas — à la condition sociale des élèves. Combien de fois — il ne faut pas rougir de cet aveu — n'a-t-on pas donné le petit coup de pouce nécessaire pour que tel élève médiocre et à peine suffisant — mais « cas social » — ait la moyenne des points et le diplôme, afin de lui donner sa chance dans la vie ? Combien de fois, n'ai-je pas assisté à de semblables décisions prises en se disant : « Bah ! Il ne continuera quand même pas ses études et on ne peut tout de même pas l'empêcher de se présenter aux examens du chemin de fer ou de la poste ! » ? Mais combien de fois aussi, n'a-t-on pas revu de ces élèves repêchés de justesse, se présenter, quelques semaines plus tard, à la rentrée de septembre, en troisième ? Bien qu'on leur ait fait comprendre que leur diplôme ou leur certificat de fin d'études moyennes du degré inférieur était un geste d'humanité de la part du jury, ils se sont accrochés et veulent tâter à tout prix du cycle supérieur. Généralement, le résultat ne se fait pas attendre : c'est l'échec retentissant, définitif et, cette fois, efficace : l'élève a compris, il abandonne. Il n'empêche qu'il a été inscrit en troisième et figure parmi les statistiques que nous avons évoquées tout-à-l'heure. Pour avoir, donc, une idée plus juste des « vrais » abandons, il faut prendre le nombre des élèves qui arrêtent leurs études après les troisièmes latines ou modernes ou encore la première année de normale gardienne ou primaire.

— Voici ces chiffres :

1. En 1956-1957, 27.798 élèves achevaient le cycle inférieur des humanités, mais on n'en retrouve, deux ans après, en seconde latine ou moderne ou en seconde normale, que 17.648, soit une disparition de 10.150 unités qui représentent 36 % des effectifs scolaires ayant terminé le dit cycle inférieur.
2. Entre 1957-1958 et 1959-1960, la chute est de 31.404 - 18.884, soit 12.520, représentant 39,8 % des effectifs.
3. Entre 1958-1959 et 1960-1961, la chute est de 36.213 - 22.089, soit 14.124, représentant 39,8 % des effectifs.
4. Entre 1959-1960 et 1961-1962, la chute est de 40.222 - 24.753, soit de 15.469, représentant 38,4 % des effectifs.

— Ainsi donc l'adoption généralisée du cycle unique priverait près de 40 % des élèves de l'étude de la période la plus intéressante pour la formation sociologique des futurs citoyens, à savoir l'époque contemporaine.

— Qu'on ne vienne surtout pas alléguer que ces élèves qui ne vont pas jusqu'au bout des humanités entrent soit dans l'enseignement technique (où rares sont les sections dont le programme comporte un cours d'histoire dans les classes supérieures), soit en apprentissage et se préparent ainsi d'une façon ou d'une autre, à l'exercice d'un métier manuel où la culture historique ne se révélerait pas particulièrement indispensable. Cela reviendrait à dire — chose inadmissible — qu'un travailleur manuel pourrait se passer de connaître, même superficiellement, les grands phénomènes sociaux ou économiques de la période contemporaine. Je pense, au contraire, qu'il en a tout autant besoin qu'un autre car il est, au même titre que l'universitaire, appelé à être un citoyen à part entière, et par conséquent, éclairé au maximum possible sur les questions politiques, sociales, économiques ou techniques de notre époque. Lui refuser cette formation, c'est le priver de la culture « civique » minimum. C'est estimer que seuls les plus ou moins « intellectuels » sont à même d'être des citoyens conscients, actifs et responsables.

D. CONCLUSION

Voilà, me semble-t-il, terminé le procès du cycle unique quelque tentant qu'il paraisse au premier abord.

II. Le double cycle et ses variantes

A. DEFINITION

Dans le système du double cycle, l'ensemble formé par les six années d'humanités est divisé en deux périodes, égales ou inégales ; pour chacune d'elles, le programme du cours d'histoire est conçu de façon à former un ensemble complet et cohérent.

B. PREMIERE VARIANTE : LE SYSTEME BELGE (ENSEIGNEMENT OFFICIEL) D'AVANT LA REFORME DE 1947

L'enseignement de l'histoire se divisait en deux cycles correspondant respectivement au degré inférieur et au degré supérieur, ou, pour être plus explicite, aux trois premières années et aux trois dernières années d'humanités.

A l'intérieur de chacun de ces cycles, la matière se répartissait comme suit : première année : Préhistoire

Antiquité

Moyen Age jusque 1500

deuxième année : Temps Modernes (1500 - 1789)

Révolution - Empire (1789 - 1815)

troisième année : 1^{er} trimestre : Epoque Contemporaine (1815 - 19...)

2^e et 3^e trimestres : histoire de Belgique des origines à nos jours.

Si le plan de la matière était exactement le même à l'intérieur des deux cycles, l'optique en était cependant différente. Le premier cycle consistait, par la force des choses en une étude plus superficielle, dans le but, avant tout, de donner une structure chronologique et un aperçu des principaux événements ;

et, théoriquement, le second mettait plutôt l'accent sur les civilisations.

Evidemment, pareil système cumulait — à l'exception d'un seul — tous les défauts que j'ai dénoncés dans le cycle unique :

1. la confrontation, d'entrée de jeu, avec l'Antiquité ;
2. la « ségrégation » artificielle de l'histoire de Belgique ;
3. l'énormité de la matière à parcourir en deux ans et trois mois donnait au cours l'allure

— d'un galop permanent fatigant aussi bien pour le professeur que pour les jeunes cerveaux auxquels le cours était destiné,

— d'un survol forcément très superficiel et par conséquent fort peu enrichissant.

Par contre, il faut le reconnaître, il permettait à ceux des élèves qui ne poursuivaient pas au delà des trois premières années d'humanités, d'avoir une vue d'ensemble complète du passé ; mais c'était là vraiment son seul avantage.

C. DEUXIEME VARIANTE : LE SYSTEME ACTUEL DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL BELGE

Il comporte, comme le précédent, deux cycles, mais d'inégale longueur.

- a) Le premier cycle ne comporte que deux ans :

- en première année, le cours commence avec le tableau de la Gaule à la veille de l'arrivée des Romains ; la conquête romaine et la romanisation de nos régions ; il se termine avec l'étude du XVI^e siècle ;
- en deuxième année, le cours débute avec les premières années du XVII^e siècle et pousse jusqu'au lendemain du second conflit mondial.
- L'histoire de nos régions
 - est, pour chaque période, intégrée à l'évolution générale,
 - constitue cependant le pivot du cours à travers toute la matière.

- b) Quels sont les avantages de ce système ?

- Il élimine l'étude prématurée de l'Antiquité (les quelques notions relatives à cette période se limitent à celles énumérées *sub a*), auxquels il faut ajouter un aperçu des causes et des étapes de la décadence et de la chute de l'Empire Romain d'Occident).
- Il incorpore l'histoire de nos régions à l'histoire générale et les avantages de cette intégration ont déjà été signalés.

- c) Le second cycle commence dès la troisième année d'études secondaires (3^e moyenne, 4^e latine, 4^e moderne, 3^e familiale, 3^e commerciale) et se poursuit jusqu'à la fin de la rhétorique.

La première année est consacrée à :

- des notions de préhistoire
- l'étude de l'Antiquité méditerranéenne
- les débuts du Moyen Age, de la chute de l'Empire Romain d'Occident jusqu'au traité de Verdun en 843 et aux invasions normandes et hongroises immédiatement postérieures.

Les deuxième, troisième et quatrième années de ce second cycle sont consacrées à l'étude de l'histoire de l'Europe et, à l'occasion des autres continents, jusqu'à nos jours.

Les deux derniers trimestres de la dernière année permettent une révision rapide de l'histoire de Belgique.

d) Les avantages :

- L'histoire de l'Antiquité n'est abordée qu'avec des élèves de 15 ans en moyenne, donc plus mûrs.
- Les élèves qui abandonnent leurs études après les trois premières années du secondaire, ont quand même un aperçu global de l'ensemble de l'évolution méditerranéenne et européenne.
- Il donne à ceux qui poursuivent au contraire jusqu'au bout, la possibilité de revoir le Moyen Age, les Temps Modernes et l'Epoque Contemporaine de façon plus approfondie puisque leur étude s'étale sur les trois dernières années du secondaire.

e) Les inconvénients :

- Les quatre années du cycle supérieur sont encore, de l'avis de la plupart des collègues, un cadre assez étroit malgré tout pour une matière aussi importante.
- La grande synthèse finale d'histoire de Belgique apparaît quelque peu superflue puisque tout en a déjà été vu au fur et à mesure des diverses périodes.
- Le découpage actuel est menacé de ne plus correspondre, avant peu aux nouvelles « étapes » qui se profilent dans les études secondaires de demain. Et ceci m'amène à parler maintenant, non plus de ce qui s'est fait ou de ce qui se fait encore, mais à envisager le futur et à dire ce qu'on pourrait faire.

D. TROISIEME VARIANTE : ...UNE SIMPLE PROPOSITION

1. Des éléments nouveaux viennent, en effet, d'intervenir dans le débat :

- la prolongation de la scolarité jusqu'à 15 ans, avec la perspective, qu'il faut souhaiter toute proche, de la voir aller jusqu'à 16 ans ;
- Des projets de réforme scolaire prévoyant le « découpage » des humanités en trois cycles de deux ans (au lieu, donc des deux cycles de trois ans).

Cela veut dire, sans aucun doute, que le nombre des élèves qui vont poursuivre leurs études moyennes jusqu'à la quatrième année incluse, va augmenter, et que la grosse chute du taux de scolarisation va se situer, non plus entre 14 et 16 ans, mais entre 16 et 17 ans. Les quatre premières années (soit les deux premiers cycles de deux ans) vont tendre à constituer ce minimum culturel dont la grosse majorité de nos jeunes seront désormais — et fort heureusement — pourvus. Il paraît donc logique d'en déduire que les projets de réforme du cours d'histoire devraient envisager l'abandon de l'actuel découpage tel qu'il a été exposé ci-dessus, mais envisager plutôt la solution exactement inverse, soit quatre, puis deux ans.

2. De quoi seront faits ces deux nouveaux cycles ? Bien sûr, je l'ai déjà dit et je le répète : pas question d'apporter ici une solution que j'aurais la ridicule

prétention de considérer comme la seule valable ; il ne s'agit que d'une proposition, d'une base de discussions passionnément souhaitées.

a) Si l'on tient compte de la très forte probabilité de voir les quatre premières années constituer une « entité » d'études, il faut que pendant ces quatre dites années, les élèves puissent recevoir une formation historique complète, entendons par là, embrassant le passé « des origines à nos jours ».

b) A l'intérieur de cet ensemble de quatre ans, le découpage se ferait de la façon suivante :

1^{re} année :

- de l'Empire Romain à la fin du Moyen Age
- le cours y serait centré exclusivement sur l'Europe occidentale
- il serait constitué essentiellement :
 - de canevas chronologiques et événementiels élémentaires, pour charpen-ter la matière,
 - de tableaux de civilisation : vie quotidienne, types d'activités économiques, de structures sociales, etc.

2^e année :

- de 1500 à 1800 (environ)
- le cadre géographique s'élargirait à l'Europe entière et à ses prolonge-ments coloniaux
- les canevas événementiels et chronologiques s'étofferaient mais l'accent resterait mis sur les civilisations et toujours avant tout, sur les conditions d'existence et les mécanismes sociologiques.

3^e année :

- 1789 - 1848 (environ)
- le cadre géographique deviendrait planétaire
- des parts presque égales seraient faites :
 - à la chronologie des événements, au rôle des personnages
 - à la civilisation
 - à des notions relatives aux institutions politiques actuelles (origines, fonc-tionnement, etc.) nationales et internationales.

4^e année :

- 1848 à nos jours
- même cadre et même contenu qu'en troisième année.

c) Pour ce qui est des deux classes terminales :

5^e année :

- les grandes civilisations révolues
- les civilisations paléo-méditerranéennes :
 - Egypte
 - Mésopotamie
 - Grèce
 - Rome
- les civilisations paléo-asiatiques :
 - Chine
 - Japon
 - Indes

- les civilisations américaines pré-colombiennes
- les civilisations paléo-africaines :
 Monde arabe ancien
 Afrique Noire pré-coloniale.

6^e année :

- les grandes civilisations actuelles (comme dans les programmes français) :
 l'Europe occidentale
 le Monde socialiste
 l'Amérique du Nord anglo-saxonne
 l'Amérique latine
 le Monde arabe
 l'Afrique noire
 l'Extrême-Orient
 les Institutions internationales.

3. Discussion.

a) La première remarque qui viendra à l'esprit de mes lecteurs sera certainement la constatation de l'élimination de l'étude de l'Antiquité Méditerranéenne dans le nouveau premier cycle (4 premières années). Ce premier point, à lui seul, trouvera, j'en suis sûr, des adversaires passionnés. Et pourtant, je voudrais les amener, avant de me faire anathémiser et traiter d'iconoclaste, à réfléchir sans préjugé à ce sujet.

Qu'apporte — dans le système actuel — l'étude de l'Antiquité ? Que peut-on faire assimiler des civilisations paléo-méditerranéennes par des jeunes qui ont entre 14 et 16 ans ?

Le programme accorde 11 leçons pour les peuples du Proche-Orient ; mais il faut en compter plusieurs déjà pour le milieu physique et le peuplement, pour la partie événementielle. L'étude des civilisations, dans tout cela, peut, tout au plus s'étendre sur sept leçons. Comment, en un si court laps de temps, parler valablement des formes de l'économie, de l'apport scientifique, des grands mythes religieux, des structures sociales et politiques ? Que chacun s'examine et je connais le bilan : surtout de l'histoire de l'art (avec, bien entendu, l'inévitable technique de redressement des obélisques ou de la construction des pyramides, avec les innombrables statues et temples d'Égypte), un peu d'éléments religieux (c'est si gai de lire le texte d'Hérodote sur les procédés de la momification !), un peu d'histoire des sciences (l'origine astronomique de la semaine, du mois, de l'année, les méthodes de numération et de calcul). Est-ce que les professeurs d'histoire se sont déjà rendu compte qu'ils tentaient l'impossible tour de force de donner en sept leçons l'apport de trente siècles et d'une demi-douzaine de peuples ? Quelle serait leur réaction si on leur suggérait d'enseigner en deux ou trois leçons l'apport de la civilisation française de 843 à nos jours ? C'est pourtant quelque chose d'analogue qu'ils croient faire valablement pour le Proche-Orient antique !

Passons à la Grèce. Dix-sept leçons. C'est déjà beaucoup mieux. Mais quel intérêt, sinon anecdotique, présentent les guerres médiques ou les guerres civiles du IV^e siècle ? Qu'est-ce que le cours apporte au sujet de la civilisation grecque ? Ou plutôt : des civilisations grecques successives ? Une leçon sur la civilisation mycénienne, une sur la civilisation ionienne, avec une sèche énumération de

quelques savants et philosophes dont les noms — barbares pour des oreilles de 15 ans — font sourire la classe et sont écorchés et massacrés lors de l'interrogation, dont les conceptions, réduites à des schémas ultra-simplistes rendent perplexes un auditoire qui entend le professeur déclarer avec enthousiasme qu'il s'agit là d'un important bond en avant de l'esprit humain; deux leçons sur la vie économique, l'évolution sociale et les structures politiques de Sparte et d'Athènes; une ou deux leçons sur la langue, la religion, les jeux, les ligues, où l'anecdotique le dispute à l'énumération; une ou deux leçons sur la civilisation grecque classique, en réalité sur l'architecture (il est indispensable, n'est-ce pas, de savoir distinguer une colonne dorique, un chapiteau corinthien? C'est là, n'est-ce pas, l'essentiel de la civilisation grecque?), des noms d'écrivains et d'œuvres (mais rien sur le tragique grec et sa signification mythique!). Qui oserait faire plus (quand seulement on les mentionne!) que citer Socrate, Platon et Aristote? Et que dire de l'unique leçon possible sur la civilisation hellénistique (le Laocoon et ses enfants!...) dont l'apport scientifique est si pauvrement évoqué! Cela nous fait donc, pour toutes ces phases de la civilisation grecque, huit à neuf leçons au maximum!

Malgré les 21 leçons qui lui sont imparties, Rome n'est guère mieux partagée. Quand on défalque de ce total le milieu physique et le peuplement, les origines de Rome, la conquête de l'Italie, et puis du bassin méditerranéen, les inévitables triumvirats et autres faits-divers, on réalise qu'on ne dispose guère de plus de douze leçons pour dépeindre les visages successifs de la civilisation romaine. Et encore faut-il tenir compte de ce qu'une impitoyable et pesante tradition exige d'y faire la part du lion aux institutions politiques (malgré les instructions ministérielles! Il suffit de feuilleter les manuels: les magistratures, les assemblées, l'organisation de l'armée, les réformes d'Auguste ou de Dioclétien,...).

Bilan: vingt-huit leçons approximativement, disons même trente, pour initier des cerveaux de 14 à 16 ans à cet himalaya de civilisations. Et ces trente leçons représentent non pas 30 heures, ni même trente fois 50 minutes, mais tout au plus trente fois 40 minutes, soit vingt heures d'horloge. Et voilà une partie du cours d'histoire que d'aucuns prétendent indispensable!

N'est-il pas préférable — comme je le prévois dans le projet ci-dessus — de reporter l'étude de la civilisation gréco-romaine deux ans en arrière (5^e année des études secondaires au lieu de la troisième), de l'aborder avec des jeunes gens beaucoup plus mûrs, de ne pas leur faire perdre du temps avec les guerres médiques ou les triumvirats, mais de les initier à cette culture à travers des textes judicieusement choisis dans tous les domaines de l'apport spirituel antique, aussi bien scientifique que littéraire, religieux que philosophique, dans des traductions présentant toutes les garanties voulues, à travers un choix de reproductions d'œuvres d'art, à travers des cartes non seulement politiques, mais économiques, religieuses, démographiques? (Je pense à certains exemples admirables que l'on pourrait reprendre aux *Atlas de Civilisation* publiés chez Elzevier, ou au *Grand Atlas International* Larousse.)

Que mes collègues veuillent bien aussi penser aux heures gagnées par la suppression de l'étude de l'Antiquité et qui pourraient ainsi se trouver attribuées,

comme mon projet le prévoit, à des époques plus récentes et dont l'étude est plus formative.

b) Je propose en effet, de consacrer trois années aux siècles qui vont de 1500 à nos jours, et, pour être plus précis :

- une année aux Temps Modernes,
- deux années à l'Epoque Contemporaine.

Il me paraît en effet superflu d'insister sur le fait que, si les événements de l'Antiquité et du Moyen Age ont perdu la plus grande part de leur intérêt et si leur connaissance peut être considérée comme un luxe pour spécialistes ou, tout au moins, pour amateurs spécialement intéressés, il n'en est déjà plus de même pour les événements des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, dont certains ont laissé des traces encore vivantes aujourd'hui. Quant aux événements des XIX^e et XX^e siècles, ils constituent la trame même du monde où nous vivons, et qu'il ne serait pas possible d'expliquer aujourd'hui sans être au courant de ce dont les trois ou quatre générations qui nous ont précédé, ont été les acteurs.

Et ce que je dis des événements est encore dix fois plus vrai des civilisations.

c) Autre remarque : la synthèse finale d'histoire de Belgique (qui constitue la matière actuelle des deux derniers trimestres de la rhétorique) disparaît totalement. Il ne s'agit là que de porter à son terme une évolution amorcée avec les programmes actuels. Pourtant, si l'on veut obliger les élèves à cette synthèse, on peut imaginer de leur imposer de garder celles de leurs feuilles du cours d'histoire des 2^e, 3^e et 4^e années qui concernent notre pays. (Ils sont bien obligés de garder leurs dictionnaires de langues anciennes ou modernes, ou leurs tables de logarithmes !) Pourquoi pas des feuilles d'histoire et de prévoir que l'examen terminal du second cycle de deux ans (à la fin de la quatrième année donc) comportera une interrogation sur le passé de notre pays depuis les ducs de Bourgogne ?

d) Enfin, la matière des deux dernières années réalise une ouverture « planétaire » de l'étude des civilisations (qui ne doit pas nécessairement être exhaustive : la liste donnée ci-dessus ne doit pas être tenue pour impérative mais seulement pour exemplative) et permettra de mieux réaliser l'idéal d'universalisme, qui doit être une des marques essentielles de l'humanisme du XX^e siècle et permettra de lutter contre un certain « nombrilisme » européen dont beaucoup d'entre nous sont encore atteints et qui grève encore d'un très lourd passif les rapports de notre continent avec le reste du monde.

e) Il me resterait à traiter de ce qui est la caractéristique dominante de mon projet, à savoir la part du lion que se taille l'étude des civilisations. Ce sera l'objet d'un prochain article.

Léon-L. GUILLAUME

INFORMATION HISTORIQUE

A PROPOS DU STATUT JURIDIQUE ET DE LA CONDITION SOCIALE DES PAYSANS AU MOYEN AGE : LIBERTES ET SERVITUDES

Quoi de plus clair, aujourd'hui, que la notion de liberté et par conséquent de celle de servitude. Une personne physique est libre ou ne l'est pas. C'était déjà l'avis de Charlemagne ⁽¹⁾. Mais pourtant, malgré ce parrainage illustre, à y regarder de plus près, la plupart de nos contemporains ne s'entendent pas à propos d'une définition universellement admise de la liberté : les croyants se séparent des incroyants, les catholiques des protestants, le marxiste tourne le dos au libéral ; et pour ce dernier, la définition de la liberté qu'il serait appelé à donner de nos jours ne serait certainement plus celle qu'en aurait donnée un libéral du milieu du XIX^e siècle. Y a-t-il expressions plus discutées que celles de « monde libre », « nations libres » ? Est-on sûr qu'un Asiatique, un Africain, un Sud-Américain prétende désigner par là la même partie du globe ou les mêmes pays qu'un Européen de l'Ouest, un Européen de l'Est ou un Nord-Américain ? En serrant la question de plus près encore : sous nos cieux occidentaux, la liberté est-elle pareille pour tout le monde ? Ne parlons même pas de liberté économique, mais de liberté sur le plan juridique tout simplement ! Il est possible et sans doute facile de trouver dans nos pays atlantiques des cas de liberté juridique relative : hier, c'était le cas pour la femme mariée ; aujourd'hui encore, c'est le cas pour le mineur d'âge et d'autres incapables de droit. Or, qui oserait comparer la situation juridique et morale du mineur d'âge à celle de l'esclave antique, des serfs médiévaux ⁽²⁾, ou de ces quelques trois à quatre cent mille esclaves détectés par les services de Nations-Unies ? La situation ambiguë du mineur contemporain n'est pas sans analogie avec celle du paysan médiéval. Vers 768-769, un seigneur bavarois du nom de Hildirch faisait écrire : « *ego, ... dono meos II servos..., unus est liber et alter servus, uxoris vero ejus ambo ancillas...* » ⁽³⁾ Le choc psychologique étant obtenu par ce fragment carolingien embarrassant et bien connu ⁽⁴⁾, voici posé dès l'abord le problème fort complexe et d'ailleurs captivant de la liberté *et* de la servitude et non pas de la liberté *ou*

(1) BORETIUS, M.G.H., *Capitularia*, t. 1, 1883, p. 145. — BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, Paris, t. 1, 1959, p. 126, 309.

(2) Le passage de l'esclavage au servage ne retiendra pas notre attention ici ; voir notamment ; VERLINDEN C., *L'esclavage dans l'Europe médiévale*, t. 1, Bruges, 1955, passim.

(3) *Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, t. 1, Vienne, 1852, *Codex traditionum monasterii Lunaelacensis*, p. 23, n° 38.

(4) DOLLINGER P., *L'évolution des classes rurales en Bavière...*, Paris, 1949, p. 211. — BOUTRUCHE R., *op. cit.*, t. 1, p. 307.

de la servitude. Suivant plus avant encore la voie ouverte par Léo Verriest qui s'était passionné pour ces questions du début à la fin de sa carrière d'historien, je serais tenté de dire problème *des* libertés et *des* servitudes. Il faut bien se résigner à admettre que notre logique actuelle perd ses droits dès qu'on aborde d'autres époques et quelquefois d'autres latitudes. Sur le plan de l'histoire, liberté et servitude ne constituent pas des constantes mais bien des variables⁽⁵⁾. Il ne faut jamais perdre de vue que les modes de penser varient dans l'espace comme dans le temps d'une civilisation à l'autre et que notre rôle d'historien consiste précisément à essayer de nous replacer dans l'optique ancienne ou exotique pour comprendre les hommes, quitte à expliquer leurs comportements avec les mots de notre vocabulaire et avec les concepts intellectuels de notre époque et de notre milieu. De là, en matière de statut et condition des personnes au moyen âge ces équivoques si gênantes.

Ces préliminaires posées, reconnaissons avec sincérité que ce problème est particulièrement délicat et fort embrouillé. C'est ainsi que tout récemment encore, — et le tournoi n'est pas terminé — les écoles historiques allemandes, françaises et belges, entre autres, se sont penchées sur le problème des origines et des caractères spécifiques de la noblesse en Europe occidentale. Comme cela arrive généralement en matière scientifique, de l'opposition des thèses en présence résultent une prise de conscience de la complexité des questions et, en définitive, des progrès notables de la connaissance historique⁽⁶⁾. Il va de soi que je n'ai pas la prétention d'apporter ici des éléments neufs sur les servages médiévaux ; mon propos tendra simplement à faire le point. A condition de serrer de fort près la chronologie, d'une part, et d'établir, de l'autre, une distinction nette entre statut juridique et condition sociale, bien des contradictions apparentes se dissolvent d'elles-mêmes. Il faut aussi rejeter une pétition de principe et renoncer à considérer comme serfs ceux qui sont soumis à des charges dont, a priori, il a été décidé qu'elles seraient caractéristiques du servage. Il est vrai également que la fluidité de la terminologie traduit à certains moments les hésitations des scribes qui, comme nous aujourd'hui, ne savent comment étiqueter tel ou tel habitant d'une seigneurie, mais ne renoncent pas à cet étiquetage parce qu'il faut trouver une place à cet homme ou à cette femme sur l'échiquier social et juridique du domaine, parce que le désir de rangement correspond peut-être à un obscur besoin psychologique. L'étiquette est d'autant plus douteuse que le scribe hésitant emploie parfois une langue morte, qu'il a recours par routine à des formes stéréotypées qui vieillissent ou encore que, par snobisme, il use d'un vocabulaire savant devenant de plus en plus artificiel⁽⁷⁾ et ne recouvrant plus exactement les réalités

(5) Voir à ce propos l'article magistral et, je le crains trop peu connu, de SMETS G., *Histoire et sociologie. Revue de Sociologie*, 6^e année, 1925-1926, t. II, *passim*.

(6) Le point de ce problème a été fait par DESPY M.G., *Sur la noblesse dans les principautés belges au moyen âge*, *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XLI, 1963, p. 471-486.

(7) Cela a été le cas pour l'abbaye de Nivelles ; à l'époque moderne, le chapitre finit par s'interroger sur le sens du mot *corserie*, abréviation romane tardive de *curie servia* ou *curie servitus* : HOEBANX J.J., *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, classe des Lettres, col. in 8^o, t. XLVI, fasc. IV, 1952, p. 391 et p. 393, note 1.

de son temps⁽⁸⁾. Il arrive ainsi qu'un terme soit employé plusieurs fois dans une même phrase avec un sens tout différent ; c'est probablement ce qu'a fait le scribe qui a rédigé la charte de Hildirch quand il écrit que de deux esclaves l'un est libre et l'autre esclave. Et pourtant au cours du moyen âge, la distinction était faite entre libre et esclave, libre ou serf ; l'exemple de Hildirch nous le confirme. Mais il se pourrait que les critères sur lesquels était basée cette distinction aient varié dans le temps. A en croire un grand nombre d'historiens⁽⁹⁾, mainmorte, formariage et chevage auraient été de tous temps les charges spécifiques du servage. Il a fallu près de quarante ans pour que les idées de L. Verriest à ce sujet finissent par s'imposer : il y a eu au moyen âge des mainmortes, des formariages et des chevages acquittés aussi bien par les serfs que par les vilains. Mais, au fur et à mesure que le bas moyen âge assistait grâce notamment aux chartes-lois⁽¹⁰⁾ à l'émancipation juridique des vilains par l'abolition des mainmortes, chevages et formariages qui les frappaient, il n'est plus resté que les serfs pour devoir payer des taxes de mêmes noms ; ces charges sont alors devenues caractéristiques du servage. A ce moment là, d'ailleurs, la servitude s'effaçait progressivement, elle concernait de moins en moins de gens⁽¹¹⁾, mais avait tendance à s'appesantir sur les épaules de ceux qu'elle affectait encore.

Pour qualifier ces vilains auxquels il vient d'être fait allusion, ces libres „marginiaux” qui peuvent disposer de leurs personnes, mais qui sont soumis à l'autorité du seigneur dont ils mettent les terres en exploitation, des historiens comme M. F. L. Ganshof ont proposé l'expression „demi-libre”. D'accord sur ce point, M. Bloch⁽¹²⁾ et L. Verriest⁽¹³⁾ repoussent cette expression qu'ils jugent peu rigoureuse et fâcheuse : au moyen âge, disait M. Bloch, „on ne s'en est jamais

(8) Sur tout ceci : BOUTRUCHE R., *op. cit.*, t. 1, p. 126 sv.

(9) Parmi eux, l'un des plus grands historiens français de tous les temps, BLOCH M., *Rois et serfs, un chapitre d'histoire capétienne*, Paris, 1920, p. 25. — *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, nouv., édit., Paris, 1952, t. 1, p. 109. — *Les « coliberti », étude sur la formation de la classe servile*, *Revue historique*, t. CLVII, 1928, p. 1-48 ; 225-263. — *Liberté et servitude personnelles au moyen âge, spécialement en France*, *Anuario del derecho español*, t. X, 1933, p. 19-115. — *La société féodale. La formation des liens de dépendance*, *Evolution de l'humanité*, Paris, 1939, p. 389 sv. — *Seigneurie française et manoir anglais*, *Cahiers des Annales*, n° 16, 1960, p. 73 sv.

(10) Appelées parfois chartes d'affranchissement.

(11) L'importance quantitative des groupes serviles n'est pas envisagée ici. Il est évident que pour tous ceux qui considèrent que la mainmorte, le formariage et le chevage sont des charges essentiellement serviles à travers tout le moyen âge, la masse des paysans est serve. Pour les autres, l'absence de statistiques rend la question quasi insoluble. Voir cependant : PETOT P., *L'évolution numérique de la classe servile en France du IX^e au XIV^e siècle. Le Servage*, *Recueils de la société J. Bodin*, t. II, 2^e éd., Bruxelles, 1959, p. 159-168. Contre la conception signalée ci-dessus : VERRIEST L., *Le servage dans le comté de Hainaut*, *Mémoire de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres*, col in 8°, 2^e série, t. VI, 1910. — *Le régime seigneurial dans le comté de Hainaut*, 2^e éd., Louvain, 1917-1956. — *A qui bénéficié les chartes-lois au moyen âge ?*, *Revue d'histoire du droit*, Haarlem, 1924, p. 432-444. — *Institutions médiévales*, t. 1, Mons-Frameries, 1946.

(12) BLOCH M., *Un problème d'histoire comparée : les ministérialités en France et en Allemagne*, *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, 7^e année, 1928, p. 78, note 1.

(13) VERRIEST L., *Les faits et la terminologie en matière de condition de personnes au moyen âge*, *Revue du Nord*, t. XXV, 1939, p. 126-127.

servi" et il ajoutait que ce concept „ne correspondait en rien aux classifications dont les contemporains du servage ont fait usage" (14). L. Verriest allait jusqu'à dire que l'expression était ridicule comme s'il avait existé des demi-libres, des quarts de libres, des huitièmes de libres, etc. (15) ! Je pense qu'aujourd'hui il conviendrait d'être plus prudent. Bien qu'il n'entre pas dans mes intentions de vouloir réhabiliter l'expression „demi-libre", il est frappant de constater qu'elle se trouve sous la plume d'un scribe bavarois de la fin du XIII^e siècle : le témoin de deux actes est qualifié de *semiliber* ; un autre document de même origine géographique campe un homme qui bénéficie d'une *aliquantula libertas* (16). Enfin, en 1277, l'abbé d'Aurillac trouve que la liberté des habitants de ce bourg avait un relent de servitude (17). Songeons aussi à cette femme noble de la fin du XII^e siècle qui avait épousé un homme qu'elle croyait libre, dont elle avait eu des enfants et qui après plusieurs années de mariage avait fini par avoir des doutes en ce qui concerne le statut juridique de son conjoint (18). Est-on toujours tellement persuadé que les gens du moyen âge n'hésitaient jamais quand il s'agissait de déterminer la condition libre et la condition servile ?

Dans un même ordre d'idées, on n'oserait plus affirmer avec M. Dollinger que la charte de Hildirch traduisait un „cas tout à fait isolé" (19). M. Boutruche a eu raison de jumeler ce texte carolingien à une charte de l'abbaye de Cluny (20) qui nous présente également des serfs dont les uns sont libres et les autres pas (21). M. Génicot hésite fort à qualifier libres des hommes qui sont soumis au paiement de certaines taxes comme le formariage et la mainmorte et qui restent liés au

(14) BLOCH M., *op. cit.*, *ibidem*.

(15) C'est méconnaître systématiquement le sens de demi dans des expressions comme demi-fou, voir GRÉVISSE, *Le bon usage*, Paris, 1946, p. 285.

(16) *Urkundenbuch des aufgehobenen Chorherrnstiftes Sanct Pülten*, dans *Niederösterreichisches Urkundenbuch*, t. 1, Vienne, 1891, p. 22 et 26. — BOUTRUCHE R., *Bulletin historique. Histoire de France au moyen âge*, *Revue historique*, t. CCII, 1949, p. 90 et note 2. — DOLLINGER P., *op. cit.*, p. 211.

(17) Voici le texte relevé par BOUTRUCHE M., *op. cit.*, *ibidem* : « ... homines et habitatores ville predicte sunt persone libere et franchi, ita tamen quod sunt homines potestatis, jurati, subditi et ipsius monasterii justiciabiles ... et fuerunt ab antiquo et obnoxii multis redeventiis, servitiis, deveriis et explectis et aliis que servitutem sapiunt et sunt contraria omnimode et plene libertatis ». GRAND R., *Les « Paix » d'Aurillac. Etude et documents sur l'histoire des institutions d'une ville à consulat (XII-XV^e siècles)*, Paris, 1945, p. CLVIII et 59.

(18) *Urkundenbuch des Landes ob der Enns*, t. 1, Vienne, 1852, *Codex traditionum monasterii Rechtersbergensis*, p. 371, n° 161. — Voir aussi, DOLLINGER P., *op. cit.*, p. 210. — BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, t. 1, p. 127.

(19) DOLLINGER P., *op. cit.*, *ibidem*.

(20) BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, t. 1, p. 307.

(21) « ... nos... facimus donum Domino Deo et sanctis ejus apostolis Petro et Paulo et ad locum Cluniacum domnoque abbati Hugoni... villam de Berziaco... cum servis et ancillis qui ubicumque in ipsa hereditate degunt et habitant, sive sint liberi, sive servi... Actum... Cluniaco... XIII kal. februarii, in die sabbato, anno millesimo LXII do. » BERNARD A. et BRUEL A., *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. IV, 1888, p. 475.

domaine sur lequel ils sont installés⁽²²⁾ ; c'est pourquoi, d'accord avec L. Verriest, il préfère les désigner par le terme vilain⁽²³⁾. Sans doute, à condition qu'il obtienne un concours suffisamment large, vilain évite-t-il toute amphibologie ; mais ne perdons pas de vue que des actes médiévaux, — et notamment ceux de 768-769 et 1062 —, emploient précisément le mot *liber*.

Sans doute, *liber* peut-il revêtir des sens différents⁽²⁴⁾, comme le concept liberté peut se mouler dans des formes fort différentes aussi. Nous pourrions suivre L. Verriest quand il disait qu'il y avait eu la *libertas* du noble⁽²⁵⁾, celle des bourgeois des franchises urbaines et des franchises rurales, celle des vilains, celle des affranchis, etc.⁽²⁶⁾.

Nous pourrions aussi considérer, dans une perspective parallèle, qu'il y aurait eu des *servitudes* : celle du serf casé, celle du serf domestique ou de la réserve, celle du *collibertus* de type français, celle du tributaire d'église, etc., types différents d'une servitude corporelle, *Leibeigenschaft* des historiens germaniques qui ne se confond pas avec la dépendance, *Hörigkeit*, touchant les vilains également et que M. Perroy propose d'appeler la sujétion⁽²⁷⁾.

Cette sujétion pouvait être fort lourde à certaines époques, notamment quand un glissement de l'autorité publique s'est produit du pouvoir central aux membres de l'aristocratie foncière. C'est alors que le besoin de protection a pu paraître plus avantageux à certains que le maintien ou la sauvegarde d'une liberté qui ne semblait plus qu'un luxe inutile. Aux yeux de certains, sans doute

(22) Il est bon de rappeler que tous les paysans domaniaux, libres ou non, sont attachés sinon la seigneurie, du moins au seigneur : DELEAG A., *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XI^e siècle*, Mâcon, 1941, t. 1, p. 384. Voir aussi les textes cités par BOUTRUCHE M., *op. cit.*, p. 311 : Le texte du capitulaire de 803-813 : « *Ut homines fiscalini, sive coloni aut servi, in alienum dominium commorantes, a priore domino requisiti, non aliter eisdem concedantur, nisi ad priorem locum, ubi prius visus fuit mansisse, illuc revertatur et ibi diligenter inquiratur de statu ipsius cum cognatione ejus* », BORETIUS, *M.G.H. Capitularia*, t. I, p. 143.

Un texte de l'abbaye de Marmoutier de 1077 est parallèle : « *quisquis... ex ipsorum progenie servorum, vir sive femina, ad alia forte transierit loca, sive prope, sive longe, aliam inhabitat villam, vicum, castellum, aut civitates, eodem servitutis nexu obstrictus et ibi teneatur eisdem...* », MABILLE E., *Cartulaire de Marmoutier...*, 1874, n° 39. Texte mis en œuvre par BLOCH M., *Les caractères originaux...*, p. 91, et par VERRIEST L., *Institutions médiévales*, t. I, p. 247.

On pourrait citer en sens opposé, la plainte de cet abbé qui avouait : « *il m'est impossible d'empêcher cet homme, mon homme de corps, d'habiter où il veut* », BLOCH M., *Liberté et servitude...*, p. 45 ; il est vrai de dire que ce fragment date de 1273, il est donc fort tardif. L'apparition des contrats temporaires mettra fin à l'attache à la seigneurie.

(23) GÉNICOT L., *Le servage dans les chartes-lois de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418)*, R.B.P.H., t. XXIV, 1945, p. 100 et note 2. — ID., *L'économie rurale...*, t. II, p. 32.

(24) VERRIEST L., *Noblesse. Chevalerie. Lignages...*, Bruxelles, 1959, p. 61. — GÉNICOT L., *op. cit.*, t. II, p. 53.

(25) BONENFANT P. et DESPY G., *La noblesse en Brabant...*, *Le Moyen Age*, 1958, p. 40 sv. — GÉNICOT L., *op. cit.*, t. II, *ibidem*. — ID., *La noblesse au moyen âge dans l'ancienne France, Annales*, 1962, p. 9.

(26) Voir les critiques de DESPY G., à ce propos (*Sur la noblesse dans les principautés belges au moyen âge*, p. 481).

(27) PERROY E., *La seigneurie rurale*, III^e partie, Paris, Les cours de Sorbonne, 1951, p. 187 sv.

les plus faibles économiquement et politiquement, les moins solides psychologiquement aussi peut-être ; mais pas aux yeux de tous, sinon comment comprendre le maintien d'un nombre considérable d'alleux et d'une classe de paysans alleutiers à travers toute cette période⁽²⁸⁾ ? Tout ceci fait entrevoir une stratification assez complexe de la classe paysanne au moyen âge. E. Poncelet⁽²⁹⁾ et surtout M. Boussard⁽³⁰⁾ n'ont-ils pas présenté le servage du serf casé, *homo proprius, servus casatus, homo de corpore* comme un état social souhaitable et un statut juridique stable pour des ruraux anxieux du lendemain dans une société en plein bouleversement ! Et à ce propos, il est sans doute nécessaire de réaffirmer la distinction qu'il importe toujours d'établir entre condition sociale et statut juridique d'une personne⁽³¹⁾. Voici un esclave de Saint-Germain des Prés, dans la première moitié du IX^e siècle, qui possède environ 30 hectares alors que des paysans libres, à côté de lui, n'en ont qu'un⁽³²⁾. A la fin du XII^e siècle, cette fois, voilà une serve, — il ne s'agit pas d'une tributaire d'église —, qui cède l'alleu et la censive qu'elle possède à l'abbaye de Villers⁽³³⁾.

Voici encore, bien plus tard, vers 1400, une serve du comté d'Alost qui possède comme meubles : 13 vaches, 70 brebis, 9 pourceaux, 4 juments, 6 veaux, plusieurs objets de cuivre, d'autres ustensiles de ménage, le tout évalué à 200 livres⁽³⁴⁾. Voilà enfin un serf de la même région, à la même époque, qui a 4 juments, 8 vaches, 6 veaux, 600 brebis, 5 lits garnis de draps et de couvertures de serge⁽³⁵⁾, des ustensiles de cuivre, d'étain, des meubles de bois, de la matière

(28) BLOCH M., *Un problème d'histoire comparée*, p. 62. — BOUTRUCHE R., *Une société provinciale en lutte contre le régime seigneurial. L'alleu en Bordelais et en Bazadais*, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 102, Paris, 1947. — VERRIEST L., *Institutions médiévales*, t. I, p. 13 sv. — DUBY G., *La société... dans la région mâconnaise*, Paris, 1953, p. 298. — GÉNICOT L., *La seigneurie rurale...*, t. I, p. 76. — BOUTRUCHE R., *Seigneurie et féodalité*, t. I, p. 138, 182. — DUBY G., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, Paris, 1962, p. 124. — Pour le Brabant : SOENEN, *Les alleux en Brabant jusqu'au XIII^e siècle*, U.L.B., Mémoire de licence, exp. dactyl., 1960.

(29) PONCELET E., *De la condition des personnes au moyen âge, particulièrement au pays de Liège*, Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, t. XXVIII, 1937, p. 73.

(30) BOUSSARD J., *Serfs et « colliberti » (XI^e-XII^e siècles)*, Bibliothèque de l'Ecole de chartes, t. CVII, 1947-48, p. 205-234.

(31) VERRIEST L., *Noblesse...*, p. 21. Voir à ce propos : GRAUS F., *Au bas moyen âge : pauvres des villes et pauvres des campagnes*, Annales, 1961, p. 105. — Pour le Mâconnais : DUBY G., *La société...*, p. 122.

(32) BOUTRUCHE R., *op. cit.*, p. 129.

(33) « Postea vero mulier quedam Claritia nomine de Sarto, ancilla predictae Ode et filie eius Elizabeth, possidens allodium in parrochia Torinnbais voluntate et assensu liberorum suorum per manus dominarum suarum Ode scilicet et filia eius E. libere et absque omni calumpnia dedit in elemosinam ecclesie de Villarii ; similiter omnem quam eadem Claritia hereditatem possederat in villa Covelmunt, sub eodem censu et iuro quod dominis suis persolverat, ecclesie de Villarii per manus Godefridi de Calmunt et Gerardi de Hugart benevole contulit... Actum anno D[omini] M^o C^o XCIII^o », ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME, Archives ecclésiastiques n^o 11.022, Cartulaire de Mellemont, f^o 298 v^o. — DESPY G., *Inventaire des archives de l'abbaye de Villers*, Bruxelles, 1959, p. 46, n^o 30.

(34) VERRIEST L., *Le servage en Flandre...*, p. 46-47, 49.

(35) FAVRESSE F., *Sargie, sargieambacht et petite draperie à Bruxelles à la fin du XIV^e siècle*, Mélanges G. Smets, 1952, et *Etudes sur les métiers bruxellois*, 1961, p. 85 sv.

première textile, des sacs de blé, et 5 bonniers de céréales sur pied⁽³⁶⁾. Que dire alors de ces serfs revêtus d'une parcelle de l'autorité seigneuriale⁽³⁷⁾, des serfs chevaliers, des serfs *ministeriales* dont certains auront accès à la noblesse⁽³⁸⁾. Est-il vraiment nécessaire de rappeler ici les « affaires » célèbres des Erembald⁽³⁹⁾, des Robert de Beaurin⁽⁴⁰⁾, des Ertaud⁽⁴¹⁾ qui tous, bien que d'origine servile, avaient fait des « carrières » particulièrement brillantes ?

Au total, il me paraît difficile de voir dans la classe servile un groupe socialement homogène ; il faudrait aussi la considérer comme un groupe hétérogène sur le plan juridique. Ce qui revient à dire qu'il y a eu des servages au moyen âge et que certaines de ces formes de servages ont très bien pu ne jamais coïncider dans le temps avec d'autres. C'est ainsi que dans le Blésois, la Touraine, Le Maine, l'Anjou, le Limousin et le Poitou apparaissent des *colliberti* depuis le milieu du X^e siècle jusqu'au troisième quart du XII^e siècle⁽⁴²⁾. Au delà de 1163, ils n'ont laissé aucune trace dans la documentation actuellement connue et semblent s'être dilués dans le groupe des tenanciers serviles. Traditionnellement, les historiens qui se sont penchés sur l'histoire des *culverts* en faisaient des non-libres de condition supérieure à celle de ces serfs ordinaires⁽⁴³⁾.

Pour M. Boussard, au contraire, les *colliberti* sont des serfs non casés, des serfs domestiques qui constituent un prolétariat agricole de condition et de statut tout à fait inférieurs⁽⁴⁴⁾. On ne peut s'empêcher de les comparer avec ces catégories de serfs germaniques dont il est dit : *ex parte domini terram non habent*⁽⁴⁵⁾, ou encore *non habentes hereditatem de curia, nisi areas tantum...*⁽⁴⁶⁾.

(36) VERRIEST L., *op. cit.*, p. 49.

(37) *Curie servus* dans le domaine nivellois (voir plus loin ou serf-judex, LATOUCHE R., *Les origines de l'économie occidentale*, L'évolution de l'humanité, Paris, 1956, p. 231.

(38) GANSHOF F.L., *Etude sur les ministeriales en Flandre et en Lotharingie*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres, col. in 4°, t. XX, 1926, *passim*. Il est couramment admis aujourd'hui que tous les *ministeriales* ne sont pas d'origine servile, voir notamment : DES MAREZ G., *Rapport sur le concours annuel de 1924*, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres*, 5^e série, t. X, 1924, p. 70-100. — VERRIEST L., *Les faits et la terminologie...*, p. 129. — Id., *La Noblesse...*, p. 19-30. — BONENFANT P. et DESPY G., *La noblesse en Brabant...*, p. 52. — M^{re} TITS-DIEUAIDE, *Un exemple de passage de la ministerialité à la noblesse : la famille de Wesemael (1166-1250)*, *R.B.P.H.*, t. XXXVI, 1958, p. 335-355. — GÉNICOT L., *La vie rurale...*, t. II, p. 63.

(39) GANSHOF F.L., *La Flandre sous les premiers comtes*, Bruxelles, 5^e éd., 1949, p. 112 sv. — DHONDT J., *Les solidarités médiévales...*, *Annales*, 1957, p. 544 sv.

(40) *La chronique de Gislebert de Mons*, éd. VANDERKINDERE L., Bruxelles, 1904, p. 209-215. — PONCELET E., *op. cit.*, p. 74-75.

(41) Il s'agit du chambrier champenois : BLOCH M., *Un problème d'histoire comparée...*, p. 83. Une belle « carrière » à partir d'origine servile a peut-être été faite également par Gérard d'Athée (BLOCH M., *op. cit.*, *ibidem*, note).

(42) Pour la bibliographie, voir BOUSSARD J., *Serfs et « colliberti » (XI^e-XII^e siècles)*, p. 205, note 4, et p. 223-224.

(43) Je me contente de renvoyer ici aux études de BLOCH M., *Les « colliberti », étude sur la formation de la classe civile*, *Revue historique*, t. CLVII, 1928, p. 1 sv. et p. 225 sv., et *Liberté et servitude personnelles*, *Anuario del derecho español*, t. X, 1933, p. 19 sv.

(44) BOUSSARD J., *op. cit.*, p. 209, 222.

(45) BONENFANT P., *La notice de donation du domaine de Leeuw-Saint-Pierre à l'Eglise de Cologne*, *R.B.P.H.*, t. XIV, 1935, p. 310.

(46) BEYER H., *Urkundenbuch zur Geschichte der... Mittelrheinischen Territorien*, t. I, 1860, p. 153, note 1.

On sait que dans l'Empire, la complexité des classes rurales libres et non-libres apparaît plus grande encore qu'ailleurs ⁽⁴⁷⁾.

Parmi les non-libres, il en est qui ont intrigué bien des historiens, comme ces *hagastaldi* ou *solivagi* dont on avait fait des « vagabonds solitaires » d'origine hétérodoxe, des bandits maraudeurs dans la meilleure tradition de Walter Scott ⁽⁴⁸⁾, ou bien au contraire des gendarmes du bon ordre ⁽⁴⁹⁾, avant de constater qu'il s'agissait d'une catégorie de serfs non-casés ⁽⁵⁰⁾. Les *hofjungere*, appelés dans les textes latins *curie servi* et dans les textes romans les plus tardifs *corsiers*, se rencontrent dans les domaines des abbayes de Saint-Gall, de Prüm, de Saint-Bernard, de Sainte-Waudru et de Nivelles ; eux aussi sont restés longtemps de mystérieux personnages ⁽⁵¹⁾. Comme les *hyemanni* ⁽⁵²⁾, ce sont des tenanciers de la réserve qui vivent au centre de l'exploitation domaniale, dans la *curia* ou *curtis*, et qui y accomplissent des travaux agricoles divers ⁽⁵³⁾.

Sont-ils comme les *colliberti* du centre de la France des valets de ferme, des journaliers dont le standing social et le statut juridique sont particulièrement bas ⁽⁵⁴⁾ ? Il est fort difficile de le savoir, ne fût-ce que par suite du décalage chronologique important qui sépare les sources que nous pouvons mettre à contribution. En trois quarts de siècle, les choses peuvent fort changer. Je n'en veux pour preuve que les transformations subies par les *curie servi-hofjungere* du domaine nivellois. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à Wichelen dans le canton d'Alost actuellement, les *curie servi* sont des paysans qui vivent dans les deux *curtes* domaniales, dans les deux fermes de la réserve ; ils cultivent en métayage trois bonniers de *cultura*, c'est-à-dire de champs de cette réserve ; ils doivent garder la prison ; ils sont astreints à des redevances en pains, chapons et cervoise ⁽⁵⁵⁾. Vers la même époque, le *curie servus* de Binsfeld, dans le district de Düren, doit garder la cour nivelloise, veiller aux moissons qui lèvent ; il est

(47) Voir pour la Bavière : DOLLINGER P., *op. cit.*, p. 207 sv.

(48) HENNE et WALTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, 1855, p. 85.

(49) DES MAREZ G., *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire en Belgique*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, Col. in 4^o, t. IX, Bruxelles, 1926, p. 53 sv.

(50) BONENFANT P., *op. cit.*, passim.

(51) HOEBANX J.J., *Documents relatifs aux « corseries » de l'abbaye de Nivelles*, B.C.R.H., t. CXXIX, 1963, p. 113-171.

(52) BALON J., *Ius medii aevi*, 1^{re} partie, t. I, 1959, p. 214, t. II, p. 502.

(53) Voici la description qu'en donne en 1222 l'abbé Césaire de Prüm : « ...hoveiungere, omnibus diebus vite sue servi permanebunt nostri, qui vulgariter appellantur hoveiungere... et... in curiis nostris permanebunt, vel custodiant pecore, vel minabunt aratrum tam ipsi quam filii eorum... » BEYER H., *op. cit.*, *ibidem*. Pour les *hofjungere-curie-servi-corsier* nivellois, voir ; VON MIRBACH W., *Die Julische Unterherrschaft Binsfeld, Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. II, 1880, p. 129 sv. — HOEBANX J.J., *Documents des XIII^e et XIV^e siècles concernant les possessions nivelloises dans le bassin du Rhin moyen*, B.C.R.H., t. CXXIII, 1958, p. 34 et 40. — *Id.*, *Documents relatifs aux « corseries »...*, *ibidem*, t. CXXIX, 1963, p. 116-118, 129.

Un acte de l'archevêque de Salzbourg, du 5 février 1233, confirme les données des documents déjà signalés : « ...homines ecclesie, qui propria domicilia non habent, qui vulgo heistalt dicuntur... », HAUTHALER W. et MARTIN F., *Salzburger Urkundenbuch*, t. III, 1918, — Voir aussi DOLLINGER P., *op. cit.*, p. 23.

(54) BOUSSARD J., *op. cit.*, p. 209-210.

(55) HOEBANX J.J., *Documents relatifs aux « corseries »...*, p. 133-134.

forestier du village ⁽⁵⁶⁾, donc *ministerialis* de rang inférieur comme ses collègues de Wichelen. En fait, les documents mis en œuvre ne nous donnent aucun renseignement concernant leur statut juridique. Sont-ils des vilains ? Sont-ils des serfs ? Nous n'en savons rien, sinon que le titre de leur fonction est un titre relevant de la terminologie servile. Peut-on en tirer des conclusions ? Je ne le pense pas. Pour s'en convaincre, faisons un nouveau bond à travers le temps. Au milieu et dans la seconde moitié du XIV^e siècle, voici des *corsiers* de l'abbaye de Nivelles à propos desquels notre ignorance n'est pas totale : Gérard de Rasseghem a acheté la *corserie* de Goyck ⁽⁵⁷⁾, dans les environs de Bruxelles, avant avril 1358 ⁽⁵⁸⁾ ; il porte le titre de *messire* ⁽⁵⁹⁾, il est chevalier à une époque où chevalerie et noblesse se rapprochent ⁽⁶⁰⁾ et il est seigneur de Crainhem ⁽⁶¹⁾ et de Goyck ⁽⁶²⁾.

Henri Estor, un des *corsiers* de Lennick ⁽⁶³⁾, est fort probablement membre du patriciat bruxellois, échevin de Bruxelles, chevalier ⁽⁶⁴⁾. Thierry van den Heetvelde reprend la *corserie* de Henri Estor dès 1361 ⁽⁶⁵⁾. Comme son frère, Siger, *corsier* à Lennick également, depuis 1386 ⁽⁶⁶⁾, il appartient au milieu lignager bruxellois ; tous deux ont exercé de hautes fonctions soit à Bruxelles, soit dans le duché ⁽⁶⁷⁾ et ont largement défrayé la chronique brabançonne au tournant des XIV^e et XV^e siècles ⁽⁶⁸⁾.

Croirait-on en ce qui les concerne avoir affaire à des non-libres, parce qu'ils ont affirmé une *corserie* ? Croirait-on qu'ils risquent de tomber dans un état de servitude parce qu'ils exercent des fonctions de *corsier* ?

C'était pourtant le cas aux XI-XII^e siècles pour ceux qui prétendaient détenir des terres soumises à *culbertage* tout en voulant rester libres ⁽⁶⁹⁾. Les *corseries* nivelloises des XIV^e et XV^e siècles nous mettent en présence d'un cas de survivance d'un vocabulaire qui ne traduit plus les réalités. L'aventure des *corsiers-hoffjungere* nivellois n'est pas sans rappeler celle des tributaires d'église, de ces serfs marginaux qui, à certaines époques, n'ont de serf que le nom. Leur souvenir nous est parvenu à travers une terminologie servile. Peu importe qu'on

(56) Pour le texte latin : W. VON MIRBACH, *op. cit.*, p. 129. — Pour le texte roman HOEBANX J.J., *Documents concernant les possessions nivelloises...*, p. 40.

(57) Goyck, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Martin.

(58) HOEBANX J.J., *L'abbaye de Nivelles...*, p. 399. — Id., *Documents concernant les corseries...*, p. 139-141.

(59) GÉNICOT L., *L'économie rurale...*, t. II, p. 124.

(60) GÉNICOT L., *op. cit.*, t. II, p. 159, 181 sv. — Id., *La noblesse au moyen âge...*, p. 16.

(61) Crainhem, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode.

(62) Voir HENNE et WAUTERS, *op. cit.*, t. I, p. 210, t. III, p. 58, 234.

(63) Lennick-Saint-Quentin, prov. de Brabant, chef-lieu de cant., ou Lennick-Saint-Martin ?

(64) HOEBANX J.J., *op. cit.*, p. 152, note 1.

(65) *Archives Générales du Royaume, Archives ecclésiastiques*, n° 2011, comptes de l'épier nivellois, *sub anno*.

(66) HOEBANX J.J., *op. cit.*, p. 148.

(67) Id., *op. cit.*, *ibidem*, note 1.

(68) FAVRESSE F., *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles...*, Mémoire de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, col. in 4°, t. XXX, 1932, p. 161.

(69) BOUSSARD J., *op. cit.*, p. 214 et note 2, 219-220.

les appelle aujourd'hui sainteurs⁽⁷⁰⁾, même si ce terme est amphibologique, ou tributaires d'église⁽⁷¹⁾ ou bien encore serfs d'église⁽⁷²⁾. S'agit-il encore une fois de serfs *stricto sensu* ? S'agit-il de libres ? On en a longtemps débattu. M. Wirtz a eu raison d'intituler son article : *le problème de la condition juridique de tributaires d'église : une question mal posée*.

Les textes qui concernent des tributaires usent d'un vocabulaire à la fois servile et libre⁽⁷³⁾, peut-être selon l'objet qui est visé : quand il s'agit du plan profane, la terminologie est celle des libres ; quand il est question du plan spirituel au contraire c'est celle des serfs. D'autre part, ici encore sous l'influence des événements extérieurs, le statut et la condition des tributaires ont évolué au cours des temps. Les sainteurs furent nombreux à se presser autour des autels des abbayes au moment où ils pouvaient craindre que la carence de l'Etat les livrât à la merci des seigneurs entreprenants. La belle période de l'institution semble s'étendre du IX^e siècle au tournant des XII^e-XIII^e siècles. Mais, à partir de l'instant où l'Etat s'est reconstitué organiquement, où il a restauré le prestige de l'autorité souveraine et récupéré la plus grande partie des droits publics, le nombre des tributaires se restreint tandis que leur statut juridique se dégrade. La longue lutte menée par les avoués et les seigneurs laïques contre les abbayes, essoufflées au XIII^e siècle, a largement contribué à ce durcissement de leur statut et de leur condition. Or, dans le même temps, un large mouvement d'affranchissement améliorait sensiblement le statut et la condition des paysans libres et non-libres⁽⁷⁴⁾.

Sans avoir la prétention d'avoir passé en revue toutes les catégories entre lesquelles se distribuent non-libres et vilains au moyen âge, ce petit tour d'horizon nous aura permis de constater que la condition juridique des personnes n'apparaît pas comme statique ; au contraire, elle s'est modifiée au gré des circonstances. De là, peut-être, nos hésitations quand il s'agit de classer dans un groupe humain. Il y a eu des libres d'origine et d'essence différentes, comme il y a eu des serfs d'espèces variées. De plus, un même groupe a pu voir son statut se dégrader ou s'améliorer par rapport à celui d'autres groupes. C'est qu'il faut toujours penser qu'un groupe social se définit souvent par rapport aux autres groupes qui l'entourent⁽⁷⁵⁾. Enfin, une terminologie souvent peu précise contribue, elle aussi, à accumuler les obstacles.

J.-J. HOEBANX

(70) VERRIEST, *Le servage*..., p. 171.

(71) VANDERKINDERE L., *Les tributaires ou serfs d'église en Belgique au moyen âge*..., *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. XXXIV, 1897, p. 409 sv. — BOEREN P.C., *Etude sur les tributaires d'église*..., Amsterdam, 1936. — WIRTZ C., *Le problème de la condition juridique des tributaires d'église en Belgique : une question mal posée*, *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. 50, 1961, p. 275-296. Voir aussi DESPY G., *Serfs ou libres ?*..., *R.B.P.H.*, t. XXXIX, 1961, p. 1138 sv.

(72) VANDERKINDERE L., *op. cit.*

(73) Voir notamment les exemples repris par WIRTZ C., *op. cit.*, p. 278.

(74) Sur tout ceci, voir WIRTZ C., *op. cit.*

(75) DUPRÉEL E., *Sociologie générale*, Paris, 1948, p. 44.

LES RECHERCHES HISTORIQUES DANS LA REGION DU CENTRE

On sait combien les plans d'études de notre enseignement primaire aussi bien que les « Instructions » du secondaire insistent sur l'importance de l'histoire locale ou régionale. Tout récemment, des articles de M. l'inspecteur GOTHIER ⁽¹⁾ et de M. Jean DUGNOILLE ⁽²⁾ encourageaient tous les collègues à exploiter les ressources du milieu et à prendre régulièrement le chemin du dépôt d'archives communales ou régionales.

Dans le Centre, le travail s'effectue depuis 1961. Quelques historiens — peu nombreux, hélas ! ⁽³⁾ — se sont attachés à dépouiller les fonds conservés aux Archives Générales du Royaume et aux Archives de l'Etat à Mons, pour établir un fichier des documents se rapportant à leur région.

Grâce à l'amabilité de Madame G. FAIDER-FEYTMANS, conservateur du musée de Mariemont, et de Monsieur E. SABBE, archiviste général du Royaume, il est possible de travailler à Mariemont et d'y laisser les fiches qui, classées par localité, mentionnent la date du document, un résumé assez bref et la référence exacte. Au lecteur intéressé de nous demander de joindre à l'expédition régulière le dossier qu'il souhaite consulter.

Jusqu'à présent, nous nous sommes surtout attachés au XVIII^e siècle, parce que les documents abondent et qu'à cette époque commence à se dessiner le caractère industriel du Centre.

Il m'apparaît intéressant de signaler d'abord la curieuse entreprise tentée par la gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, Marie-Elisabeth, pour concurrencer la station thermale de Spa.

Convaincue a priori que les eaux des sources situées à proximité de son château de Mariemont ne manquaient pas de vertus curatives, elle en envisagea une vaste exploitation. A cette fin, en 1740, elle chargea trois professeurs de l'université de Louvain, Rega, De Villers et Sassenus de se livrer à des analyses chimiques. Les trois savants vinrent donc séjourner une huitaine de jours à Mariemont, et se livrèrent à diverses expériences, qu'ils continuèrent en laboratoire à Louvain. Après quoi, Rega publia un beau rapport en latin où il est

(1) L. GOTHIER, *Promouvoir l'histoire locale et régionale*, dans *Education*, janvier 1965, p. 69 et sv.

(2) J. DUGNOILLE, *Les archives locales et l'enseignement de l'histoire*, dans *Cahiers de Clio*, n° 1, 1965.

(3) Il s'agit surtout du docteur R. DARQUENNE et du soussigné, mais il est juste d'ajouter que mes collègues DEBAUQUE et LEFÈVRE ont dressé un inventaire des archives de la cure de Saint-Vaast, dans *Annales du Cercle Archéologique et Folklorique de La Louvière et du Centre*, t. II, 1964-1965, pp. 55-64.

question des résultats des travaux, mais aussi d'histoire et de géographie pour faire connaître la région. (4)

L'année suivante, De Villers publia un second rapport en français, suivi d'un supplément en 1742, dans lequel il insistait sur les effets curatifs de ces eaux minérales et mentionnait les premières guérisons. (5)

Marie-Elisabeth, tout en demandant « qu'on y fasse le moins de dépense qu'il se pourra », chargea l'architecte de la Cour, Jean-André Anneessens, fils de François Anneessens décapité par les Autrichiens en 1719, d'exécuter les travaux nécessaires pour permettre aux malades de venir en cure à Mariemont (1741).

Plusieurs sources avaient été repérées par les professeurs de Louvain, mais l'effort se concentre sur la fontaine archiducal, plus tard « fontaine de Spa », située aux confins de Morlanwelz, de La Hestre et d'Haine-Saint-Pierre.

Anneessens, dans son rapport, signale que « le terrain autour de laditte source est très inégal et raboteux ». Il ajoute : « Quoy qu'il est incertain si cette source sera beaucoup recherchée du publicq, cependant j'ai cru qu'il convient qu'il y eut une petite plaine autour de la source dressée à peu près de niveau et bordée d'une palissade de charmille et plantée d'arbres afin d'oter cet air mélancolique et rendre l'endroit plus gaye. » (6)

La gouvernante fait activer les travaux et nomme Jean-François Delval, originaire de Leuze, médecin-directeur de la nouvelle station thermale.

Le contrat d'engagement contient les clauses suivantes :

1. *Que ledit Delval sera obligé de demeurer à l'avenir à Mariemont,... d'y faire bâtir une maison à ses frais sur le terrain qui lui sera ensuite destiné à perpétuité pour la demeure de ses successeurs, en qualité de médecin directeur, bien entendu... que son successeur immédiat et autres à venir, seront tenus de paier aux héritiers légaux de Delval, une rente annuelle à raison du denier vingt... pour les sommes qu'il fera conster avoir été employées à la construction, utilité, ornemens... de ladite maison...*

2. *Qu'il devra avoir à ses gages et à ses frais, pour l'utilité des buveurs, un garçon pharmacien et un garçon chirurgien...*

4. *Que le médecin directeur ne pourra exiger aucun salaire pour les avis qu'il sera obligé de donner aux buveurs d'eau..., mais seulement pour les visites qu'il fera chez eux, à leur requisition, à la réserve des pauvres...*

5. *Qu'il sera... obligé d'acter... les noms et la qualité des buveurs, l'endroit de leur demeure et leur age, y joignant les rapports des maladies pour lesquelles ils veulent employer les eaux, sauf les cas ou la bienséance restraint au secret...*

6. *Que le même Delval sera pareillement chargé de poursuivre et continuer l'analyse... (?)*

(4) H.-J. REGA, *Dissertatio medica de aquis mineralibus iisque celeberrimis tam ad conservandam quam restaurandam valetudinem fontis Marimontensis qui ibidem juxta castrum regium in Hannonias comitatu copiose scaturit...*, Louvain, 1740. Cette publication se trouve à la bibliothèque du musée de Mariemont.

(5) S.A. DE VILLERS, *Analyse des eaux minérales qui se trouvent au château royal de Mariemont, en Hainaut...*, Louvain, 1741.

S.A. DE VILLERS, *Supplément aux traités precedens des eaux de Mariemont...*, Louvain, 1742.

(6) A.G.R., Conseil des Finances, n° 2162.

(7) A.G.R., Conseil des Finances, n° 2166 et n° 2173.

Son traitement annuel est de 100 pistoles, soit 1.050 livres de 40 gros monnaie de Flandre, assigné sur les domaines de S.M. à Binche.

Les rapports de Delval nous apprennent que vingt-sept personnes vinrent prendre les eaux en 1741, 57 en 1744, 51 en 1745. Voici quelques cas typiques :

« *Sœur Marie Louise Godeau... Nivelles. Les a prit avec un succès visible et sensible par la dissolution de plusieurs pierres de la vessie...*

... Jacques Van Hulst, de Mariemont... a... jetté plus de trois mil petits vers pendant la prise de dix huit jours. Il souffrait un mal de tête ou des douleurs de ventre continuelles, dont depuis, il n'a plus rien ressenti.

Vincent Gilson, censier... au village de Piéton. Embarras du foie, jaunisse, indigestion, reste d'une grande maladie. Il est aujourd'hui un miroir de santé.

Mademoiselle la veuve (sic) Delbecq, de Namur. Cette demoiselle étoit travaillée depuis très long-temps d'une histerie hypocardiaque qui lui causoit des borborigmes et sursauts de bas-ventre qui épouvantoient ceux qui l'approchoient. Elle se trouvoit très bien de nos eaux...

Van Hulst, de Mariemont. Lorsqu'il se trouve l'estomach surchargé ce qu'il connoit par pesanteur a son orifice d'égoust, envie de vomir etc., il a recours à une dizaine de verres de nos eaux qui l'évacuent fort bien sus et sous." (8)

L'exploitation thermale se complétait du commerce de l'eau en bouteille. Le registre 44.652 de la Chambre des Comptes contient, pour la période du 13 mai 1741 au 13 mai 1743, « *le compte et renseignement que fait et rend à Messeigneurs... de la Chambre des Comptes... Jean-Fr. Delval...* » On y voit que les bouteilles étaient expédiées à des médecins de Cambrai, Douai et Nivelles, que d'autres se vendaient à Bruxelles, à Nivelles, à Gand, à Mons, etc. Mais, en fin de compte, l'expérience se solda par une dépense double environ de la recette. C'est que la bouteille se vendait 4 sols et demi, soit environ un cinquième du salaire journalier d'un garde à cheval, le quart de la journée d'un mineur à veine.

Toute l'entreprise fut du reste compromise par la mort de Marie-Elisabeth (août 1741), puis par la guerre de succession d'Autriche (9). La publicité faite tantôt par le traitement gratuit des pauvres, puis par le séjour princier du comte de Calenberg (10) et de quelques personnes de son rang (1752) ne rapporta pas grand-chose. Les sources mêmes se tarirent par suite de l'exploitation charbonnière. A la mort de Delval, sa charge ne fut pas renouvelée. On acheta sa maison pour y loger le surintendant du domaine, de Gamond (11).

En 1768, la Chambre des Comptes conseilla la suppression de la fonction de chirurgien, payée cependant d'une façon dérisoire (100 fl. Brabant par an), mais le gouverneur général s'y opposa : « *il y a beaucoup de gens et ouvriers qui*

(8) Le document est publié *in extenso* par R. WELLENS, *Une curieuse tentative de concurrence des eaux de Spa : La station thermale de Mariemont au XVIII^e siècle*, dans *La Vie wallonne*, t. XXXIV, 1^{er} trimestre 1960, p. 5 et sv. C. des F. 2166.

(9) Instructions du Conseil des Finances : « *La situation des temps ne permettent point de dépenses inutiles, qu'on suspende celles qui auraient été ordonnées touchant les ouvrages du bâtiment à faire près des fontaines des eaux minérales* ». C. des F. 2163.

(10) *Le journal du Comte H. de Calenberg* pour l'année 1734, dans lequel il raconte en détail son séjour à Mariemont, a été publié par BACHA et DE BACKER, Bruxelles, 1913-1915. Cet ouvrage se trouve également à la bibliothèque du musée de Mariemont.

(11) Le dossier d'expertise est complet, ce qui permet de reconstituer la maison et de se faire une idée des prix. Chambre des Finances, n° 2173.

peuvent être dans le cas d'avoir besoin de son secours et qui n'en ont plus à attendre que de ce chirurgien depuis que le médecin est mort. »

Un texte de 1769 définit l'humble fonction de chirurgien : « Le chirurgien devra procurer aux buveurs, toutes les aisances convenables, tant pour ce qui regarde les cures, saignées, ventouses, bains et opérations et applications... que pour le rasage, accommodage de perruques, etc. Il lui sera absolument défendu de pratiquer la médecine... Il ne pourra se mêler de l'Administration des eaux de transport... Il devra se comporter en honnête homme et chirurgien d'honneur » (12).

En 1792, le personnel du château tente une nouvelle fois de faire désigner un successeur à Delval. Démarche inutile : Mariemont ne sera jamais le concurrent de Spa (13).

D'autres documents permettent d'évoquer l'exploitation charbonnière.

L'exploitation la plus célèbre fut celle que Charles de Lorraine entreprit dans son parc de Mariemont (14), bien connu pour sa richesse en charbon et exploité déjà aux siècles précédents (15).

Un rapport daté de Mons, le 24 novembre 1759, dut certainement encourager le Gouverneur général :

« Dans la croiance que V. Sie serait volontiers instruite ce dont s'agit actuellement à l'égard des charbons et houilles du parc de Mariemont, j'ai l'honneur de l'informer que la fosse qui avait été bouchée est de nouveau couverte et qu'on en a bien déjà extrait passé cinquante charées tant de terre houille que de charbons, elle est de trente pieds de profondeur et il y a huit ouvriers qui y travaillent journalièrement. Sa veine est de trois pieds de largeur.

» Il y a encore une autre fosse de quarante pieds de profondeur, de laquelle on tire du charbon extrêmement bon, sa veine est large de trois pieds un quart et il y a aussi huit ouvriers qui y travaillent nuit et jour, lesquels seront augmentés du double, à ce que l'on assure.

(12) A.G.R., C.F. n° 2174.

(13) Une leçon sur ce sujet s'accompagne de quelques diapositives :

- Le portrait de Marie-Elisabeth, provenant du Cabinet des Estampes.
- La visite des trois professeurs de l'université de Louvain. Gravure de F. Pilsen, Bibliothèque Royale, Ms 4.888, avec, à l'arrière-plan, la silhouette du château de Mariemont.
- La fontaine archiduciale, dite fontaine de Spa, telle qu'elle a été transplantée dans le parc de Mariemont.
- Un agrandissement de la carte de Ferraris, montrant l'emplacement dans les « fonds » de La Hestre.
- La situation actuelle.
- Le cachet des flacons, authentifiant l'origine des eaux de Mariemont, tel que le publie WELLENS, *op. cit.*, p. 13.
- Le plan d'une hostellerie « que le sieur P.-J. Laurent se propose de faire construire à Mariemont pour y recevoir les seigneurs qui iront prendre les eaux minérales ». A.G.R., Cartes et Plans, n° 147.
- Quelques coins du parc de Mariemont, provenant du Cabinet des Estampes et reproduites dans BACHA et DE BACKER.

(14) En 1743, le parc contenait 305 bonniers : « on a rendu à S.E. (en 1769) la carte formée en 1743 du parc de Mariemont et le volume in f° contenant les mesurages et abornement des bois du domaine de Binche par le général comte de Ferraris ». A.G.R., C.F., n° 1740.

(15) F. HAYT, *Les charbonnages de Mariemont-Bascoup*, dans les *Documents et Rapports de la Société royale d'archéologie...* de Charleroi, t. XLVIII, 1950, p. 147 et sv.

» Monsieur de Chatillon, concierge du château, en a fait porter à Monsieur de Gamont lorsque S.A.R. était dernièrement à Mons et il fut trouvé de la meilleur qualité. Tout le monde convient qu'il y en a une grandissime abondance dans le parc » (16).

Un dossier précieux nous renseigne sur la marche de l'exploitation commencée en 1759-1760 :

« L'ont a commencé a chercher la vaine de houille, et en ayant trouvé quelques petites l'ont a travaillé au conduit ce qui at coutté beaucoup sens retirer aucuns profits, jusqu'en l'an 1766 que l'ont at trouvé la vaine, ce qui at déterminé at faire venir des gences de Liège pour faire une machine avec des chevaux et de faire ce qu'on nome une burre, cette machine etant faite nous avons commence at tirer mais des accident survenus dans notre conduit pour les eaux, nous at retarde, sy bien que nous ne pouvonts compter la houillier en etat que depuis le mois d'aoust et le commencement du débit que du mois de septembre 1766. » (17)

On y trouve aussi le calcul de ce que coûte le creusement d'un puits : « L'ont paye pour l'excavation des terre, rocaillie, etc., at raison de 5 fl. la toise de profondeur, les veynne se trouve at peu pres entre 30 et 40 toisse de profondeur... prix d'une fosse de 40 toise 250 fl., prix d'une fosse de 30 toise 172 fl. 10, prix d'une fosse de 20 toise 115 fl. »

Charles de Lorraine essaie de prévoir le prix de revient et le prix de vente : « Detailles de ce que la houillier coutera sur le pied de 18 mineures at la beure et de 9 at la fosse », et il arrive à un bénéfice de 2.301 fl. 16 s. « par mois de 24 jour douvrage des fetes et dimanche oté ». Il calcule aussi « a combien revient une voiture de houille rendue à Bruxelles charge de 10 mille :

<i>grosse houille 10 milles at 45 sols le mille</i>	22 fl. 10 s.
<i>les barrires</i>	3 14
<i>Marlotage</i>	4
<i>entrée en Brabant</i>	1 2
<i>vinage</i>	6
<i>pour charge a la houillier 6 liards par mille</i>	15
<i>droit de ville à Bruxelles 19 sols par mille</i>	9 10
<i>pour les mesureurs jurés 10 liards par mille</i>	1 5
total	43 2
<i>houille vendue à 6 fl. le mille fait</i>	60 fl.
<i>Boni 16 fl. 18</i>	
<i>nourriture de 4 chevaux pendant trois jours</i>	7 fl. 10
<i>frais</i>	6
Reste de boni 9 fl. 2	

La production ne cessa d'augmenter. C'est sans doute la raison pour laquelle Charles de Lorraine obtint de sa belle-sœur, l'impératrice Marie-Thérèse, la libre disposition de Mariemont, sans le moindre contrôle :

« Je vous autorise à disposer à l'avenir du parc de Mariemont au gré de vos désirs, sans que les arrangements que vous trouverez à propos d'y faire doivent

(16) C.F. n° 5023.

(17) Secrétairerie d'Etat et de Guerre, n° 2605.

passer au préalable par l'examen de mon Conseil des Finances et de ma Chambre des Comptes » (18).

Mais, contrairement aux prévisions, les dépenses dépassèrent les recettes, au point qu'en 1769 Charles de Lorraine fit arrêter l'exploitation, qui se solda par un déficit de 30.584 florins.

On peut dire que l'incompétence, la recherche d'un gain immédiat et le manque de fonds pour un équipement adéquat expliquent cet échec (19).

Pourtant l'expérience avait révélé la richesse du sous-sol. Celle-ci déclencha, dès l'occupation française, de singulières rivalités entre les hommes d'affaires désireux d'obtenir la concession du parc de Mariemont. Celle-ci échut finalement au groupe J.-B. Hardempont, Is. Warocqué, Ch. Duvivier, P.-F. Tiberghien et N. Warocqué, les véritables fondateurs des charbonnages de Mariemont (20).

Diapositives :

1. Portrait de Charles de Lorraine.
2. Le parc de Mariemont, agrandissement de la carte de Ferraris.
3. Photos de certains textes cités dans cet article, notamment « *Calculles de la Depense et Recette des Houlières de Mariemont depuis le 26 octobre 1759...* » (Secrétairerie d'Etat et de Guerre n° 2605).
4. Plan de l'exploitation du Charbonnage de la Barette à Houdeng-Goegnies. Ce plan détaillé montre très bien le système d'exhaure des eaux par relais. (A.E.M., Cartes et plans n° 1425.)

Une autre expérience malheureuse fut celle de Ghislain Drion. Ce marchand montois proposa en 1754 de reprendre le droit de charbonnage sous Morlanwelz pour un terme de trente ans, moyennant une redevance de 160 livres par an. Son offre l'emporta sur celle des nommés Hanicq et Bouchere, qui proposaient le 11^e panier, soit 10%. « *Mais ceux-ci n'étant que de simples ouvriers, il est à présumer qu'ils ne s'attacheront qu'à prendre la superficie dudit charbonnage sans travailler avec la profondeur convenable. Si ces ouvriers ne travaillent pas continuellement, S.M. ne retirera aucun tantième.* » Le Conseil des Finances pencha donc pour Drion, déjà exploitant sous Carnières, mais pour un terme de quinze ans, de façon à pouvoir augmenter le rendage si l'entreprise réussissait (21).

Les conditions d'exploitation, connues par le renouvellement du bail, furent les suivantes :

« 1. *Qu'il sera permis audit fermier de charbonnage d'en continuer l'exploitation pendant un nouveau terme de 15 ans à prendre cours au 1^{er} janvier 1770 auquel son bail actuel expire, avec pouvoir de continuer pour l'exore des eaux le conduit qui se decharge au bas de la forge de Morlanwelz, allant du midi au nord, d'exploiter toutes les veines qu'il decouvriroit sur la largeur du terrain de Morlanwelz et toutes celles qui s'étendroient depuis l'église de ce village,*

(18) A.G.R., C.F., n° 2173 et n° 2174. Cf. aussi le Conseil privé, n° 5A, les acquits de la Ch. des comptes n° 2397.

(19) Ainsi avait-il projeté de faire installer une machine à feu du type Newcomen, mais il se contenta d'en demander le devis.

(20) Date de la concession : 16 pluviôse an IX. Cf. le remarquable travail de R. DARQUENNE, *Le domaine de Mariemont à l'heure républicaine. La formation de la société minière*, dans *Annales du Cercle Archéologique et Folklorique... du Centre*, t. I, fasc. I, 1962, p. 37 et sv.

(21) A.G.R., C.F., n° 649 et n° 1475.

jusqu'au dessus de l'Olive comme aussi de continuer sur les debris et restans des anciens Mineurs lui interdisant d'ailleurs toute extraction dans le parc de Marie-mont, et sur les terres et bois appartenant à S.M.

» 2. Que pour faire la recherche des veines y travailler et en tirer du charbon, il devra faire et placer ses fosses dans les endroits les plus éloignés qu'il sera possible des Maisons, pour éviter les facheux accidens qui pourroient survenir par le feu ou l'accablement desdites Maisons, et dans tous ces cas il sera obligé de desinteresser les propriétaires et fermiers des fonds sur lesquels il travaillera, des dommages qu'il y pourra causer, tant par ses fosses que par les chemins qu'il devra pratiquer ; lequel desinterressement sera à convenir préalablement ou à fixer par les experts.

» 3. Que le regard établi pour les houillieres au departement de Mons, fera chaque année deux visites des minieres exploitées par Ghislain Drion, l'une à Noel et l'autre à la St Jean Baptiste, comme il est d'usage, le tout aux frais dudit Drion, desquelles visites le regard fera chaque fois son rapport qu'il remettra au receveur de Binche Buisseret pour de suite être envoyé à la Chambre des Comptes.

» 4. Que Drion se conformera à tout ce que le regard lui prescrira, pour l'étendue du terrain qui devra occuper à la fois le travail de l'extraction, celle de l'intervalle à laisser pour les soliers (étages), la bonne direction des bouveaux, la reception a y faire des premières eaux, et l'exore parfaite à en suivre, par le moiien des Machines necessaires soit a bras soit a feu, dont il sera obligé de faire la dépense suivant les besoins.

» 5. Qu'ayant entamé une ou plusieurs veines, il ne pourra les quitter, qu'il ne les ait entièrement exploitées, il devra les exploiter toutes également, sans en entamer aucunes nouvelles, ni abandonner aucune de celles qu'il aura commencé d'exploiter qu'après la visite du regard, son rapport en fait et la permission à obtenir de la Chambre des Comptes à cet effet sous telle peine qu'elle trouvera à propos d'imposer, il ne pourra au surplus travailler audites veines que selon les règles de charbonnage, c'est-à-dire de l'Orient à l'Occident, sans se défourvoier ni outre passer du septentrion au midi, pour entreprendre sous prétexte d'appendances ou autrement sur un autre corps de veines etrangeres à son exploitation, ni sans pouvoir toucher aux espousses ou soliers de celles de son exploitation, à peine de refondre tous depens, dommages et intérêt à dire d'experts.

» 6. Qu'arrivant qu'il abandonneroit le travail de quelqu'une de ses veines, il devra alors en remplir et diguer les fosses, applanir les terres et gerneruteries, combler les trou dangereux et les reparer à ses fraix, si a tems et à heure que personne n'en puisse être incommodé ni intéressé. Il observera de pratiquer la même chose à l'égard de toutes les veines de son exploitation qu'il remettrait à la fin de son Bail.

» 7. Qu'il devra soutenir à ses risques et périls toutes difficultés ou procès qui pourroient survenir sous prétexte d'entreprises, dommages, incommodités ou autres inconveniens, dont quelqu'un auroit à se plaindre...

» 8. Qu'il ne percera aucunes fosses dans les endroits où elles pourroient déranger les agremens de la chasse de V.A.R., à quoi le regard prendra sogneusement garde dans ses visites, et de plus, le jour que V.A.R. chassera, il devra s'abstenir de faire travailler, si elle le juge à propos et que la notification lui en soit

faite... il aura soin encore de faire entourer toutes ses fosses de gardes fol et de les garantir de façon à ne craindre aucun inconvénient.

» 9. *Que si quelqu'uns de ses ouvrages étoient capables de nuire aux sources qui fournissent les eaux à la maison royale et au parc de Mariemont, il devrait s'en abstenir, ou les discontinuer aussitôt, sans pouvoir prétendre de ce chef aucune indemnité...*

» 10. *Qu'il paiera pour prix de sa ferme en reconnaissance annuelle du présent octroi, la somme de 160 livres de Hainaut... et en outre le 20e denier de la dite somme chaque année...*

» 11. *Qu'il ne pourra tirer le charbon qu'à trois tourez (treuils) et au cas qu'il en tireroit à plus de trois, il devrait paier pour les autres à proportion du prix de sa ferme...*

» *L'extraction s'étend sur toute cette Seigneurie ainsi que nous l'avons observé par notre rescription du 29 avril 1765 contre l'abesse de l'Olive qui avait prétendu affranchir leur propre terrain de cette extraction »* ⁽²²⁾.

Le rendement ne répondit pas à son attente. Pour continuer ses recherches il dut se lier financièrement à d'autres. Et s'il obtint le renouvellement de son bail à partir de 1770, toujours pour le même rendage annuel, son exploitation, remise partiellement à des sous-fermiers, resta superficielle, ce qui explique l'assèchement de deux étangs à l'Olive et le tarissements de sources alimentant l'abbaye et le village. Il en résulta des réclamations, des visites d'experts, la défense d'exploiter d'abord « dans le pachis des trieux » ⁽²³⁾, ensuite dans toute sa concession.

L'exploitation de la houille est montée sur un pied si absurde autour de Mariemont que l'engloutissement des sources y soit un mal inévitable... Si de tels gens continuoient d'exploiter autour du parc, tôt ou tard on n'y verroient plus une seule fontaine. Le gouvernement a donc raison de mettre fin à l'octroi de Drion... Comme la source de l'Olive a été réellement tarie on peut annuler l'octroi et le gouvernement rentre dans son droit de faire exploiter ces veines par des entrepreneurs moins maladroits.

» *Au lieu de... gratter la surface du sol et à suivre puérilement par un conduit la pente du terrain... on commence par maîtriser les eaux par des cuvellemens et sans s'arrêter aux veines supérieures on va au moyen des machines à feu attaquer la profondeur. Par cette conduite aucune houille ne reste perdue... aucune source ne tarit fut elle tout à côté du bure, au contraire la machine élève à la surface une quantité d'eau qui semblait être destinée à ne jamais paraître au jour »* ⁽²⁴⁾.

Les entrepreneurs ne reçurent aucune indemnité pour cet arrêt, mais ils restèrent les concessionnaires. Ils reprirent l'exploitation vingt ans plus tard (1795), mais le manque d'argent ne leur permit pas de s'équiper d'une manière efficace, d'acheter notamment cette machine à feu indispensable. Aussi Napoléon céda-t-il la concession à la société de Mariemont (1806).

(22) A.G.R., C.F., n° 1465.

(23) A.G.R., C.F., n° 5035 et 1467.

(24) A.G.R., C.F., n° 2176.

Les documents les plus séduisants et les moins connus proviennent de la Chambre des Comptables⁽²⁵⁾.

On sait déjà qu'en 1765, G. Drion avait été obligé de rechercher des associés pour se procurer les capitaux nécessaires à une exploitation qui cessait d'être artisanale. Or, parmi ces associés, on relève notamment les noms de René et Mathias Morlet, du Roeulx, de Nicolas Croquet, de Fayt, d'André Laurent, de Houdeng-Goegnies, auxquels s'ajoutent en 1767 le comte d'Oignyes de Mastaing et le comte de Gougnyes de Gayt. Il est intéressant de constater qu'au même moment ces mêmes personnes (René et Mathias Morlet étant remplacés par Remy-J. Morlet) participent avec Arnould Schuyteneer⁽²⁶⁾, d'Enghien, à la constitution d'une autre société, qui se propose d'exploiter le charbonnage de La Hestre, Bois d'Haine à Jolimont, Redemont (près du Pont Brogne) et du Ternes, dit Le Bouly (près de l'hôpital de Jolimont)⁽²⁷⁾.

On voit le receveur ou comptable, Adrien Potie, de Morlanwelz, rendre ses comptes à quelques associés, qui les vérifient au nom de tous. Il tient note, d'une part, des recettes qui proviennent surtout de la vente du charbon et, dans une faible mesure, du matériel devenu inutile ; d'autre part, des dépenses constituées par les salaires des ouvriers, les rémunérations mensuelles du receveur et du directeur, Nicolas Croquet, et par les différents frais qu'occasionne pareille exploitation : achats de bois, d'aiguilles⁽²⁸⁾, d'huile, même de pots de bière et de jambons pour fêter la Sainte-Barbe.

La recette du 1^{er} mars 1768 au 31 janvier 1769 s'élève à 14.527 l. 15 s. 6 d., soit environ 1.320 livres par mois. Les dépenses, parmi lesquelles on constate notamment 78 journées de maçons et de leurs aides, ou une messe de Sainte-Barbe payée au chapelain de La Hestre 39 patars, c'est-à-dire environ 5 fois le salaire journalier d'un excellent mineur, atteignent 11.208 l. 18 s. 4 d., soit un bénéfice arrondi à 3.319 l. De cette somme, on défalque une partie des redevances seigneuriales, si bien que le boni reste de 1.500 l., à peine 10 % de la recette.

Immédiatement se fait la répartition de ce profit entre les « actionnaires », suivant la participation financière de chacun établie en vingt-quatrièmes. Ainsi Deschuyteneer et Laurent, qui détiennent l'un et l'autre sept vingt-quatrièmes, touchent chacun 437 l. ; le comte d'Oignyes et le comte de Gougnyes (ou du moins ses héritiers) détiennent chacun quatre vingt-quatrièmes et touchent 250 l. ; Morlet et Croquet pour leur vingt-quatrième touchent chacun 62 l. 10 s.

(25) A.G.R., Archives des officiers comptables, n° 546.

(26) Lire : Deschuyteneer ; il deviendra directeur de la verrerie de Mariemont et acquéreur, avec Isi. Warocqué, de l'abbaye de l'Olive à Morlanwelz, vendue comme bien national en 1798. Cf. M. VAN DEN EYNDE, *La vente de l'abbaye de l'Olive et de ses biens*, dans *Morlanwelz-Chronique*, janvier et février 1965.

(27) André Laurent, véritable homme d'affaires, exploitera aussi le moulin banal de Morlanwelz et détiendra le droit de terrage, c'est-à-dire le droit de percevoir environ 10 % sur les récoltes provenant de la *couture de hayette et chaut fontaine*, soit une superficie de 47 bonniers 1 journal 100 verges, dans la partie ouest de Morlanwelz.

P. MOUREAUX, *Charbon et capital dans le Hainaut du XVIII^e siècle*, dans *Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et de Lettres du Hainaut*, t. 78, 1964, p. 37 et sv.

(28) Aiguilles : longs burins cylindriques et pointus qui servaient à abattre le charbon.

Recette de février 1769 : 810 l. 1 s. 6 d.

Dépenses : 563 l. 2 s. 6 d.

Bénéfice : 246 l. 19 s. 6 d.

La répartition se fait cette fois (et dans la suite) sans tenir compte des redevances seigneuriales à payer. Deschuyteneer et Laurent touchent 72 l. 0 s. 3 d. chacun ; le comte d'Oignyes et le comte de Gougnyes, 41 l. 3 s. 0 d. chacun ; Morlet et Croquet, 10 l. 5 s. 9 d. chacun.

Recette de mars 1769 : 754 l. 0 s. 0 d.

Dépenses : 724 l. 1 s. 0 d.

Bénéfice : 29 l. 19 s. 0 d.

Soit deux parts à 8 l. 14 s. 8 d., deux parts à 5 l. 19 s. 10 d., deux parts à 1 l. 4 s. 11 d.

Si l'on compare le nombre de journées à la recette, on obtient les résultats suivants : 8.752 journées du 1^{er} mars ou 31 janvier 1769, soit 795 journées en moyenne par mois pour une recette de 1.320 livres.

En mars 1769, 773 journées pour une recette de 754 l.,

en mai, 1.508 journées pour une recette de 2.175 l.,

en juin, 1.267 journées pour une recette de 1.626 l.

On observe donc de fortes fluctuations mensuelles dans la vente du charbon et dans le nombre de journées, l'un n'ayant pas nécessairement un rapport avec l'autre. N'oublions pas que l'exploitation et la vente ralentissaient toujours en hiver et s'arrêtaient même lorsque les barrières sur les routes se fermaient et empêchaient tout trafic.

Les bénéfices varient fort d'un mois à l'autre : 29 l. en mars pour 952 l. en mai. Sur 15 mois, la moyenne est légèrement inférieure à 200 l., ce qui donne par mois aux actionnaires un peu plus de 8 l. par vingt-quatrième. Or l'ouvrier mineur, selon sa qualification gagne entre 5 et 8 patars par jour, soit de 13 à 20 livres pour 26 jours de travail par mois. Pendant ce temps, le receveur touche 50 livres et le directeur 33, auxquelles doit s'ajouter son 24^e (8 l.). A ce moment, les deux actionnaires qui ont la plus grosse part (7/24^e) touchent en moyenne 56 ou 57 livres. Comme on ne connaît pas le capital investi, il est impossible de calculer le rapport. En tout cas, pour les mois envisagés, la moyenne des bénéfices représente 15 % de la recette — compte non tenu des rentes seigneuriales à payer.

Il convient encore de remarquer :

1. la collaboration financière entre la bourgeoisie et la noblesse ;
2. le salaire élevé payé aux ouvriers qui maçonnet : de 11 à 16 patars, c'est-à-dire le double de ce que gagne un mineur. On pourrait croire que c'est simplement parce qu'on effectue un travail dangereux. En fait, le dépouillement de différents comptes permet de constater qu'il s'agit du salaire normal du maçon ; son manœuvre gagne 8 patars ; un menuisier, 17 p. ; un garde-chasse à pied, environ 18 patars. Le mineur est donc très mal payé, ce qui explique cette expression : « *carbonneu = bribeu* » (mendiant).

Voilà trois exemples qui peuvent montrer comment, au XVIII^e siècle, le Centre devient une région charbonnière.

On pourrait citer d'autres textes pour concrétiser l'effort réalisé par le Conseil des Finances pour mettre en valeur les terrains en friche ; on pourrait parler de l'abbaye de l'Olive. Mais pour le pas allonger cet article, je me permets de renvoyer à des articles parus dans *Morlanwelz-Chronique*, n^{os} de mars et de novembre 1964, de janvier, de février et de mars 1965, et dans les *Annales du Cercle Archéologique et Folklorique de La Louvière et du Centre*, t. II, 1964-1965.

M. VAN DEN EYNDE

INFORMATION PEDAGOGIQUE

LEÇONS TYPES

L'ABBAYE

Classe de 1^{re} moyenne ou de 6^e d'humanités

I. Bibliographie

a) OUVRAGES DE BASE :

— PIRENNE, *Histoire de Belgique*, Bruxelles, Lamertin, 1928.

b) OUVRAGES SPECIAUX :

— OZOUF et LETERRIER, *Histoire documentaire*, Paris, Librairie Classique E. Belin, 1952.

c) MANUELS :

— DORCHY et GYSELS, *Moyen Age et Temps Modernes*, Liège, Sciences et Lettres, 1958.

— GOTHIER et MOREAU, *Histoire Générale*, t. II, Liège, Dessain, 1961.

— HAYT et PAYE, *De l'Antiquité au XV^e Siècle*, Namur, Wesmael-Charlier, 1963.

d) RECUEILS DE TEXTES :

— GANSHOF, *La Belgique Carolingienne*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 1958.

— QUICKE, VERNIERS et BONENFANT, *Lectures Historiques*, t. I, Bruxelles, Deboeck, 1937.

— GOTHIER et TROUX, *Recueils de Textes d'Histoire*, Paris-Liège, Dessain, 1959.

— Mémoires de la Société d'Histoire et de Littérature de Tournai, Tournai, Casterman, 1879.

e) RECUEILS ICONOGRAPHIQUES :

— LUYCKX, *Atlas Historique et Culturel de Belgique*, Bruxelles, Elsevier, 1959.

— VOS, *L'Abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près de Tournai*, Tournai, Casterman, 1884.

Tome I : Notice, chronique, nécrologie.

Tome 12 : id. Tome II : Cartulaire (1126 à 1276).

Tome 13 : id. Tome III : Cartulaire (1277 à 1779), Tables.

II. Matériel didactique

a) CARTOGRAPHIE :

— Une carte de l'Europe.

b) DOCUMENTS VISUELS :

— Dias : collection réalisée à l'abbaye des Prés, à Tournai, par Monsieur le Directeur de l'E.M.E. d'Antoing.

III. Méthode

TEXTE N° 1 (Bulle du pape Alexandre III).

— a) NATURE DU DOCUMENT.

— Qui l'a écrit ?

— A qui est-il adressé ?

— b) 1^{er} PARAGRAPHE. Que dit le pape dans ce 1^{er} paragraphe ?
Donc de quoi est-il question dans ce texte ? (d'une abbaye)

Au tableau :

UNE ABBAYE

(indication manuscrite)

— c) 2^e PARAGRAPHE. Par quels moyens une abbaye peut-elle acquérir des biens ?

Dons des : — pontifes = papes

— roi et des princes (seigneurs)

— fidèles.

— d) 3^e ET 4^e PARAGRAPHES. Quelles sont les possessions de l'abbaye ?
Que comprennent ces biens ?

1^o DES BÂTIMENTS : citez-les.

A votre avis y en aurait-il encore d'autres ? Si nous en trouvons d'autres dans les textes qui suivent, nous les indiquerons au tableau.

2^o DES TERRES :

De quelles sortes de terres s'agit-il ? Citez-les.

3^o DU BÉTAIL.

— e) PROJECTION À L'ÉPISCOPÉ D'UNE CARTE DU TOURNAISIS :

Les biens sont-ils considérables ?

Terres possédées par l'abbaye des Prés en 1796, à la Révolution française.

Apparaissent-ils groupés en un même milieu ?

Comment nous représentons-nous ces possessions de l'abbaye (comme un vaste domaine dispersé).

Au tableau (1^{re} synhèse partielle) :

Un vaste domaine dispersé qui s'est accru grâce aux dons et comprenant :

— des bâtiments, églises, cloître, réfectoire, infirmerie, hôpital, bibliothèque, hospice, moulins, granges, four, brasserie ;

— des terres : champs, prairies, bois ;

— du bétail.

Au tableau :

Une abbaye tournaisienne : SAINT-NICOLAS-DES-PRES.

- Présentation des dias.
- Pourquoi les moines se sont-ils installés dans les prés ? (à l'écart de la fréquentation des hommes)
- Pourquoi les gens ne fréquentaient-ils pas ces prés ? (inondation de l'Escaut)

LES ACTIVITES.

Faire déduire ces activités du texte 1.

Au tableau :

Activités.

a) *Centre agricole.*

mise en valeur des terres en friche
transformation des produits agricoles.

TEXTE N° 2 (Charte de fondation).

TEXTE N° 3 (Statut de l'ordre de Saint-Augustin).

- A qui a-t-on confié cette église ? (à un abbé et des personnes).
- Dans quel but leur a-t-on confié cette église ? (pour servir Dieu).
- Quelle sera donc leur activité principale ? (une activité religieuse).
- D'après les textes précédents quelles sont les personnes qui exercent une activité dans cette abaye ?
 - un abbé = supérieur,
 - des moines,
 - des convers — travaux manuels.
- Quelle sera donc l'activité des moines : servir Dieu = prières.
- Les religieux d'une abbaye suivent-ils la même vie que les prêtres des autres paroisses ?
- Les prêtres des paroisses prennent-ils leurs repas comme les moines ?
- De quelle façon ces repas sont-ils pris ? En commun — donc ces gens vivent en communauté.
- Organisent-ils leur vie à leur gré ? Non, ils suivent un règlement. *Une règle.* C'est pourquoi on les appelle clergé régulier pour les distinguer des prêtres des paroisses ou clergé séculier qui vit dans le siècle (avec les autres gens).

Au tableau :

b) *Centre religieux.*

vie en communauté d'hommes ou de femmes soumis à une règle (saint Augustin)
à la prière ; au recueillement
but : servir Dieu
abbé, moines, convers.

TEXTE N° 4 (Statut de l'ordre de saint Augustin).

- Quels sont les bâtiments que nous fait connaître ce texte ?
réfectoire, infirmerie, hostellerie.
- Quelles activités les moines exercent-ils dans cette partie de l'abbaye ?
activités hospitalières.
- Quelles sont-elles ?
les malades : soins de santé à cette époque
héberger des voyageurs : sécurité
faire l'aumône : grande misère à cette époque.

Au tableau :

c) *Centre hospitalier.*

soins aux malades

aumônes aux pauvres

hébergement des voyageurs — refuge également.

TEXTE N° 5 (Lettre de saint Bernard).

- Qui a écrit cette lettre ? A qui est-elle adressée ?
Clervaux se trouve-t-il loi d'ici ? (France - Aube).
Des abbayes entretiennent des relations.
- Que nous apprend le passage de la lettre « Quand vous viendrez » ?
Les abbés voyagent.
- L'abbé Oger transcrirait-il encore aujourd'hui le livre de l'abbé Bernard ?
Pourquoi le fit-il alors ?
Livres copiés à la main, donc livres rares.
- Les seigneurs de l'époque écrivaient-ils des livres ?
- Où apprend-on à lire et à écrire ?
— donc les abbayes ont des écoles.
- Les moines écrivent des chroniques = histoire de leur abbaye = la chronique de Saint-Médard.

DOCUMENT ICONOGRAPHIQUE.

Une miniature : « De l'Antiquité au XV^e siècle » par F. HAYT (page 89).
Collection Roland.

- Quel est ce document : un livre.
- Les caractères sont-ils réguliers : non, manuscrits.
- Qu'est-ce qui nous frappe dans cette page ? dessin.
Ce sont des enluminures, le copiste a illustré le texte.
- Cela prenait-il beaucoup de temps ? Ces moines avaient-ils beaucoup de patience ? Connaissez-vous une expression ? (un travail de bénédictin).

Au-tableau :

- d) *Centre intellectuel.*
la copie des manuscrits
les livres : chroniques
les écoles.

e) *Centre artistique.*
enluminures des manuscrits.

Vestiges actuels :

- a) tour de l'église des Prés, à Tournai
b) Quelques bâtiments, rue Frinoise, *ibidem*

CONCLUSIONS :

Riche domaine agricole qui s'est accru au cours des siècles; l'abbaye a accompli une œuvre bienfaisante dans la rude société féodale.

IV. Résumé de la leçon

Intégré dans la méthode.

V. Lexique

- *l'abbaye* : communauté de moines dirigée par un abbé.
- *les convers* : religieux employés au service domestique d'une abbaye.
- *la règle* : obligations auxquelles les membres d'une abbaye se soumettent.
- *la chronique* : récit historique qui expose les événements les uns après les autres en respectant l'ordre dans lequel ils se sont succédé.
- *une enluminure* : décoration d'un texte manuscrit.

VI. Exploitation de la leçon

Engager les élèves à :

- rassembler des documents en rapport avec la leçon ;
- documents leur permettant d'avoir une idée du genre de vie dans une abbaye.

VII. Questionnaire de révision de la leçon

1. Qu'est-ce qu'une abbaye ? Exemples.
2. Quelles sont les principales activités d'une abbaye ?
3. Expliquez : « règle », « abbé », « convers », « chronique », « enluminures », « un travail de bénédictin ».

VIII. Questions d'examens

1. Que nous apprennent les textes n° 2, 3 et 4 : déduisez-en les différentes activités d'une abbaye.
2. Quelle a été l'importance, au moyen âge, des abbayes au point de vue culturel?

IX. Coordination

Travail manuel (maquette).

Carte géographique de la répartition des abbayes.

TEXTES

N° 1. BULLE DU PAPE ALEXANDRE III.

...Nous prenons sous la protection du bienheureux Pierre et la nôtre... l'abbaye sus-nommée de Saint-Nicolas où vous êtes consacrés au service divin.

Nous ordonnons que toutes les possessions, tous les biens acquis... par cette église, comme ceux que, Dieu aidant, elle pourra obtenir dans la suite par la concession des pontifes, la générosité des rois et des princes, les oblations des fidèles et autres justes moyens... demeurent entre vos mains et celles de vos successeurs.

Entre ces biens, nous croyons devoir spécifier le lieu où votre église est située, la chapelle Saint-Médard...

Nous croyons devoir mentionner spécialement la terre près du Rie que l'avoué Walthère vous a donnée en aumône..., les moulins, les prairies, et les terres arables aux environs de Tournai,... votre hôpital avec tout ce qui en dépend... toute la ferme de Bouchegnies avec ses dépendances...

(Bulle du pape Alexandre III à Eustaise, abbé de Saint-Nicolas — 1179.)

N° 2. CHARTE DE FONDATION.

Nous y avons rendu libre cette église, nous y avons établi un abbé et des personnes soumises à la discipline régulière, pour y servir Dieu sous la règle de saint Augustin.

(Acte de fondation de l'abbaye de Saint-Médard ou Saint-Nicolas par Simon, évêque de Tournai — 1126.)

N° 3. STATUT DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

On servira à tous les mêmes boissons et les mêmes mets dans le réfectoire où ils mangeront tous, excepté les infirmes et ceux que leurs emplois empêchent de le faire...

(Statuts ou règle de l'ordre de saint Augustin.)

N° 4. STATUT DE L'ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Mais que l'on garde les restes des tables du réfectoire, ainsi que de l'infirmier et des hôtes pour les distribuer aux pauvres. Chaque maison exercera l'hospitalité suivant ses moyens.

(Statuts ou règles de l'ordre de saint Augustin.)

N° 5. LETTRE DE SAINT BERNARD.

Je vais faire en sorte que vous le (cet opusculé) trouviez ici quand vous viendrez si jamais vous venez ; vous pourrez le voir et le lire, mais non pas le copier, ce que vous avez transcrit, à ce que vous me dites.

(Lettre de (saint) Bernard, abbé de Clervaux — France — à Oger, premier abbé de saint Médard ou de saint Nicolas vers 1135.)

Gérard TURPIN,
Athénée Royal de Péruwelz.

ROBESPIERRE ET LA CONVENTION

Classe de 5^{ème} des humanités

Bibliographie

OUVRAGES GENERAUX

— LEFEBVRE Georges, *La révolution française*, dans la collection *Peuples et civilisations*, publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac, T. XIII, Paris, Presses Universitaires de France, 1951, pp. 237-432.

— SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, T. 2 *La Chute de la Royauté 1789-1792*. T. 3 *La guerre aux Rois 1792-1793*. T. 4 *Les limites naturelles 1794-1795*. Paris, Plon, 1919.

— GASC-DESFOSSÉS Edouard, *La révolution française*, T. 3 *La Convention*, Paris, Beauchesne, 1929, pp. 1-663.

— GODECHOT Jacques, *Les révolutions (1770-1799)*, dans la collection « Nouvelle Clio », Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

OUVRAGES BIOGRAPHIQUES

— BARTHOU Louis, *Le neuf Thermidor*, Paris, Hachette, 1926.

— MATHIEZ Albert, *Plaidoyer pour Robespierre fondateur de culte*, Paris, Talandier, 1935.

OUVRAGES SCOLAIRES

— TUDESQ A.-J. et RUDEL J., *1789-1848*, dans la Collection Girard, Paris, Bordas, 1960, pp. 79-150.

— MICHEL G., VAN DEN EYNDE M. et DORCHY H., *Histoire universelle...*, dans la Collection Sciences et Lettres, Liège, 1961, pp. 120-125.

ATLAS :

— *Atlas d'histoire universelle*, Collection Roland, Namur, Wesmael-Charlier, 1960.

Documents audio-visuels

DISQUES :

L'Encyclopédie sonore, édités par la Librairie Hachette, gravés par Duret-Thomson.

LAE 3312 : La mort de Danton.

LAE 3302 : La chute des Girondins.

LAE 3311 : Thermidor.

(Ces disques ne sont utilisables que fragmentairement dans les classes inférieures).

ENREGISTREMENT

sur bande Scotch, par les élèves de Rhétorique de l'Athénée de Marchin, des „Textes relatifs à la Convention nationale et à Robespierre”.

- *Robespierre réclame l'exécution de Louis XVI* (3 décembre 1792).
- *Tactique des armées révolutionnaires* (Texte de Carnot : août 1793).
- *Extrait de décret du 22 prairial, An 2.* (10 juin 1794).
- *Extrait du rapport de Robespierre sur le culte de l'Etre Suprême.* (Il s'agit des idées de Robespierre quant aux monarques et à la religion).

DIAPPOSITIVES :

I.V.A.C. : Cartes d'histoire de Belgique n° 18 : Les Pays-Bas pendant la Révolution.

Personnelles (réalisées avec les élèves)

1. *Robespierre*, d'après un dessin de Gérard (Louvre).
2. *Louis XVI*, d'après un dessin de Boze (Louvre).
3. *Marie-Antoinette à la rose*, par Mme Vigée-Lebrun (Louvre).
4. *Danton* : d'après un dessin de David (collection Hachette).
5. *Le retour de Varennes* : 25 juin 1791, d'après « La documentation pédagogique », Editions Rossignol, Montmorillon (Vienne). Fascicule 62 h, n° 6.
6. *Le système métrique* : *ibidem*, 63 h, n° 8.
7. *Neerwinden* : 18 mars 1793, d'après une estampe allemande : coll. pers.
8. *Assignats et denier* à l'effigie de Louis XVI : coll. personnelle.
9. *Prisonniers à St. Lazare* : d'après le tableau de Hubert Robert (Louvre).
10. *Représentant de la Convention (Milhaud)* : tableau de David (Louvre).
11. *Intérieur d'un comité révolutionnaire* : dessin de Fragonard fils.
12. *La prise des Tuileries* : (10 août 1792). D'après les « Documents d'Histoire de France ». Editions de la documentation française, 16, rue Lord Byron, Paris. Série B n° 59.
13. *Livraison d'habillement en 1793* : proclamation d'un représentant. *Ibidem*, série B, n° 61.
14. *Jugement du tribunal révolutionnaire de Nancy* : 19 Frimaire an 2.
15. *Relation de la bataille de Wattignies*, par Carnot. *Ibidem*, Série B n° 62.

DOCUMENTS AUTHENTIQUES :

Deux assignats.

Une pièce à l'effigie de Louis XVI.

Gazette de Liège du XIII Ventôse An XIII.

CARTE MURALE :

Europe on the eve of French revolution. Webster-Knowlton, Chicago.

Méthode

Le cours se compose à notre sens, de trois parties :

1. La chute de la monarchie ou origines de la Convention.
2. L'œuvre de la Convention.
3. Fin de Robespierre et de la Convention.

On pourra donc procéder par synthèses partielles.

Note : Les chiffres renvoient aux diapositives.

1. CHUTE DE LA MONARCHIE :

Montrer le *discrédit des monarques* :

Dias : n° 5 Retour de Varennes, n° 3 Marie-Antoinette (l'Autrichienne),
n° 2 Louis XVI est faible et sans envergure (serrurier).

Or le roi *s'obstine à refuser de signer des décrets* (droit de veto),

— portant création d'un camp de fédérés à Paris

— contre les prêtres insoumis.

tandis qu'à l'extérieur la situation s'aggrave : I.V.A.C. n° 18 : montrer Longwy, Verdun.

La révolution éclate à Paris : n° 12 Prise des Tuileries. Que fera l'Assemblée?

Elle proclame la patrie en danger,

Danton galvanise l'opinion, n° 4 ;

Arrestation de la famille royale.

Election d'une autre assemblée. (Pourquoi ?).

La victoire de Valmy sauve la France (20 sept. 1792).

2. ŒUVRE DE LA CONVENTION :

réunie au lendemain de Valmy.

A situation désespérée, remèdes brutaux.

LA CONVENTION VEUT SAUVER LA RÉPUBLIQUE : Dia n° 1.

Expliquer la vie et le caractère de l'Incorruptible.

Audition : Robespierre réclame l'exécution de Louis XVI.

L'exécution du roi et la disette provoquent :

— des *soulèvements* : Lyon, Marseille, Toulon, Vendée (sur la carte),

— une *formidable coalition* extérieure : Angleterre, Autriche, Prusse, Russie Espagne, Portugal, Hollande...

— le retour des Autrichiens dans les Pays-Bas : *Neerwinden* 7 (18 mars 1793).

LA CONVENTION ORGANISE LE SAUVETAGE DE LA RÉPUBLIQUE : crée : Le Comité du Salut Public : politique intérieure et extérieure.

n° 11 Comités de surveillance : reçoivent les dénonciations.

prend des mesures radicales :

n° 13 *levée* de 300.000 hommes et *réquisition* des fournitures.

n° 8 La disette persiste : on fixe un *maximum des prix*, mais les *assignats* sont sans valeur, et les riches seront obligés de fournir un milliard-or.

n° 1 Les *représentants* sont envoyés en province pour faire exécuter les décrets.

n° 9, n° 14 Les « suspects » de royalisme seront exécutés ainsi que les « mous » (Danton).

organise l'offensive : Audition : Tactique de Carnot. La victoire se dessine :

n° 15 Rapport de Carnot sur la bataille de Wattignies. Pris de Dunkerque, Lille, Fleurus (26-6-94), Bruxelles. La France est sauvée.

3. FIN DE ROBESPIERRE ET DE LA CONVENTION.

Expliquer : Robespierre et le régime de la Convention ont sauvé la patrie, mais le danger est passé et la France est lasse de sang (17.000 exécutions).

Cependant la Vendée n'est pas encore soumise (situer sur la carte) et ne sera apaisée que par Hoche en 1795.

Le vide se fait autour de *Robespierre* (dia n° 1) qui a fait passer le décret du 22 Prairial An II sur les traîtres à la patrie (*Audition* d'un extrait du décret). Les Conventionnels malhonnêtes et enrichis craignent pour leur vie.

Aussi l'Assemblée fait-elle arrêter : Robespierre, son frère et ses amis. Les mesures outrancières sont rapportées (notamment le décret du 22 Prairial).

4. CONCLUSION :

à trouver par les élèves :

La Convention a-t-elle sauvé la République ?

En fonction des circonstances, que penser des procédés du Tribunal révolutionnaire ?

Résumé

ROBESPIERRE ET LA CONVENTION

1. CHUTE DE LA MONARCHIE.

Après Varennes, les Français se méfient de la reine (l'Autrichienne) et du roi (Monsieur Veto) qui a refusé les décrets contre les prêtres insoumis, et pour la création d'une armée fédérée à Paris.

A cause de la menace extérieure (proclamation de Brunswick), et de la disette, la révolution éclate (Prise des Tuileries, 10 août 92). L'assemblée déclare « la patrie en danger », décrète l'arrestation des souverains, décide l'élection d'une nouvelle assemblée.

Les ennemis sont arrêtés à Valmy (20 sept. 1792).

2. LA CONVENTION EST AUSSITOT REUNIE ET PROCLAME LA REPUBLIQUE. (AN I).

Robespierre, avocat d'Arras, d'un dehors froid et « incorruptible », est un des chefs de file de l'assemblée. Il réclame suivi par la majorité de la Convention l'exécution de Louis XVI, qui est guillotiné (21-1-1793).

La Convention veut sauver la France, par des mesures radicales :

1° ELLE DÉCIDE LA CRÉATION :

- Du Comité du Salut Public (politique générale),
- Du Tribunal révolutionnaire (juge les suspects),
- D'une armée de 300.000 hommes (organisée par Carnot).

2° ELLE PREND DES MESURES DESTINÉES AU BIEN COMMUN : le maximum, les réquisitions, le milliard des riches.

3° ELLE VEILLE À REPOUSSER LES COALISÉS qui ont repris les Pays-Bas. La victoire de Fleurus (26 juin 1794) provoqua l'annexion de notre pays à la France.

4° ELLE POURSUIT LA LUTTE CONTRE LES VENDÉENS ROYALISTES.

3. FIN DE LA CONVENTION

Bien que des troubles persistent en Vendée la patrie est sauvée et la France est lasse de la Terreur. Le vide se fait autour de Robespierre et de ses amis. Les Conventionnels eux-mêmes, craignant pour leur vie, vont décréter l'arrestation et l'exécution de Robespierre.

4. CONCLUSION :

Ce régime avait sauvé la République par des mesures sévères mais efficaces dans une situation désespérée.

Lexique

Les mots renseignés ci-dessous ont été ou employés pendant l'exposé, ou relevés dans les textes en addenda.

§ 1. Décret, veto, fédérés, tocsin, disette.

§ 2. Convention, sentence providence nationale, rétrograder. Hordes féroces du despotisme, réquisitionner, suspect. Montagnards, Girondins (éventuellement), suppléer.

§ 3. Sont réputés tels..., document moral, défenseurs officiels.

Coordination

1. Avec la géographie :

— Les Pays-Bas, *au relief peu accentué* : voie naturelle de pénétration.

— Les armées étrangères s'y installent volontiers : ressources économiques, industrielles.

2. Avec les travaux manuels :

— Maquette d'une guillotine.

Questions de révision

— Quelles circonstances, quels faits provoquèrent la chute de la monarchie en France ?

— Expliquez les mesures prises par la Convention pour sauver la France.

— Expliquez pourquoi ce régime exceptionnel fut abrogé.

Questions d'examen

1. Projeter les dias : Retour de Varennes, Louis XVI, Marie-Antoinette, prise des Tuileries.

Ensuite, poser la question : Expliquer pourquoi Louis XVI et son épouse sont devenus suspects aux Français. Quels événements provoquent le bouleversement du régime ?

2. Montrez que le régime de la Convention fut exceptionnel mais efficace dans une situation désastreuse.

3. Faire relire par les élèves le Décret du 22 Prairial An II. Ensuite, poser la question :

En partant du décret, expliquez comment la faction de Robespierre fut renversée. La France était-elle encore menacée à ce moment ? Expliquez.

Quelques textes relatifs à la Convention nationale et à Robespierre

Avant Valmy, Danton, à la nouvelle de l'entrée des Prussiens en France, s'exclama devant la Commune : « Le tocsin... c'est la charge sur les ennemis de la Patrie. Pour les vaincre, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée. »

ROBESPIERRE RECLAME L'EXECUTION DE LOUIS XVI (DECEMBRE 1792).

Il n'y a point ici de procès à faire. Louis n'est point un accusé. Nous n'êtes

point des juges. Vous n'êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et les représentants de la Nation. Vous n'avez point une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer...

Louis fut roi et la République est fondée : la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis a été détrôné par ses crimes : Louis dénonçait le peuple français comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armes des tyrans ses confrères : la victoire et le peuple ont décidé que lui seul était rebelle : Louis ne peut donc être jugé ; il est déjà condamné ou la République n'est pas absoute. Proposer de faire le procès de Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la Révolution elle-même en litige.

En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, il peut être absous, il peut être innocent ; que dis-je ! il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé ; mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution ?

Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs, les rebelles étaient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée...

Toutes les hordes féroces du despotisme s'apprêtent à déchirer de nouveau le sein de notre patrie, au nom de Louis XVI ! Louis combat encore contre nous du fond de son cachot...

Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois ; et je n'ai pour Louis ni amour, ni haine ; je ne hais que ses forfaits... Je prononce à regret cette fatale vérité... mais Louis doit mourir parce qu'il faut que la patrie vive...

(dans Bordas, 1789-1848, pp. 107-108)

EXTRAIT DU RAPPORT fait au Comité du Salut Public par Robespierre à propos du culte de l'Etre suprême. (15 Germinal An II, 4 avril 1794).

Le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine ; on serait tenté même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente. L'Europe est à genoux devant les ombres des tyrans que nous punissons... L'Europe ne conçoit pas qu'on puisse vivre sans rois, sans nobles ; et nous, que l'on puisse vivre avec eux.

Nos sublimes voisins entretiennent gravement l'univers de la santé du roi, de ses divertissements, de ses voyages ; ils veulent absolument apprendre à la postérité à quelle heure il a dîné, à quel moment il est revenu de la chasse...

Nous lui apprendrons, nous (à l'univers) les noms et les vertus des héros morts en combattant pour la liberté ; nous lui apprendrons dans quelle terre les derniers satellites des tyrans ont mordu la poussière ; nous lui apprendrons à quelle heure a sonné le trépas des oppresseurs du monde.... Prêtres ambitieux n'attendez pas que nous travaillions à rétablir votre empire ; une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. Nous vous êtes tués vous-mêmes, et on ne revient

pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique... Le véritable prêtre de l'Etre suprême c'est la Nature, son temple : l'univers ; son culte : la vertu ; ses fêtes : la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs.

(dans : *Plaidoyer pour Robespierre, fondateur de culte*, par Albert MATHIEZ, Paris, Tallandier, 1935, pp. 325-330).

LOI SUR LE TRIBUNALE REVOLUTIONNAIRE

A cause de l'opposition qu'il voit s'élever contre lui, Robespierre fait passer le Décret du 22 prairial an II, 10 juin 1794, voté par la Convention.

« Les ennemis du peuple seront punis de mort. Sont réputés tels ceux qui cherchent à anéantir la liberté, par force ou par ruse ; à avilir la Convention nationale et le gouvernement révolutionnaire dont elle est le centre ; à égarer l'opinion... enfin à altérer la pureté des principes révolutionnaires.

La preuve nécessaire pour les condamner est toute espèce de document matériel ou moral...

La règle des jugements est la conscience des juges éclairés par l'amour de la patrie ; leur but le triomphe de la république et la ruine de ses ennemis.

S'il existe des documents du genre ci-dessus, il ne sera pas entendu de témoins.

Il n'y aura plus de défenseurs officiels, si ce n'est pour les patriotes calomniés ».

(dans : *La Convention*, E. GASC-DESFOSSÉS.)

LE 9 THERMIDOR : apostrophe de Billaud-Varennés résolu à perdre Robespierre pour se sauver p. 534.

« Hier la Société des Jacobins était remplie d'hommes apostés... hier on a développé dans cette société l'intention d'égorger la Convention nationale ; hier j'ai vu des hommes qui vomissaient les infamies les plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié de la révolution. Je vois sur la Montagne un de ces hommes qui ménageaient les représentants du peuple, le voilà » (Il montre Robespierre). « Le moment de dire la vérité est arrivé. L'assemblée est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible. » « Non, elle ne périra pas » crie l'assemblée.

(dans : *La Révolution française*, T. III, *La Convention*, par E. GASC-DESFOSSÉS, Paris, Beauchesne, 1928, pp. 587-600.)

TACTIQUE DES ARMEES REVOLUTIONNAIRES, prônée par Carnot.

« Le moyen le plus simple de suppléer, autant que possible, à l'art par le nombre, est de faire une guerre de masses ; c'est-à-dire de diriger toujours sur les points d'attaque le plus de troupes et d'artillerie qu'on pourra, d'exiger que les généraux soient constamment à la tête des soldats pour leur donner l'exemple du dévouement et du courage, et d'habituer les uns et les autres à ne jamais calculer le nombre des ennemis, mais à se jeter brusquement dessus à coups de

baïonnettes, sans songer ni à tirailler ni à faire des manœuvres auxquelles les troupes françaises actuelles ne sont nullement exercées, ni même préparées ».
(Dans le Rapport de Carnot au Comité du Salut Public, 14 août 1793).

Ibidem, p. 528

H. P. SCHMETS,
Athénée royal de Marchin.

LES ETRUSQUES

Classe de quatrième des humanités

I. Bibliographie

1. MANUELS

- ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL J., *Rome et les débuts du moyen âge*, coll. « Louis Girard », Paris, Bordas, 1961.
- DURIF François, LABAL Paul, *Rome et le moyen âge jusqu'en 1328*, Paris, Hachette, 1964.
- GOTHIER Louis, *Histoire générale*, I, *Des origines de la civilisation au traité de Verdun*, Liège, Dessain, 1956.
- HAYT Franz, *Histoire universelle*, I, *L'antiquité et le haut moyen âge*, Namur, Wesmael-Charlier, 1962.
- MICHAUX M., *L'antiquité-Rome*, coll. « Histoire et Humanités », Tournai, Casterman, 1962.
- MICHEL Gabriel, GYSELS Georges, DORCHY Henri, *Antiquité, haut moyen âge, histoire de Belgique*, Liège, Sciences et lettres, 1960.

2. OUVRAGES GENERAUX

- AYMARD André et AUBOYER Jeannine, *Rome et son empire*, coll. « Histoire générale des civilisations », II, Paris, P.U.F., 1962.
- BLOCH Raymond et COUSIN Jean, *Rome et son destin*, coll. « Destins du monde », Paris, Colin, 1960.
- GRIMAL Pierre, *La civilisation romaine*, Paris, Arthaud, 1962.
- GROUSSET René et LÉONARD Emile, *Histoire universelle*, t. I *Des origines à l'Islam*, coll. « Encyclopédie de la Pléiade », Paris, Gallimard, 1956.
- PIGANIOL André, *Histoire de Rome*, coll. « Clio — Introduction aux études historiques », Paris, P.U.F., 1946.
- PIGANIOL André, *La conquête romaine*, coll. « Peuples et civilisations », Paris, P.U.F., 1944.
- *Histoire générale du travail*, sous la direction de PARIAS Louis-Henri, t. I *Préhistoire et Antiquité*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1962.
- *Histoire des sciences*, sous la direction de TATON René, t. I *La science antique et médiévale*, Paris, P.U.F., 1957.
- *Histoire générale des techniques*, sous la direction de DAUMAS Maurice, t. I *Les origines de la civilisation technique*, Paris, P.U.F., 1962.
- *Cent mille ans de vie quotidienne*, sous la direction de LAFFONT R., Paris, Pont Royal, 1960.

3. OUVRAGES SPECIAUX

- BLOCH Raymond, *L'art et la civilisation étrusques*, coll. « Civilisations d'hier et d'aujourd'hui », Paris, Plon, 1955.
- BLOCH Raymond, *Les Etrusques*, coll. « Que sais-je ? », Paris, P.U.F., 1963.
- BLOCH Raymond, *Les prodiges dans l'antiquité classique* (Grèce, Etrurie, Rome), coll. « Mythes et religions », Paris, P.U.F., 1963.
- DE RUYT Franz, *Le problème de la langue étrusque*, dans *Antiquité classique*, t. 6, p. 309, Bruxelles, 1937.
- HEURGON Jacques, *La vie quotidienne chez les Etrusques*, Paris, Hachette, 1961.
- HUS Alain, *Les Etrusques, peuple secret*, Paris, Fayard, 1957.
- HUS, Alain, *Les Etrusques*, coll. « Le temps qui court », Paris, Le Seuil, 1959.
- LEISINGER Hermann, *Les peintures étrusques de Tarquinia*, Lausanne, La Guilde du Livre, 1953.
- MAYANI Zacharie, *Les Etrusques commencent à parler*, Paris, Arthaud, 1961.
- PALLOTINO Massimo, *La civilisation étrusque*, « Bibliothèque historique », Paris, Payot, 1944.
- PICARD Gilbert, *L'art étrusque et l'art romain*, coll. « Carrefour des arts », Paris, Massin, 1964.
- RENARD Marcel, *Initiation à l'étruscologie*, coll. Lebègue, Bruxelles, 1943.
- RENARD Marcel, *La question étrusque*, dans *Antiquité classique*, t. 9, Bruxelles, 1941.
- *Chefs-d'œuvre de l'art*, fasc. 17 et 18, Paris, Hachette, 1963.
- *Arts*, numéro spécial consacré à l'art et à la civilisation des Etrusques, d'après l'exposition organisée au musée du Louvre, 1955.
- *La revue des arts*, n° 3, Paris, 1955.
- *L'art de l'écriture*, dans *Le Courrier de l'Unesco*, mars 1964.
- *L'Etrurie*, dans *Clio XX^e*, n° 11, Bruxelles, Esséo, 1964.
- *Les Etrusques*, Dossier 162 de la Documentation photographique, Paris, La documentation française, 1956.
- Causeries données à la R.T.B., dans le cadre du *Magazine des sciences*, par le professeur DE RUYT Franz, sur quelques problèmes posés par les découvertes récentes en Etrurie, 31 janvier, 7 février 1965.

4. ATLAS

- SERRYN Pierre, BLASELLE René, BONNET Marc, *Nouvel atlas historique*, Paris, Bordas, 1961.
- VAN DER HEYDEN Antoine, *Atlas de l'antiquité classique*, Paris, Sequoia, 1961.
- VERCAUTEREN Fernand, *Atlas historique et culturel de l'Europe*, Paris, Elsevier, 1962.
- PUTZGERS, *Historischer Weltatlas*, Berlin, Velhagen et Klasing, 1963.

II. Matériel didactique

1. CARTES MURALES

- planisphère géographique de préférence (indication du relief).
- Italie ancienne, éd. Webster-Knowlton ou carte du monde méditerranéen.

N.B. — L'expansion étrusque pourrait être mieux repérée par l'utilisation de calques à superposer à la carte murale.

2. LIGNE DU TEMPS

Repérer la période de la grandeur étrusque en faisant le rapport avec les civilisations grecque, carthaginoise, celtique, italote.

3. DOCUMENTS

A. ICONOGRAPHIQUES

— diapositives I.V.A.C. :

- 1° casque étrusque avec jugulaire — ambo de bouclier
série B/57a, n° II.
 - 2° bijoux en or : fibules et pendentif (Volterra — musée étrusque)
série B/57b, n° 11.
 - 3° porte voûtée à Volterra
série B/57a, n° 3.
 - 4° sarcophage des époux (nécropole de Cerveteri — VI^e s. av. J.-C.)
série B/57b, n° 1.
 - 5° écriture étrusque, caractères gravés sur la paroi d'un sarcophage (Florence, musée étrusque)
série B/57b, n° 20.
- documents pour épiscopes :
- 1° le périscope archéologique permettant la photographie de l'intérieur d'une tombe dans *Sciences et avenir*, n° 151, Paris, 1959, p. 484.
 - 2° entrée de tombe à Chiusi, dans HUS Alain, *Les Etrusques*, p. 50.
 - 3° bronze étrusque : paysans labourant avec l'araire, tirée par des bœufs. Rome, musée de la villa Giulia, dans ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL J., *Rome et les débuts du moyen âge*, p. 13.
 - 4° Foie en bronze, dans *Le courrier de l'Unesco*, mars 1964, p. 21.

B. TEXTES ENREGISTRÉS :

— RESSOURCES ÉCONOMIQUES DE L'ETRURIE :

« Caere offrit du blé et des provisions de toute sorte pour les équipages ; Populonia du fer ; Volterra du blé et des agrès de navires ; Arezzo trois mille boucliers, autant de casques, des javalots romains et gaulois, des piques longues, formant par quantités égales, un total de cinquante mille armes ; des haches, des pioches, des faux, des auges, des meules pour l'équipement de quarante vaisseaux longs, cent mille boisseaux de froment..., Pérouse, Chiusi... donnaient du bois de sapin pour la construction des navires et du froment en grande quantité. »

Texte de TITE-LIVE, relatant les préparatifs entrepris par Scipion l'Africain, lors de la seconde guerre punique, cité dans HAYT, p. 218.

— LA SCIENCE AUGURALE CHEZ UN PEUPLE D'AGRICULTEURS :

« On rapporte qu'un laboureur conduisant un jour sa charrue dans un champ du territoire de Tarquines, au moment où le soc s'enfonçait plus profondément, un certain Tagès sortit tout-à-coup du sillon et parla au laboureur. Ce Tagès, selon les livres étrusques, avait la figure d'un enfant et la prudence d'un

vieillard. A son aspect, le laboureur étonné poussa un cri d'admiration ; la foule accourut et bientôt, toute l'Etrurie se rassembla à cet endroit... Il parla longtemps et c'est ce discours qui contient le fondement de la science des haruspices. »

Texte de CICÉRON, *De la divination*, II, 23.

TEXTE LU :

— EXPANSION ÉTRUSQUE ET ORGANISATION :

« ...Et les terres qui s'étendent vers l'une et vers l'autre de ces mers, les Etrusques les peuplèrent en y fondant, de chaque côté, douze villes, d'abord en deça de l'Apennin, vers la mer inférieure, puis au-delà de l'Apennin, les métropoles y envoyant un nombre égal au leur de leurs colonies qui, au delà du Pô à l'exception de l'angle habité par les Vénètes autour du golfe, tinrent tout le pays jusqu'aux Alpes. »

Texte de TITE-LIVE, cité par HAYT, p. 217.

III. Méthode

Le but de cette leçon est de faire participer les élèves au *mystère étrusque*, pas celui des origines dégénérant trop souvent en discussions stériles, mais celui que pose, à travers les témoignages très fragmentaires de l'archéologie, des auteurs latins et de la langue étrusque, la connaissance toute relative de ce peuple actif et ingénieux de la Maremme toscane, qui connut du VII^e ou V^e siècle, une civilisation originale, laminée par « le rouleau compresseur romain ».

— Doc. épiscopes n° 1 : le *périscopes archéologique* = motivation en même temps, d'après HUS Alain, cité par ARONDEL M., *Rome et les débuts du moyen âge*, p. 12 : « en l'an de grâce 1828, dans un canton perdu de la Maremme toscane, un paysan labourait son champ. Il poussait son araire comme il le faisait depuis bien des années, lorsque le bœuf qui traînait la charrue s'affaissa et disparut à demi dans le sol. Intrigué, irrité par la chute du bœuf, il s'aperçut en tentant de le relever, que celui-ci était tombé dans un trou profond : c'était une tombe étrusque ».

— Doc. épiscopes n° 2 : entrée d'une tombe.

— Doc. épiscopes n° 3 : bronze représentant des paysans labourant avec l'araire — expliquer paysage de la Maremme toscane, technique du drainage, fertilité et recul de la malaria = *agriculteurs*.

— Doc. dia n° 1 : armes en fer.

— Doc. épiscopes n° 3 ou la *chimère d'Arezzo*, dia I.V.A.C., série B/57a, n° 15.

— Doc. dia n° 2 : bijoux en or = *travailleurs des métaux*.

— Témoignage de TITE-LIVE ; texte n° 1 = *synthèse*.

— Doc. dia n° 3 : technique de la voûte = *constructeurs*.

— Texte de TITE-LIVE n° 3 = *expansion étrusque et organisation politique*.

— Texte de CICÉRON, n° 2 : la science augurale et l'haruspicine = religion de paysans et rôle d'unité.

— Doc. dia n° 4 ou inscription funéraire montrant la filiation en ligne féminine = *rôle de la femme*.

— Doc. dia n° 5 : la langue.

IV. Plan au tableau noir, élaboré en fin de leçon

A. COMMENT CONNAISSONS-NOUS LES ETRUSQUES ?

1. Fouilles archéologiques des nécropoles et non encore des sites urbains.
2. Textes latins très postérieurs, orientés par la réaction du conquérant à l'égard du peuple conquis.
3. Langue déchiffrée mais incompréhensible car n'appartient pas au groupe des langues indo-européennes et manque de texte bilingues — on comprend actuellement environ 200 mots appartenant à des inscriptions funéraires.

B. QUE CONNAISSONS-NOUS DE CES MYSTERIEUX ETRUSQUES ?

1. *Agriculteurs* : technique du drainage entraînant la fertilité et le recul de la malaria.
2. *Travailleurs des métaux* : fer, cuivre, bronze ; orientés vers la fabrication d'armes et d'objets de luxe — commerce.
3. *Constructeurs* : voûtes — enceintes défensives autour des villes.
4. *Expansion* : du Pô à la Campanie au VI^e siècle av. J.-C., colonisation de la terre par la houe et les techniques.
5. *Organisation politique* : pas un Etat mais une confédération de douze villes.
6. *Rôle de la religion* : unir des paysans — développement de la science augurale.
7. Rôle assez important réservé à la femme.

V. Lexique

A préparer suivant le niveau de la classe.

VI. Suggestions de questions

A. LANGUE MATERNELLE-HISTOIRE

- Les textes utilisés sont-ils des témoignages adéquats ? Justifiez votre réponse.
- Quelle est la signification sociale et économique de la nécropole étrusque ?
- Pouvez-vous expliquer le dynamisme romain par la colonisation étrusque ?

B. CLASSES DE 4^e HUMANITES

- Pourquoi peut-on parler du mystère étrusque ? Justifiez votre réponse en vous basant sur les documents vus.
- A partir des textes, quels sont les facteurs économiques à la base de l'expansion étrusque ?
- Les nécropoles vous informent-elles sur la situation sociale des Etrusques ?

C. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, plus spécialement

- Pourquoi les Etrusques ont-ils travaillé les métaux ?
- Décrivez deux techniques photographiques utilisées par les archéologues d'aujourd'hui. Comment procédait-on antérieurement ?
- A qui devons-nous la voûte ? Pouvez-vous imaginer une explication logique à cette découverte ?

- Les nécropoles vous permettent-elles de comprendre la vie économique et sociale des Etrusques ?

VII. Suggestions de coordination

- avec cours de géographie : agriculture en Maremme toscane.
- avec cours de sciences : étude de la malaria.
- avec cours de latin : étude des auteurs.
- activités para-scolaires : club photographique et étude des techniques de la photo souterraine et aérienne.

VIII. Remarque

L'art étrusque n'est pas étudié comme objet. Pour le professeur d'histoire, l'art est un moyen.

Lilly ROCHETTE-RUSSE
et ses élèves de 1^{re} L.M. - Histoire,

N.B. — Cette leçon a été expérimentée le 12-2-1965 par Aline Browarsky
(1^{re} L.M. - Histoire).

CONSEQUENCES DES CROISADES

Classe de 1^{re} normale primaire

I. Bibliographie

1. GRANDES COLLECTIONS :

- GAXOTTE P., *Histoire des Français*, Paris, Flammarion, 1957, p. 145-149.
- GANSHOF Fr., *Le Moyen Age*, dans *Histoire des Relations Internationales*, Paris, Hachette, 1958, t. 1, 2^e éd., p. 86-88, 172, 173, 188, 197, 199.

2. OUVRAGES SPECIAUX :

- GROUSSET R., *Les Croisades*, Paris, P.U.F., « Que Sais-je », n° 157.
- PERNOUD R., *Dans les Pas des Croisés*, Paris, Hachette, 1959.

3. MANUELS :

- MICHEL G. & GYSELS G., *Le Moyen Age et le Début des Temps Modernes*, t. 4, Liège, Sciences et Lettres, 1957, p. 88-93.
- DORCHY H. & GYSELS G., *Moyen Age et Temps Modernes*, Liège, Sciences et Lettres, 1950, p. 120-124.
- ALBA A., *Le Moyen Age*, Paris, Hachette, 1943, p. 169-173.
- HAYT F., *De l'Empire Romain au 17^e Siècle*, Namur, Wesmael-Charlier, p. 99-104.
- LABAL P., *Le Moyen Age*, Paris, Hachette, 1962, p. 70-80.

4. RECUEILS DE TEXTES :

- CALMETTE J., *Textes et Documents d'Histoire : le Moyen Age*, Paris, Clio, P.U.F., 1953, p. 185.
- VAN SANTBERGEN R. et MOLLAT M., *Le Moyen Age, Recueils de textes d'histoire pour l'enseignement secondaire*, t. 2, Dessain, Paris-Liège.

II. Matériel didactique

1. CARTE :

L'Europe et l'Orient au temps des Croisades.

2. DOCUMENTS AUDIO-VISUELS :

Diapositives :

- une soierie (série D, 169 ; Orient-Occident I ; UNESCO, Ministère de l'Instruction Publique)
- un moulin à vent (extrait du vieux rentier d'Audenaerde)
- Projection à l'épидiascope :*
- forteresse de Rhodes (extrait du livre « Dans les Pas des Croisés »)
- Venise, le Palais ducal (carte-postale).

3. TEXTES :

Les références sont citées dans le corps de la leçon.

III. Méthode

Rappel des notions vues dans la leçon précédente par l'interrogation des élèves. Les élèves trouveront les éléments essentiels de la leçon par la lecture de la carte et des textes faite par le professeur ou une élève et par l'interprétation en commun par la méthode active ainsi que par la projection de diapositives et de gravures suivie de commentaires.

Certains des points envisagés pourront n'être qu'esquissés dans la présente leçon et faire l'objet d'une étude plus approfondie ultérieurement.

Au cours de la leçon, le plan est progressivement noté au tableau.

IV. Leçon

A. LIAISON AVEC LA MATIERE ETUDIEE PRECEDEMMENT PAR L'INTERROGATION :

- Quel fut le résultat de la première Croisade ?
- Comment organisa-t-on la conquête ?
- Comparez la 4^e Croisade à la première au point de vue de l'idéal poursuivi et de l'objectif atteint.
- Quel fut l'aboutissement des dernières expéditions ?

B. CONSEQUENCES RELIGIEUSES :

QUESTIONS :

- Le but religieux des Croisades a-t-il été atteint ?
- Quel fut le rôle du Pape dans ces expéditions ? Que signifie son action ?
- Quels Ordres religieux connaissez-vous qui se sont particulièrement distingués en Terre Sainte ?

Projection d'une gravure représentant la forteresse de Rhodes.

COMMENTAIRE :

Sort des Hospitaliers, des Templiers, des Chevaliers Teutoniques après leur départ de Terre Sainte.

C. CONSEQUENCES ECONOMIQUES :

TEXTE 1.

Rudolf DE SUCHEN, *De Terra Sancta et Itinere Jherosolami* — cité d'après DE MAS-LATRIE, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la Maison de Lusignan*. (Voir M. MOLLAT et R. VAN SANTBERGEN, *Recueil de textes d'histoire*, t. II, *Le moyen Age*).

« ...Il y a à Chypre une grande affluence de marchands et voyageurs...

Ses habitants vivent dans l'opulence. De l'avis des Chevaliers de France qui nous accompagnaient, l'un d'eux, en mariant sa fille lui a donné, pour sa coiffure seule, des bijoux qui valent plus que les parures de la reine de France.

...Les épices sont en grande quantité, elles s'y vendent en aussi grande abondance que le pain. Pour les pierres précieuses, les draps d'or et les autres objets de luxe, mes compatriotes se refusent à en croire mes affirmations.

...Les marchands de Chypre ont acquis d'immenses richesses. Rien d'étonnant à cela puisque leur île est la dernière terre des Chrétiens vers l'Orient, de

sorte que tous les navires et toutes les marchandises de quelque rivage qu'ils soient partis sont obligés de s'arrêter à Chypre.

...Chaque jour, du lever au coucher du soleil, on entend mille rumeurs. A Chypre sont parlées, lues et entendues toutes les langues du monde... »

COMMENTAIRE :

Intérêt du témoignage et précision chronologique.

APPEL AU RAISONNEMENT :

Localisation de Chypre sur la carte :

- Intérêt géographique et économique.
- Comment vit-on à Chypre ?
- D'où viennent les épices ?
- A quoi servent ces épices ? Expliquez pourquoi elles se vendent en grandes quantités.
- Quelles épices connaissez-vous ?
- Comment appelle-t-on les tissus de fils d'or ?
- De quels autres produits de luxe peut-il s'agir ?
- Explication de certains termes par leur origine : damas, mousseline, camelot.
- Projection d'une diapositive représentant une soierie.*
- Quelle est la raison de l'importance de Chypre ?
- Connaissez-vous d'autres ports importants à cette époque ?
- D'où viennent les marchands ? Où vont-ils ?
- Quels sont les produits convoités par l'Occident et par l'Orient ? Pourquoi ?

TEXTE 2.

Albert d'Aix, *Histoire des faits et gestes dans les régions d'outre-mer de 1055 à 1120*, trad. Guizot.

Le chroniqueur Albert d'Aix, qui composa, au XII^e siècle, une histoire de la première Croisade, relate en ces termes la découverte du sucre et de sa fabrication par les Croisés :

« Le peuple ayant trouvé dans cette vaste plaine une grande quantité de cannes remplies d'un miel que l'on appelle sucre, en exprimait le suc salubre avec un extrême plaisir... Cette espèce de plante est cultivée tous les ans par les agriculteurs de ce pays avec un soin infini. A l'époque de la moisson, et lorsque la canne a mûri, les indigènes la broient dans des mortiers, font filtrer le suc qu'ils en ont extrait et le recueillent dans des vases où ils le laissent reposer jusqu'à ce qu'il soit pris et durci, présentant alors l'apparence de la neige ou du sel blanc. Ensuite, ils le râpent pour le manger avec du pain ou le faire délayer dans l'eau, ils le prennent ainsi en forme de boisson, et ceux qui en goûtent le préfèrent au gâteau de miel comme plus doux et plus salubre... »

APPEL AU RAISONNEMENT :

- Comment les Croisés réagirent-ils devant la culture de la canne à sucre ?
- Comment l'utilisèrent-ils ?

COMMENTAIRE :

Développement de cette culture en Europe.

Projection d'une diapositive représentant un moulin à vent.

COMMENTAIRE :

Diffusion du moulin à vent en Europe (turquois) et de ses diverses utilisations.

D. CONSEQUENCES POLITIQUES :

QUESTION :

Quel fut le rôle joué par les Croisés face au péril turc ?

COMMENTAIRE :

Arrêt des Turcs (1453 : prise de Constantinople).

TEXTE :

Charte d'Otbert en faveur de l'église Sainte-Marie et Saint-Perpete, à Dinant.

« ...Moi, Otbert, par la grâce de Dieu, évêque de Liège, du consentement commun du clergé et du peuple, j'ai acquis du duc Godefroid, le château de Bouillon et du comte Baudouin, le château de Couvin, avec toutes leurs dépendances, ces deux princes partant pour Jérusalem... »

QUESTIONS :

- Comment expliquez-vous cette acquisition faite par Otbert ?
- Que signifie-t-elle ?
- Quel fut l'influence des Croisades sur l'autorité des seigneurs et du roi ?

COMMENTAIRE :

Rôle du commerce quant au développement des villes et répercussions politiques :

E. CONSEQUENCES SOCIALES :

TEXTE :

Foucher de Chartres (publié par Calmette).

« ...Cet autre boit déjà le vin de sa vigne et cet autre encore se nourrit sur ses champs. Nous nous servons tour à tour des diverses langues du pays... chaque jour des parents et des amis viennent d'Occident nous rejoindre. Ils n'hésitent pas pour autant à abandonner là-bas tout ce qu'ils possédaient. Car celui qui là-bas était un pauvre homme obtient ici, de la grâce de Dieu l'opulence... tel qui chez lui ne jouissait même pas d'un domaine, se voit ici maintenant seigneur d'une ville. Pourquoi donc s'en retourner puisque l'Orient comble à ce point nos vœux ? »

QUESTIONS :

- Pourquoi se fixent-ils là-bas ?
- Quel est l'attrait de l'Orient pour les serfs ?
- Qui profite du développement du commerce ?

F. CONSEQUENCES SUR LES MŒURS :

COMMENTAIRE :

Richesse de l'Orient ;

désir des Occidentaux d'imiter le confort rencontré là-bas (ameublement, mode,...).

G. CONSEQUENCES INTELLECTUELLES :

Richesse de la civilisation orientale :

- philosophie ;
- arithmétique ;
- médecine...

Evolution de la civilisation occidentale.

V. Plan de la leçon

1. *Conséquences religieuses :*

- a) perte de Jérusalem ;
- b) prestige de la papauté ;
- c) rôle des ordres religieux militaires après les Croisades :
 - Templiers en France
 - Hospitaliers à Rhodes et Malte
 - Chevaliers Teutoniques en Prusse.

2. *Conséquences économiques :*

- a) essor des relations commerciales :
 - importance de Chypre, de Rhodes, des villes italiennes (Pise, Gênes, Venise...)
 - renouveau de l'activité européenne (Bruges, Gand...)
- b) produits nouveaux :
 - soieries, damas, mousseline, canne à sucre, échalote, riz, parfums, etc.
- c) techniques nouvelles : moulin à vent.

2. *Conséquences politiques :*

- a) en Orient : arrêt des Turcs (jusqu'en 1453)
- b) en Occident :
 - déclin de la féodalité
 - essor des villes.

4. *Conséquences sociales :*

- a) déplacement de personnes
- b) libération des serfs
- c) essor de la bourgeoisie.

5. *Conséquences sur les mœurs :*

luxe, modes, etc.

6. *Conséquences intellectuelles et artistiques :*

enrichissement : philosophie, algèbre, art, etc.

VI. Lexique

camelot : (du latin *camelus* = chameau) étoffe de médiocre valeur faite primitivement en poil de chameau, et plus tard en poil de chèvre ou de laine. Par extension, objet de pacotille, marchand vendant des objets de peu de valeur.

damas : étoffe de soie à ramages dont les dessins ton sur ton étaient satinés tandis que le fond, légèrement en relief, était travaillé à la façon de taffetas, fabriqué à Damas en Syrie.

mousseline : étoffe de soie ou de coton très fine et transparente fabriquée à Mossoul (ville d'Irak sur le Tigre).

brocart : étoffe brochée, c'est-à-dire tissée de fils de soie ou d'or, ou d'argent.
échalote : espèce d'ail qui a une saveur analogue à celle de l'oignon (ail d'Ascalon, ville de Palestine).

VII. Questions de revision

- Comment les voyageurs d'Orient participèrent-ils à la renaissance du commerce européen ?
- En quoi peut-on dire que les Croisades favorisèrent les progrès de la bourgeoisie et le développement des villes ?
- Améliorèrent-elles le sort des paysans et pourquoi ?

VIII. Questions d'examen

Quelle fut l'influence des voyages en Terre Sainte sur le commerce européen ? Précisez certains centres commerciaux et les marchandises échangées.

Le danger d'invasion de l'Europe par les Turcs s'éteignit-il avec la fin des Croisades ? Expliquez cette menace et son évolution ?

Que pensez-vous des résultats de la rencontre des Occidentaux et des Orientaux au point de vue de la civilisation occidentale ?

IX. Suggestions de coordination

Exploiter les connaissances acquises au cours de littérature française (influence des expéditions sur certains genres littéraires).

Huguette DELAHAUT,
Ecole Normale de Forest.

LA SOCIÉTÉ EN OCCIDENT À LA FIN DU XVII^e ET AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

Classe de 2^e des humanités (2 leçons)

I. Bibliographie

- SAGNAC Ph. et DE SAINT-LÉGER A., *Louis XIV, 1661-1715*, Paris, Presses universitaires de France, 1949 (Coll. « Peuples et Civilisations »).
- PRECLIN E., et TAPIE V.-L., *Le XVII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1943 (Coll. « Clio »).
- GOTHIER L. et MOREAU G., *Histoire générale*, t. III : *Du début du XVII^e siècle à 1848*, Liège, Dessain, 1956.
- MICHEL G. et DORCHY H., *Les temps modernes et contemporains de la fin du XVI^e siècle à 1848*, Liège, Sciences et Lettres, 1955.
- ARONDEL M., BOUILLON J., RUDEL J., *XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Bordas, 1959 (Coll. d'histoire Louis Girard).
- ISAAC J. et BONIFACIO A., *XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1952 (Cours d'histoire Malet-Isaac).
- CHAULANGES M. et S., *Histoire 1610 à 1789*, Paris, Delagrave, 1956.
- CHAULANGES M. et S. - VALENTIN J., *Histoire 1610 à 1815*, Paris, Delagrave, 1956.
- HAYT F., *Histoire générale. Du XVII^e siècle à nos jours*, Namur, Wesmael-Charlier, 1961.
- GUYOT DE MISHAEGEN G., *Histoire de Belgique*, Namur, Wesmael-Charlier, 1953 (Coll. « Histoire de la civilisation sous la direction de E. Lousse et J. Roland »).
- MONGREDIEN G., *La vie quotidienne sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1960.
- MORAZE Ch. et HENRY F., *Histoire du travail et de la civilisation*, Paris, Hachette, 1939.
- BARRET F., *Histoire du travail*, Paris, Presses universitaires de France, 1958 (Coll. « Que sais-je »).
- SCHNERB R., *Les paysans bourguignons au dernier siècle de l'Ancien Régime*, dans *L'Information historique*, n° 2, Paris, mars-avril 1962.
- HANKART R., *Mendiants et vagabonds dans la principauté de Liège au 17^e et 18^e siècles*, dans le *Bulletin de la Société Royale Le Vieux-Liège*, n° 111 (t. IV), Liège, oct.-déc. 1955.
- TROUX A., LIZERAND C. et MOREAU G., *Les temps modernes*, t. III des « Recueils de textes d'histoire pour l'enseignement secondaire publiés sous la direction de L. Gothier et A. Trous », Liège, Dessain, 1959.
- FARAL, *Textes relatifs à la civilisation matérielle et morale des Temps modernes*, Paris, Hachette, 1939.

— RAT M. et RICHARD P., *Textes sur la civilisation des Temps modernes*, Paris, Nathan, 1950.

— BONENFANT P., QUICKE F. et VERNIERS L., *Lectures historiques. L'histoire d'après les sources. Textes réunis et commentés. Histoire de Belgique*, t. II Bruxelles, De Boeck, 1936.

— *Documents d'histoire vivante de l'Antiquité à nos jours*, dossier 4 : *XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Editions Sociales, 1962.

— *La documentation photographique*, série 78 : *Naissance de l'économie moderne* ; série 111 : *La société française aux XVII^e et XVIII^e siècles* ; série 141 : *Métiers, techniques et civilisation*.

— *Deux hommes sur trois ont faim*, dans *Textes et documents*, n° 6, Institut pédagogique national, Lyon, 1961.

II. Matériel didactique

a) EPISCOPÉ : Cérémonie dans la Chambre du Roi Louis XIV, planche extraite de *La Documentation photographique*, série 145.

b) DIASCOPE, DIAPOSITIVES :

1. Président à mortier du Parlement de Paris (grav. de Sébastien Le Clerc), d'après M. et S. CHAULANGES, *Histoire 1610 à 1789*, p. 9, Paris, 1956.

2. Samuel Bernard, d'après *La Documentation photographique*, série 78 (Naissance de l'économie moderne).

3. Le Parfait Négociant, d'après *La Documentation photographique*, série 141 (Métiers, Techniques et Civilisation).

4. La moisson au XVIII^e siècle, d'après *La Documentation photographique*, série 111.

5. Famille de paysans (tableau de Louis Le Nain), d'après *Le Jardin des Arts*, n° 33, Paris, 1957.

7. Tirage au sort des miliciens (d'après une estampe de 1705), d'après planche Hachette.

8. Le paysan et son seigneur, d'après Laigniet-Guérard, dans E. FARAL, *Textes relatifs à la civilisation matérielle et morale des temps modernes*, Paris, Hachette, 1939, p. 121.

9. Les Gueux, d'après *La Documentation photographique*, série 111.

c) TEXTES ENREGISTRÉS SUR BANDE :

Ces extraits ont été empruntés aux ouvrages suivants :

— textes 5 et 7 à HAYT Fr., *Histoire générale second volume, du XVII^e siècle à nos jours*, Namur, Wesmael-Charlier, 1961, p. 102, 105 et 107.

— textes 2, 3, 4, 6, 8, 10 et 12 : *Documents d'histoire vivante de l'Antiquité à nos jours, XVII^e et XVIII^e siècles*, farde 4, Paris, Editions sociales, 1962, fiches 16, 17, 18 et 35.

— textes 9 et 13 : BONENFANT P., QUICKE F., VERNIERS L., *Lectures historiques. L'histoire d'après les sources. Textes réunis et commentés. Histoire de Belgique*, Bruxelles, De Boeck, 1936, p. 179 et 180.

— textes 11 : MONGREDIEN G., *La vie quotidienne sous Louis XIV*, Paris, Hachette, 1960, p. 208.

1. « *Au lieu d'une noblesse, il y en avait sept ou huit : une d'épée et une de robe, une de cour et une de province, une ancienne et une nouvelle, une grande et une petite.* »

(TALLEYRAND, d'après REINHARD, *Histoire de la population mondiale, 1700-1948.*)

2. « *Un noble, s'il vit chez lui dans sa province, il vit libre, mais sans appui... Inutile à sa patrie, à sa famille et à lui-même, souvent sans toit, sans habits, et sans aucun mérite, il répète dix fois par jour qu'il est gentilhomme, traite les fourrures et les mortiers de bourgeoisie.* »

(LA BRUYÈRE, *De la Cour et de l'Homme.*)

3. « *Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : « c'est un bourgeois, un homme de rien, un malotru » ; s'il réussit, ils lui demandent sa fille.* »

(LA BRUYÈRE, *Des biens de la fortune.*)

4. « *Ce garçon si frais, si fleuri, et d'une si belle santé est seigneur d'une abbaye et de dix autres bénéfices : tous ensemble lui rapportent six vingt mille livres de revenu dont il n'est payé qu'en médailles d'or.* »

(LA BRUYÈRE, *Des biens de la fortune.*)

5. « *Je plains le sort du curé de campagne, obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien... et d'exiger la dîme des pois et des lentilles.* »

(VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique.*)

6. *Henri d'Aguesseau et Antoine Lefèvre d'Ormesson, intendants royaux, dans leur Mémoire sur l'état des Généralités de 1687, décrivent la situation du peuple :*

« Nous avons vérifié que presque partout le nombre des familles a diminué considérablement, sans compter celles qui sont sorties à cause de la religion. Que sont-elles devenues ? La misère les a dissipées ; elles sont allées demander l'aumône et ont péri ensuite dans les hôpitaux ou ailleurs... »

Il n'y a plus guère de paysans qui aient du bien en propre, ce qui est un très grand mal.

Un autre mal très fâcheux est qu'il n'y a presque plus de laboureurs aisés. Autrefois, ils étaient montés et fournis de tout ce qui était nécessaire pour l'exploitation des fermes...

Aujourd'hui il n'y plus que de pauvres métayers qui n'ont rien... Les paysans vivent de pain fait avec du blé noir ; d'autres qui n'ont même pas de blé noir, vivent de racines de fougères bouillies avec de la farine d'orge ou d'avoine et du sel.

Mais où l'on connaît le mieux que partout ailleurs la misère des paysans, c'est dans leur maison où l'on voit une misère extrême. On les trouve couchés sur la paille, point d'habits que ceux qu'ils portent, qui sont forts méchants ; point de meubles, point de provisions pour la vie : enfin, tout y marque la nécessité. »

(BOISLISLE, *Mémoires des Intendants sur l'Etat des Généralités, 1687.*)

7. « Causant avec un pauvre paysan (de la région de Bordeaux), il me dit qu'il avait trois enfants, qu'il gagnait ordinairement sept sous... Sa femme gagnait trois sous quand elle avait de l'ouvrage, mais c'était rare. D'autre fois, elle filait pour les habiller, ce qui rapportait plus. Sur les sept sous, il fallait s'entretenir tous cinq, payer le loyer et la taille, et pourvoir au chômage des dimanches et fêtes. Il payait douze écus de loyer pour leur maison, une pauvre maison (Dieu le sait) d'une seule pièce, d'un seul étage sous les tuiles, sans fenêtres, et pour une petite vigne... Quatre livres pour la taille ; et le collecteur, tout récemment, leur avait pris leur poêle à frire et leurs plats, parce que l'argent n'était pas prêt ! Leur nourriture habituelle : du pain de seigle et de l'eau. Rarement de la viande agrémente leur pot. Dans d'autres parties de la France, les paysans sont beaucoup plus misérables... »

(Extrait du *Journal de voyage* rédigé par John LOCKE pendant son séjour en France (1675-1679), cité par JACARD : *Histoire sociale du travail*, Payot, Paris, 1960.)

8. « Depuis le commencement de la dernière guerre, la valeur des terres a baissé de plus d'un tiers, par l'appauvrissement et l'abandon des peuples, accru encore par les vexations pratiquées pour expulser les religionnaires. Dans les voyages que vous m'avez ordonné de faire, j'ai vu de mes yeux des terres qui jadis comptaient 700 à 800 feux, réduits à moins de trente par le continuel passage des gens de guerre. »

(Cité par F. GAIFFE, *L'Envers du Grand Siècle*.)

9. « Les Bourgmestres et Echevins du Franc de Bruges voulant pourvoir aux plaintes journalières qui leur arrivent de toute part au sujet des rapines, pillages, excès, violences et extorsions qui sont commis au plat pays... par des troupes et soldats appartenant aux diverses garnisons des villes, qui prétendent voyager et loger en vertu d'ordres émanés de leur gouverneur... et sous ce prétexte accablent le pauvre paysan, le frappent, le maltraitent, lui enlèvent son blé, son bétail et ses fruits... »

(Ordonnance publiée par GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes du Franc de Bruges*, t. III, p. 206.)

10. « ...Il est ordinaire de voir des paroisses où il y avait autrefois de 1000 à 1200 bêtes à laine, n'en avoir pas le quart présentement, ce qui oblige d'abandonner une partie des terres dont les fruits ne sont pas bons naturellement... »

(BOISGUILLEBERT, *Détail de la France*, 1695.)

11. « Si Monsieur Bérulle reconnaît qu'il y a en Auvergne en 1685 bien de ces petits gentilshommes qui tuent, maltraitent et s'emparent par autorité du bien du paysan et de tout ce qui les accommode », Mme de Sévigné écrit à sa fille : « J'ai donné depuis que je suis arrivée, d'assez grosses sommes, un matin huit cents francs, l'autre mille francs, l'autre cinq, un autre jour trois cents écus... Je trouve des métayers et des meuniers qui me doivent toutes ces sommes et qui n'ont pas un unique son pour les payer. Que fait-on ? Il faut bien leur donner. »

(Extraits de G. MONGREDIEN, *La vie quotidienne sous Louis XIV*, p. 208.)

12. « On ne peut se dissimuler que la culture ne fera que dépérir tant que le cultivateur sera intéressé à paraître pauvre... Il n'ose ouvrir le sein d'une nouvelle terre... augmenter son bétail, parce qu'il sait que le fardeau d'une imposition arbitraire le punirait bientôt de son industrie. »

(DUHAMEL DE MONCEAU)

13. « Nous, bourgmestres et échevins du pays du Franc, étant informés que depuis quelques semaines, quantité de personnes, tant coureurs de la campagne, gueux que soldats, se sont adonnés dans le plat pays à la mendicité, sous prétexte de demander du secours à cause de leurs feintes infirmités et mutilations et de leur pauvreté ; qu'ils deviennent fort incommodes et à charge aux habitants ; et même qu'à l'occasion, ils les volent de tout ce qu'ils élèvent dans leurs cours et jardins et dans leurs maisons, tels que oisons, canes, poulets, poules, et qu'il s'en trouve aussi qui sont assez osés pour emporter du linge, des vêtements et d'autres choses semblables au grand dommage et chagrin des dits habitants. »

(Ordonnance publiée par GILLIODTS-VANSEVEREN, *Coutumes du Franc de Bruges*, t. III, p. 203.)

III. Déroulement de la leçon

Le procédé consiste à interroger les élèves sur les divers renseignements que peuvent fournir au fur et à mesure de leur présentation les planches, diapositives et textes enregistrés. Les réponses données entraîneront des comparaisons avec des matières abordées précédemment ou seront complétées par des précisions.

1. POINT DE DÉPART DE LA LEÇON :

La division traditionnelle et officielle de la société en 3 ordres depuis le Moyen Âge : Clergé, Noblesse, Tiers-Etat (réponse donnée par une élève).

2. LA NOBLESSE :

a) Texte 1 de Talleyrand suivi de la projection de la Cérémonie dans la Chambre du Roi.

— Nous en tirons : plusieurs sortes de noblesses — celle bien connue de cour, son rôle, son appauvrissement.

b) Texte 2 de La Bruyère suivi de dia 1, Président à mortier.

— Situation de la noblesse de province ? Pourquoi ? — Son attitude vis-à-vis de la noblesse de robe (précision du vocabulaire : mortiers et fourrures).

— Noblesse nouvelle, de robe = bourgeois ayant acheté des charges officielles.

c) Dia 2, Samuel Bernard

— son aspect : allure d'un noble de cour

— grande richesse bourgeoise : banquiers, financiers, armateurs.

Dia 3, Le parfait négociant

— autres bourgeois riches : commerçants en gros (cargaisons entières) peuvent acheter des charges des terres

(bourgeoisie particulièrement efficiente aux Provinces-Unies).

Texte 3 sur le financier

— mépris du noble pour le bourgeois riche mais besoin de redorer son

blason (vocabulaire) — remarque sur l'interdiction faite aux nobles de pratiquer le commerce à moins de déroger (vocabulaire) ; comparaison avec l'Angleterre à ce sujet.

Conclusion : différentes sortes de noblesse — genre de vie très différent suivant rang et fortune — nouvelle noblesse de robe — bourgeoisie riche imite la noblesse, s'y glisse par mariage, achat de terres, de charges.

3. LE CLERGÉ

Textes 4 et 5 :

- opposition entre la situation du haut clergé (noblesse, cadets de familles) qui cumule les revenus, et le petit clergé réduit au sort des plus pauvres parmi paysans ;
- ces deux ordres privilégiés (pas d'impôt direct, assemblées et tribunaux spéciaux pour le clergé, privilèges judiciaires et honorifiques pour les nobles) représentent environ 3 % de la population.

4. LE TIERS-ÉTAT OU ROTURIERS (LES PAYSANS)

a) Dia 4, La moisson

- la grande masse du peuple vit du travail de la terre (9/10 de la population)
- d'après cette scène, deux catégories de paysans (un commande les autres), observation et appréciation des méthodes de travail.

b) Textes 5 et 6 de H. d'Aguesseau et A. d'Ormesson

Nous en tirons :

- le dépeuplement
- la pauvreté qui se marque par ? (faire découvrir)
- manque du nécessaire = cas extrêmes ou occasionnels des périodes de famine (11^e au 17^e siècle)
- différentes catégories de paysans :
 - laboureur* aisé (propriétaire ou plus souvent fermier) possède instruments de travail et bêtes
 - métayer* : le propriétaire lui fournit les moyens d'exploitation et reçoit une part des fruits du sol.

c) Dia 5, Intérieur d'un paysan aisé

- il s'agit d'un laboureur ; détails qui prouvent l'aisance ?
- observer le teillage du lin = travail complémentaire souvent pratiqué (celui de la laine dans la région de Verviers).

d) Dia 6, Paysans de Le Nain

- moins riches ; les signes ? cependant considérés encore comme des laboureurs.

e) Texte de J. Locke

- les salariés cette fois = manouvriers, journaliers, brassiers (vocabulaire) les 3/4 des paysans
- leurs revenus : 190 à 200 jours de travail (selon Vauban) = 70 livres
 - loyer 36 livres
 - taille 4 livres
 - 5 setiers de seigle (600 kg) 25 livres

reste 5 livres...

- donc prolétariat rural très malheureux (signes de grande pauvreté ?)
maigre salaire
impôts et exactions des collecteurs
chômage fréquent.

f) Dia 7, Tirage au sort

- autre fléau : la guerre, le manque de bras.
- Textes 8 et 9 :
- méfaits des soldats de passage
 - le dépeuplement (expliquer religionnaires).

g) Texte 10, de Boisguillebert :

- autres causes de misère :
terres abandonnées, méthodes d'exploitation (pas d'engrais, vaine pâture, assolement avec jachère, outillage moyen âges), rendement de 2 à 5 pour 1.

h) Dia 8, le paysan et son seigneur

- charge supplémentaire (en plus de l'impôt royal, de la dîme au clergé) :
les redevances au seigneur (lesquelles ? le four banal existe encore).

i) Que penser des exigences des seigneurs ?

Texte 11 :

- attitude variable suivant le sens humanitaire et la bonté du seigneur.

j) Texte 12, de Duhamel de Monceau

- ne pas oublier qu'il y a parfois intérêt à paraître pauvre vu la façon d'établir l'impôt.

Tableau très noir, mais l'homme a tendance à signaler surtout ce qui sort de la normale.

5. LES GUEUX

Que devenaient ceux qui abandonnaient leurs terres, leur village ?

Dia 9, Les gueux et texte 13 :

- gueux sont des mendiants, des déserteurs, des fuyards, des veuves, des orphelins très nombreux (redoutés partout — un soldat les pousse)
- remède : l'Hôpital Général à Paris, aussi à Liège ; en Angleterre la Poor Law
- grande mortalité : moyenne de vie est de 20 à 25 ans (surtout mortalité infantile).

IV. Une 2e leçon comportera

- quelques notions sur les habitants des villes : artisans, ouvriers, boutiquiers, petits bourgeois ;
- la mise en tableau des groupes sociaux envisagés et un plan schématique des conditions de vie.

Résumé

PRIVILEGES

= $\pm$ 3 % de la population

CLERGÉ

haut clergé

bas clergé

NOBLESSE

noblesse de cour

noblesse de robe

nobl. de province

hobereaux

TIERS-ETAT

BOURGEOIS OUVRIERS PAYSANS (97%)

financiers

négociants

marchands

boutiquiers

maîtres

artisans

et

salariés

laboureurs

métayers

manouvriers

gueux (mendiants - vaga-

bonds - fuyards)

NOBLESSE ET CLERGÉ

grande diversité sociale

vie matérielle :

de l'existence coûteuse à la pauvreté

en général appauvrissement des nobles

mépris pour la noblesse de robe issue de la riche bourgeoisie.

RICHE BOURGEOISIE (financiers, négociants, « officiers » de justice)

imite la noblesse

s'y glisse par mariage, par les « offices », par achat de terres.

PAYSANS

seuls les laboureurs possèdent bêtes et instruments pour l'exploitation,

sont aisés

métayers et manouvriers misérables

accablés par :

faible rendement (méthodes et outillage archaïques)

disettes et famines

charges :

taille et dîme

redevances au seigneur

salaire dérisoire des manouvriers

épidémies (forte mortalité infantile).

PETITS BOURGEOIS ET OUVRIERS

boutiquiers et petits patrons

nombreux artisans soumis aux corporations :

pas d'accès à la maîtrise

longue journée de travail

maigre salaire

ouvriers des manufactures.

GUEUX

redoutés

remède : Hôpital Général ou travail dans les manufactures — *Poor Law* en Angleterre.

Questionnaire

éventuellement fondé sur des documents déjà lus en classe ou nouveaux pour les élèves, que ceux-ci sont chargés d'interpréter.

Au sein des trois grands « ordres », y a-t-il homogénéité ou diversité sociale ? Justifiez votre réponse.

Ces classes sociales sont-elles fermées, figées ?

Quelle est la principale activité de la majorité de la population aux XVII^e et XVIII^e siècles ? Quelles sont les principales causes qui expliquent son sort malheureux ?

Quelles catégories d'ouvriers distinguez-vous ? Quelle était leur situation ?

Applications

Comparaison avec la société à la veille de la Révolution (à la fin de l'année).

Comparaison entre le sort des mendiants, chômeurs, etc. actuellement et celui des gueux au XVII^e siècle.

Madeleine PISSART

Ecole normale primaire de l'Etat à Liège.

CHRONIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

ANABASE ou l'expédition de Cyrus en haute-Asie

1594 cat. M.E.N.

38' n.b., P. Levie.

Trajet effectué par les soldats de Cyrus jusqu'à la bataille de Cunaxa.

Ce film trop long est cependant intéressant pour la reconstitution de l'armement des soldats grecs et perses d'après les bas-reliefs, les vases (vues sur l'envers d'un bouclier, les courroies des lances, etc.).

Les prises de vue des montagnes et des dépôts de sel sont assez étonnantes. La caméra nous montre aussi les vestiges de Suze, Persépolis, Babylone.

Il faut malheureusement noter une erreur dans la croquis de la carte : Arabie en Irak.

Ce film peut être employé en 4°, mais il serait souhaitable alors de supprimer le commentaire qui est peu intéressant.

Les Azteques

1979 cat. M.E.N.

10' n.b. Production Coronet films (U.S.A.).

Vestiges de la civilisation aztèque à Mexico : ruines, pyramides, citadelle, temples, statues, sculptures. Dieux et religion, cérémonies, prêtres, musiciens. Sacrifice humain.

Les reconstitutions des cérémonies sont bien faites, mais restent des reconstitutions. Des gravures contemporaines et de mauvais goût sont glissées dans les reproductions et risquent de semer la confusion.

Un point semble intéressant : la culture du maïs.

La sonorisation est mauvaise.

Ce film peut servir à illustrer des leçons en 6° et en 3°.

L'Aures, jardins sur le roc

1118 cat. M.E.N.

19' n.b., réal. J. Cleinge et V. Garikian

(Algérie) Afrique du Nord. Irrigation. Déserts. Paysans.

Vestiges de la civilisation romaine en Algérie. Vie des indigènes. Bijoux, vêtements. Habitat. Mœurs et coutumes.

Les techniques sont bien développées, spécialement l'orfèvrerie, le filage, la poterie.

Les scènes de transport à dos sont également intéressantes.

La musique de ce film est originale, mais encore une fois la sonorisation laisse à désirer.

Illustration de la vie méditerranéenne, dans les classes de 4° et les techniques.

Van water tot steen

2452 cat. M.E.N.

17' n.b. Pathé cinéma, réal. Carlos Vilar-debo (Fr.).

Film du genre cinéma vérité sur la Grèce actuelle. Vues des ruines des temples, de la côte. Types de travailleurs divers, rues de la Grèce actuelle avec des scènes religieuses (baisers sur des icônes). Puis au son d'une musique douce et prenante, un peu curieuse, la caméra nous montre alors des hommes seuls, travailleurs tristes, dansant dans un restaurant en plein air. Expression de dévouement.

Ce film doit certainement être introduit avant d'être montré, et doit se placer sous l'introduction de l'angle social.

Comme il semble vouloir mettre à découvert certaines mœurs de la Grèce, ce film convient aussi pour un cours de morale.

Villes d'or

1707 cat. M.E.N.

20' n.b. réal. E. Tchark Prod. G. Mahaut.

Carthage avant et après sa chute sous l'empire romain.

Il manque une carte pour situer les différents endroits.

Carthage : site, vestiges romains, aqueduc. Douga : ville stratégique, plan de la ville, vestiges romains, arcs de triomphe, temple de Junon.

Beisla : théâtre sous Marc-Aurèle, thermes avec mosaïques, porte de Septime Sévère, amphithéâtre, arc de triomphe de Dioclétien, capitale (copie de Rome).

Art chrétien : baptistère.

Ce film nous montre la vie romaine à

travers l'Afrique du Nord au lieu de la montrer traditionnellement à Rome.

A conseiller pour toutes les classes de 4ème.

Grand'place de Bruxelles

487 cat. M.E.N.

25' n.b. réal. G. Schouten.

Le film commence par une carte originale de Bruxelles, mal orientée à gauche.

La formation de la ville est bien rendue. Illustration par des gravures du XIX^e siècle et des vues actuelles. Vues de la 1ère et 2ème enceinte, avec les différentes portes.

Ensuite description détaillée de l'hôtel de ville et de la maison du Roi : reconstitution de l'assassinat de t'Serclaes, de tournois, de l'Ommegang ; scènes de la vie publique : cabaret etc., le commentaire de ce film est beaucoup trop rapide et le film nous semble trop long.

Nous voudrions en faire 2 films : le 1er : formation de Bruxelles en ajoutant des graphiques ; le 2d : sur la Grand'Place artistique et historique.

Si ce film est utilisé, il doit l'être soit en 6ème soit en 5ème.

FILMS PRESENTES A LA SEMAINE INTERNATIONALE DU FILM D'EDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT EN MARS 1965

L'ancienne Egypte (Etats-Unis)

Version anglaise 27' couleurs.

Producteur : International Film Foundation.

Réalisateur : Leroy Leatherman.

Distributeur : International Film Foundation Inc. 475 5th av. NY.

Au moyen des données artistiques que l'Egyptien nous a léguées, le réalisateur essaye de décrire l'homme pratique, travailleur, optimiste, et, dit-il, avant tout amoureux de la vie et de son entourage.

Le film débute par des gravures sur la campagne de Bonaparte, le travail de Champollion, puis la technique des fouilles, nettoyage des tombeaux etc. Ici les couleurs sont très belles.

Vues du Nil, avec carte, inondations, irrigation, digues.

Le commentaire nous donne trop de détails et nous ne pouvons tout suivre.

Vues des temples, des chapiteaux, des sculptures.

A travers les statues, évocation de la religion.

Préparation des momies. Mais ici le réalisateur glisse des dessins modernes, des étoiles filantes dans un ciel ridicule ce qui rend cette partie inutilisable et absurde.

Détails de la vie journalière et des techniques, jeux, maquillage, coiffure, toilette, danses, harpe, les documents sont très beaux et bien photographiés.

Actuellement le Nil recouvre les temples, il faut vivre et construire le barrage d'Assouan.

Le film se termine par un coucher de soleil chromo.

Il est dommage d'avoir voulu nous montrer tant de documents ; ce film en devient inutilisable dans l'enseignement.

Hitler et l'Hitlérisme (France)

16 mm. sonore n.B. ; 28'

Production : Société nouvelle Pathé-cinéma.

Réalisateur : M.E. Herbuvaux.

Distributeur : Institut Pédagogique National, 29, rue d'Ulm, Paris 5ème.

Histoire de l'Allemagne de 1919 à 1939. Les difficultés de la République de Weimar. La conquête du pouvoir par Hitler, l'organisation du parti, les répressions, les fastes, la lutte contre le chômage et le réarmement. Le rattachement de la Sarre, occupation de la Rhénanie, annexion de l'Autriche, des Sudètes et de la Tchécoslovaquie. L'accord de Munich : le pacte germano-soviétique l'attaque de la Pologne ouvre la 2ème guerre mondiale.

Le film commence par un plan d'Hitler prononçant un discours.

La marche des Nazis à Nuremberg est impressionnante.

Vues de l'essai de révolution des Spartakistes (actualités).

Ce film est un montage d'actualités.

Discours de Krupp, Spering, Frich, le tout accompagné de chants allemands. Nuit du long couteau.

Discours à la Jeunesse.

Discours pour l'extermination des juifs, avec vues des camps de concentration, camp de travail.

Actualité sur l'accord de Munich, et le retour „béat” des parlementaires français et anglais.

Ce film est très intéressant pour les classes de 1ère. Il est à souhaiter que le M.E.N. l'achète.

Germany to day (Grande-Bretagne)

Version anglaise couleurs 14'.

Producteur : Mr. G. Buckland-Smith.

Réalisateur : Mr. Clives Rees.

Distributeur : Sound Services Ltd Wilton
Crescent Merton Park, London S.W. 19.

Ce film nous semble peu objectif. La caméra part du mur de Berlin puis passe à

travers des statues pour nous montrer le passé de l'empire germanique, la réforme, les châteaux, Bismarck.

La responsabilité de la guerre semble être celle des Prussiens. Evocation des Juifs morts, mais assez rapide, puis de Berlin ouest, moderne, confortable, ayant repris, à la joie de l'auteur, sa place dans le monde.

Josette DEBACKER

EXPOSITIONS

Exposition des sculptures étrusques à Bruxelles

Du 27 avril au 20 juin 1965, le Palais des Beaux-Arts a accueilli une exposition de sculptures étrusques d'époque hellénistique provenant pour la plupart, du site toscan de Volterra. L'essentiel des documents présentés, des urnes cinéraires d'albâtre munies ou non de couvercles, sont conservés aujourd'hui aux musées de Florence et de Volterra.

Les visiteurs qui se sont procuré le copieux catalogue, très bien illustré, élaboré à l'occasion de cette manifestation auront apprécié la brillante mise au point des problèmes étrusques qu'y fait Monsieur De Ruyt, professeur à l'Université de Louvain et président du Centre belge de recherches étrusques et italiques. Il examine successivement les origines si discutées des Etrusques, le « mystère de la langue étrusque », les institutions politiques et sociales, la religion et la démonologie étrusques ainsi que l'expressionnisme décoratif dans l'interprétation étrusque de l'art.

Les œuvres présentées sont analysées par Madame Cl. Laviosa, directrice des antiquités d'Etrurie. La datation de ces objets est très difficile car ils furent exhumés au XVIII^e siècle et aucun rapport de fouilles ne semble avoir été établi à l'époque.

Les nécropoles nous renseignent abondamment sur les deux rites funéraires étrusques. En Etrurie septentrionale (Chiusi, Pérouse, Volterra) a prédominé le rite de l'incinération (urnes). En Etrurie méridionale (Vulci, Tarquinia), c'est surtout l'inhumation qui était en vogue (sarcophages).

Les documents exposés sont originaires d'Etrurie septentrionale et remontent aux III^e et II^e siècles avant J.C. Ils présentent des ressemblances avec des œuvres romaines de la même époque. Ce n'est pas étonnant puisque ces productions sont les unes et les autres d'inspiration hellénistique.

Les urnes les plus anciennes illustrent les thèmes de la mythologie grecque, tels que le rapt de Proserpine, le duel d'Étéocle et Polynice, les Sirènes et le navire d'Ulysse. Les urnes plus récentes exploitent des scènes d'adieux empruntées à la vie quotidienne, par ex. le Voyage à cheval vers le séjour d'outre-tombe, le voyage aux Enfers de deux époux en carriole couverte (*carpentum*).

Mme Laviosa range l'Etrurie parmi les provinces du monde hellénistique comme l'Asie mineure et l'Attique. Elle rapproche d'ailleurs les objets exposés d'œuvres de la période hellénistique : frise de l'autel de Pergame et sculptures rhodiennes.

Les portraits sont moins nombreux. Ils proviennent de couvercles d'urnes. Ce type de portrait est bien connu : le mort est représenté à demi couché comme pour prendre part à un banquet. Ce type de sculpture a joué d'ailleurs un rôle important dans l'élaboration du portrait réaliste romain.

Il s'agissait en fait d'une sélection d'œuvres dont certaines étaient très belles offrant un contraste frappant avec le tout venant des productions étrusques habituellement exposées dans les musées. Les visiteurs auront pu admirer les combats des Centaures et des Lapithes, des Grecs et des Galates, le Voyage aux Enfers etc. (catalogue numéros 6, 36 et 34), sans prétendre citer tout. D'autres se révélèrent très intéressantes par leurs décorations architecturales ainsi que par les traits multiples d'une vie quotidienne qui ne nous est encore connue que par des documents archéologiques.

Très belle manifestation, trop rare à notre gré, des grandes civilisations disparues.

P. BRIEGLEB

ACTUALITES

A propos de l'orientation sociale des programmes d'histoire dans le cycle d'observation et d'orientation

L'enseignement de l'histoire traditionnelle, fondé sur les préoccupations politico-sociales propres aux trois derniers siècles, met l'accent sur les aspects suivants :

1. *politique* :

- a) intérieure : histoire dynastique ; histoire institutionnelle ;
- b) extérieure : guerres, luttes pour l'hégémonie, relations diplomatiques, impérialismes divers.

2. *culture* :

- a) esthétique : arts majeurs ;
- b) scientifique : savants, découvertes ;
- c) technique : inventions récentes.

Les structures sociales n'y sont effleurées que dans la mesure où on ne peut les éviter pour justifier un fait inexplicable en dehors d'elles. Ainsi, les *Luttes sociales au moyen âge* sont traitées sans mettre l'accent sur les rapports de force entre les classes en présence ; on se soucie seulement de souligner ce que les villes doivent au prince sans distinguer les interactions internes de la société urbaine ; le sens de l'évolution urbaine sert à condamner sans nuance les usages féodaux dont on ne distingue pas le bien fondé. La *centralisation des principautés* reste étrangère aux structures économiques, elle ne doit vraisemblablement sa réalisation qu'au génie particulier de certains princes entreprenants ou chanceux. Sur le plan religieux, la *Naissance des ordres mendiants* apparaît bien d'avantage comme le fruit d'une initiative de la hiérarchie que comme le résultat d'une situation économique-sociale propre à l'Italie ou à l'Occident. Les *Croisades* doivent rarement quelque chose aux conditions sociales de leur temps. Bien d'autres exemples de ces vues fragmentaires du passé pourraient être cités pour chacun des siècles. Le plus souvent, le fait historique apparaît sans explication, on le nomme, on le situe, mais on ne le replace pas dans l'ensemble de son contexte humain. Ainsi, trop souvent, le passé a-t-il été maltraité.

Simultanément, préoccupé de suivre le déroulement continu des événements, le professeur d'histoire se complait dans les périodes les plus lointaines : les récriminations du jury d'homologation en témoignent, de même que les constatations de tout observateur impartial. Deux raisons peuvent expliquer, en dehors de cet attachement à l'événement, cette méfiance envers l'actuel :

1. le risque qui guette le professeur, même impartial, d'essayer les accusations de subjectivité de la part d'une opinion publique mal informée ou mal intentionnée.

2. la crainte d'une vue lucide du présent ou, plutôt, d'un passé récent en raison de ses incidences sur l'évolution sociale. Il est de confortables ignorances.

Ainsi, entre l'histoire du passé lointain et celle du passé proche s'est installé

et accentué un intervalle dont le gouffre n'a cessé de s'élargir. Reléguée au rayon des vieilles lunes et des plaisirs de l'esprit, l'histoire entend nier sa réelle valeur. On la détache du présent, elle devient objet de musée, poussière de bibliothèque. Mais on n'ôte pas ainsi la vie à celle qui l'explique. Elle force les volontés. Chaque discipline, en son particulier, supplée donc au vide : les branches traditionnelles d'abord, chacune en ce qui concerne son objet ; les branches de culture, ensuite : la morale laïque ou confessionnelle, les sciences économiques, la sociologie, la géographie humaine, en ce qu'elles regardent les sciences de l'homme. On ne se débarrasse pas de son passé. Force sera de convenir que seule l'histoire, traitée dans sa totalité, est capable de fournir les liens sans lesquels restent inutiles les fragments restaurés du passé et sans signification le monde qui nous entoure. Telle est l'opinion de ceux qui dans les classes nouvelles d'observation et d'orientation demandent la priorité pour le social.

Le cours d'histoire ne doit pas limiter son ampleur à fixer un cadre chronologique ou des limites politiques. Il doit être le lieu où se fondent les éléments de notre découverte pour aider à saisir une explication raisonnée et raisonnable de l'évolution humaine, c'est-à-dire de l'évolution des sociétés dans leur ensemble. Nous devons donc, essentiellement, fixer notre regard sur l'homme, non plus l'homme isolé, mais l'homme dans son environnement social, l'homme comme fruit de son temps et de son milieu. Ceux-ci devront donc servir dorénavant d'assise à l'enseignement de l'histoire.

Il ne faudrait pas déduire de ceci la nécessité d'une révolution dans les faits eux-mêmes. La manière d'appréhender les faits seule changera. Il en découlera d'autres critères de sélection des faits, d'autres explications peut-être. Mais, au préalable et avant toute chose, cette manière nouvelle postule un énorme effort d'information des maîtres mal préparés à cette tâche d'éveilleurs de l'homme moderne.

En général, la modification se réduira à la méthode d'approche et aux matériaux mis en œuvre. Les pures descriptions isolées de leur environnement céderont à des explications précises, solides, coordonnées dont seront cependant soulignées les valeurs d'hypothèses. L'actualisation sera poussée de manière à faire saisir dans le présent tous les vestiges d'antan qu'ils relèvent de l'archéologie, du folklore, du langage ou de la mentalité. Un usage constant du concret sera exigé, un contrôle permanent du sens des mots dans son évolution et ses nuances, conditions inéluctables l'une comme l'autre à une compréhension satisfaisante des données de l'histoire. Recours sera fait, en toute occasion utile, aux ressources historiques locales, régionales ou nationales. Les moyens et procédés didactiques les mieux en rapport avec les préoccupations de la vie moderne seront mis en œuvre, spécialement les moyens audio-visuels. La manipulation des cartes, des graphiques, des diagrammes, cartogrammes, organigrammes et autres excipients de la connaissance deviendra familière. Les jugements de valeur céderont la place à des grandeurs chiffrées.

On comprendra mieux, dès lors, l'exigence nécessaire d'un local d'histoire, véritable laboratoire pourvu d'équipements suffisants pour aider à maîtriser toutes ces techniques et pour replacer cette discipline à sa seule et vraie place de science de l'homme.

Ainsi, peut-être, respectera-t-on mieux l'histoire, parce qu'on la comprendra en saisissant son utilité fondamentale.

René VAN SANTBERGEN

INFORMATION BIBLIOGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE L'HISTOIRE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Nous remercions Monsieur Bovesse, conservateur des Archives de l'Etat à Namur, qui a eu l'obligeance de nous communiquer ses importantes notes bibliographiques personnelles pour établir ce relevé sommaire.

A. Inventaires et bibliographies

- BOVESSE J., *Un centre de recherches historiques, le Dépôt des Archives de l'Etat pour la province de Namur*, dans *A.S.A.N.*, t. XLIX, Namur, p. 85-161.
- BROUETTE E., *Topobibliographie de la Province de Namur*, Namur, Servais, 1947, in-8°, 453 p.
- DEJARDIN A., *Carte de la province de Namur, plans et vues de la ville*, dans *A.S.A.N.*, t. XV, Namur, 1883, p. 129-160.
- DOYEN F.D., *Bibliographie Namuroise*, t. I, 1473-1799 ; t. II, 1800-1830 ; t. III, 1831-1860, et suppléments 1504-1803, Namur, Wesmael, 1887-1902, in-8°, 360-458 p.

B. Histoire générale

- BORNET J., *Histoire du comté de Namur*, Bruxelles, Jamar, 1847, in-16°, VIII-183 p.
- BORNET J. et BORMANS S., *Histoire de la commune de Namur aux XIV^e et XV^e siècles*, dans *Cartulaire de la commune de Namur*, t. I, Namur, 1876, p. IX-CCXIII.
- BORNET J., *Promenades dans Namur*, Profondeville Mosa, 1964, in-8°, 646 p. (Reproduction photomécanique de l'édition de 1859).
- BORMANS S., *Les fiefs du comté de Namur*, Namur, 1875, 2 vol.
- BOVESSE J., *La maison de Namur et les villes liégeoises au début du XIV^e siècle*, dans *Mélanges F. Rousseau*, p. 121-143.
- COURTOY F., *Notes sur l'histoire du département de Sambre-et-Meuse*, dans *A.S.A.N.*, t. XXXII, Namur, 1913, p. 235-262.
- *Etudes d'histoire et d'archéologie dédiées à Fernand Courtoy*, Namur, 1952, 2 vol., in-8°, 1035 p.
- FIVET E., *Le pays de Namur et la Révolution de 1830 ; récit des événements*, Namur, Chantaine, 1930, in-8°, 191 p.
- GAIER J., *L'évolution topographique de la ville de Dinant au moyen âge*, Bruxelles, Pro Civitate, 1965.
- GÉRARD A., *Le Vieux Namur*, Namur, Delvaux, 1901, in-8°, 198 p.
- GÉRARD R., *La Province de Namur. Petite encyclopédie : Cantons d'Eghezée et d'Andenne*, Namur, Vers l'Avenir, 1931, in-8°, 2 vol., 87-54 p. ; — *Canton de Dinant*, Namur, Vers l'Avenir, 1932, in-8°, 284 p. ; — *Cantons de Beauraing et*

de Gedinne, Namur, Vers l'Avenir, 1932, 2 vol., in-8°, 80-111 p. ; — *Le canton et le comté de Rochefort*, Dinant, Bourdeaux, Capelle, 1951, in-8° 272 p. ; — *Canton de Ciney*, Dinant, Bourdeaux-Capelle, 1953, in-8°, 345 p. ; — *Couvin et Philippeville*, Dinant, Bourdeaux-Capelle, 1958, in-8°, 176 p.

— GOCHET Fr.A.M., *La province de Namur pittoresque. Géographie et Histoire*, Liège, Dessain, 1902, in-8°, 126 p.

— NAMÈCHE L., *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire et les institutions*, Gembloux, Duculot, 1922, in-8°, XII-495 p.

— *La Province de Namur*, Namur, Wesmael, 1930-1931, 2 vol. in-8°.

— ROLAND J., *Le Comté et la Province de Namur*, Namur, Wesmael, 1954, in-8°, 187 p.

— ROUSSEAU F., *Namur, ville mosane*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 2^e édition, 1958, in-8°, 151 p.

— ROUSSEAU F., *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196), Recueil des Actes des princes belges*, C.R.H., in-4°, Bruxelles, 1935.

C. Géographie historique

— ROLAND C.G., *Les pagi de Lomme et de Condroz et leurs subdivisions. Etude de géographie historique*, dans *A.S.A.N.*, t. XXXIV, 1920, p. 1-126.

— VAN DER ESSEN L., GANSHOF F.L., MAURY J., NOTHOMB P. et BONENFANT P., *Atlas de géographie historique de la Belgique*, Bruxelles, Paris, 1919.

— VANDER MAELEN Ph., *Dictionnaire géographique de la province de Namur*, Bruxelles, 1832, in-8°, 313 p.

— GÉNICOT L., *Atlas historique du Namurois — Cartes du Bas Moyen Age. Notices : Le Namurois politique, économique et social au Bas Moyen-Age*, *A.S.A.N.*, 1964.

D. Préhistoire et archéologie

— ANGELROTH H., *Les plus anciens habitants de la province de Namur*, dans *Le Guetteur Wallon*, t. V, Namur, 1928-1929, p. 35-38, p. 123-125.

— ANGELROTH H., *Considérations relatives à la préhistoire dans la province de Namur*, dans le *Bulletin de la Société Royale Belge d'anthropologie et de préhistoire*, t. LVIII, Bruxelles, 1947, p. 173-179.

— Voir les nombreux articles de A. BEQUET, F. COURTOY et A. DASNOY dans les *A.S.A.N.*, *passim*.

E. Histoire économique et sociale

— COURTOY F., *La bienfaisance publique à Namur et dans la banlieue en 1772*, dans *A.S.A.N.*, t. XXIV, Namur, 1910, p. 297-328.

— DEL MARMOL E., *Notes sur les industries namuroises au XVI^e et XVII^e siècles*, dans *A.S.A.N.*, t. XII, Namur, 1872-1873, p. 245 et suiv.

— DEPREZ M., *Le monde ouvrier dans la sidérurgie namuroise au début du XIX^e siècle*, dans *Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy*, t. II, p. 937-947, Namur, 1952.

— GÉNICOT L., *La structure économique d'une principauté médiévale. Le comte de Namur du XII^e au XIV^e siècle*, dans *Etudes historiques à la mémoire de Noël Didier*, publiées par la Faculté de droit et des sciences économiques de Grenoble, Paris, 1960, p.163-171.

- GÉNICOT L., *L'économie rurale namuroise au bas moyen âge (1188-1429)*, t. I, *La seigneurie foncière*, Louvain, Recueil des travaux d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 3^e série, fasc. XVII, 1943, Namur. Publication extraordinaire de la Société Archéologique de Namur, 1943 ; — t. II, *Les Hommes, La Noblesse*, Louvain, Recueil 1960, Namur, Publication 1960.
- GÉNICOT L., *L'industrie dans le comté de Namur à la fin du Moyen-Age, 1350-1430*, dans *Namurcum*, t. XXI, p. 49-57, Namur, 1946.
- GOETSTOUWER J.B., S.J., *Les Métiers de Namur sous l'Ancien Régime, contribution à l'histoire sociale*, Louvain, Paris, 1909, in-8°, 344 p.
- RECHT P., *Quelques aperçus sur les classes rurales du Namurois à la fin du XVIII^e siècle*, dans *A.S.A.N.*, Namur, 1927, p. 199-248.

F. Histoire religieuse

- AIGRET N.J., *Histoire de l'Eglise et du Chapitre de Saint-Aubain à Namur*, Namur, Doux fils, 1881, XI, 663 p.
- BAIX F., *Cartes du diocèse de Namur, divisé en 36 doyennés et 732 paroisses*, Namur, 1932.
- BAIX F. et JOSET C., *Le diocèse de Namur, 1830-1930*, Bruxelles, Vermaut, s.d. (1930), in-8°, 174 p.
- BROUETTE E., *Histoire du protestantisme dans le comté de Namur*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge*, Bruxelles, 1949, 3^e série, 8^e livraison, p. 422-440.
- JACQUES F., *Atlas d'histoire ecclésiastique du Namurois*, dans *A.F.H.A.B.*, Congrès de Namur, 1938, IV-312-318.
- MEYHOFFER J., *Les hérésies et la Réformation protestante à Namur*, dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme belge*, Bruxelles, 1912, p. 5-31.
- WILMET Ch., *Fragment d'une histoire ecclésiastique du comté et du diocèse de Namur*, dans *A.S.A.N.*, t. VII, Namur, 1861-1862, p. 144-163 ; t. VIII, Namur, 1863-1864, p. 383-424 ; t. IX, Namur, 1865-1866, p. 283-290 ; t. X, Namur, 1868-1869, p. 73-96 et 353-366 ; t. XI, Namur, 1870-1871, p. 317-353 et 485-507 ; t. XII, Namur, 1870-1871, p. 317-353 et 485-507 ; t. XII, Namur, p. 25-32 et 77-84.

G. Histoire de la vie culturelle et de l'enseignement

- FOULON L., *L'enseignement primaire et les bibliothèques publiques dans la province de Namur*, La Louvière, 1928, in-12°, 73 p.
- PISVIN Th., *La vie intellectuelle à Namur sous le régime autrichien*, Université de Louvain, Recueil de travaux d'histoire et de philosophie, 4^e série, fasc. 26., Louvain, Bureau du recueil, 1963, XXXVI, 307 p.
- VAN DER HAEGEN F., *Notice sur les écoles de Namur, 1483-1767*, dans le *Messenger des sciences historiques*, t. XXI, Gand, 1835, p. 453-468.

H. Histoire du droit et des institutions

- BROUWERS D.D., *L'administration et les finances du comté de Namur du XIII^e au XV^e siècle*, I. *Cens et rentes*, 2 vol. en 3 parties, Namur, 1910-1921 ; II. *Chartes et règlements*, 2 vol., Namur, 1913-1914 ; III. *Les aides dans le comté de Namur au XV^e siècle*, Namur, 1929.
- Voir les nombreux articles de X. LEBLÈVRE, dans *A.S.A.N.*, *passim*.

J. LOTHE

NOTES ET GLANURES

Histoire générale

WOOLF H., *Quantifications. A history of the meaning of measurement in the natural and social sciences*, New-York, Bobbs-Merrill Co., 1961.

Sans les procédés de mesure, les phénomènes observables ne se prêtent pas à une analyse mathématique, à l'établissement de lois. A l'exception des géomètres et des astronomes, les savants de l'Antiquité ne connaissaient point le raisonnement quantitatif. Ce raisonnement est certainement une des bases de la science contemporaine. Comment et quand s'est produit ce revirement ? A des époques et selon des modalités différentes, selon les disciplines. Par rapport à la physique, le retard de la chimie et de la pratique médicale s'étend sur un peu plus de deux siècles. C'est que dans la façon de penser d'autrefois, l'essentiel des phénomènes chimiques et biologiques réside dans leur substance et dans les modification qualitatives. La notion de qualité occulte obnubilait longtemps l'esprit des chercheurs.

R.V.S.

RENOUVIN P. & DUROSELLE J.B., *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Colin, 1964.

Trois démarches sont exposées lorsqu'il s'agit d'expliquer les problèmes que soulève l'histoire des relations internationales : 1° les conditions économiques, financières et démographiques ont exercé sur la politique extérieure des Etats et sur le développement des relations internationales une influence dominante ; 2° les sentiments, les mentalités et les directions nouvelles prises par l'esprit humain fournissent l'explication fondamentale ; 3° les décisions et les actes des dirigeants de la politique extérieure ont une importance majeure.

Chacun de ces points est analysé en détail et nuancé dans ses déterminations. Le rôle des forces économiques, par exemple, laisse apparaître des variétés dans la rivalité des intérêts matériels et les oppositions d'intérêts politiques. Ainsi, dans la lutte pour les marchés extérieurs, l'influence des intérêts matériels a été déterminante. Mais la com-

pétition autour des concessions de chemins de fer ou des canaux maritimes, les mesures de repréailles économiques, procèdent presque toujours de buts politiques, les intérêts matériels servant ici d'instrument.

Le développement du sentiment national a joué un rôle important surtout depuis les points de Wilson, à la grande surprise des gouvernements qui n'y croyaient pas. On constate à cet égard que si le sentiment national, issu des couches populaires, n'est pas dominateur, le nationalisme, par contre, émane de forces conservatrices, s'appuie sur les institutions militaires, et hisse au pouvoir les meilleurs agents de la politique de conquête. Celle-ci procède souvent de l'action personnelle d'individualités puissantes.

R.V.S.

Les Routes de France depuis les origines jusqu'à nos jours, dans *Colloques des Cahiers de civilisation*, Angers, 1959.

L'état de centralisation d'un Etat dépend de l'état des routes et du réseau routier. Le problème est renouvelé par le présent colloque. On notera cependant avec Bernard Guénée que Rome a légué aux Mérovingiens un réseau routier construit autour d'un axe nord-sud passant par Lyon d'où se détachent un certain nombre de transversales qui courent vers l'océan. Le réseau routier français du XVI^e siècle affecte déjà cette forme d'étoile centrée sur Paris qu'il conserve encore de nos jours. Le moyen âge, contrairement à une opinion courante, a fait preuve d'un rare et puissant dynamisme routier dont il est évident qu'il est lié aux progrès de la centralisation administrative et à la croissance de Paris comme capitale. Les progrès de la centralisation administrative française vont de pair avec la construction du réseau routier de la France moderne.

R.V.S.

COURBIN Paul et collaborateurs, *Etudes archéologiques*, dans série *Archéologie et civilisation*, de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, VI^e section, Centre de Recherches historiques, Paris, SEVPEN, 1963.

Manifeste du nouvel esprit scientifique de

l'archéologie, cet ouvrage s'adresse aussi aux historiens sommés de s'adapter ou de périr. A noter que la France découvre actuellement des méthodes que les Anglo-Saxons ont récemment vulgarisées pour le grand public en faisant de l'ouvrage de Mortimer Wheeler, *Archeology of the Earth*, un livre de poche. L'idée est intéressante lorsqu'on songe aux ravages des archéologues amateurs. Quant aux Etudes, elles se classent sur quatre plans : prospection (aérienne, etc.), fouille, stratigraphie, interprétation scientifique et analytique (laboratoire, etc.). La quatrième partie est la plus intéressante pour les historiens. A propos de la difficulté d'écrire l'histoire économique du monde antique, ces paroles de Edouard Will : « Un plaidoyer pour une histoire aussi totale que possible, mais qui laisse au premier plan le politique, parce que ces siècles ont été d'abord politiques. Et un plaidoyer contre cet éternel cloisonnement que respectent nos manuels, entre le politique d'une part, l'économique et le social de l'autre, comme si l'on avait plus de raison de rapprocher l'économique du social que l'un et l'autre du politique. »

D'autres articles traitent d'économies et de civilisations et constituent autant de chapitres d'histoire générale appuyés sur des témoignages très éloignés des sources naturelles. Certes il ne s'agit pas de révoquer les techniques anciennes, mais d'y ajouter de nouvelles. Les structures universitaires gagneraient à s'inspirer de celles-ci.

R.V.S.

Les chefs-d'œuvre de l'art, 5 volumes in-4° gr., Paris, Hachette, 1963-1965.

La collection comprendra douze volumes, déjà publiés partiellement sous forme de fascicules hebdomadaires. Les cinq premiers volumes reliés sont dès à présent disponibles. Ils sont respectivement intitulés :

I. De la naissance de l'art à l'Égypte ancienne, texte de M. Bonicatti, adaptation de S. Sivel et de G. Michelson ;

II. De la Grèce à Byzance, texte de M. Bonicatti, adaptation de S. Sivel et de G. Michelson ;

III. De la Chine archaïque à l'Inde moghole, texte de Fr. Monti, adaptation de S. Sivel et de G. Michelson ;

IV. Le moyen âge européen, texte d'A. Martini, adaptation de S. Sivel et de G. Michelson ;

V. Du gothique à la Renaissance, texte de F. Mazzini, adaptation de S. Sivel et de G. Michelson.

Il s'agit d'une riche publication de documents photographiques en couleurs visant à inventorier toutes les manifestations artistiques d'une époque : architecture, sculpture, peinture, arts décoratifs, sans donner la prééminence à une région : pas de nationalisme chauvin.

Le texte est assez bref mais intéressant. Il constitue une excellente initiation universelle aux différentes formes d'art. Chaque volume comprend un lexique des termes techniques, d'excellentes cartes, des schémas ainsi que des tableaux chronologiques bien utiles.

Le choix des documents est heureux. On y trouve naturellement les grands chefs-d'œuvre, mais aussi des œuvres qui, bien qu'intéressantes ou belles, n'en sont pas moins assez ignorées, méconnues ou peu accessibles. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la préhistoire ne se réduit pas à la reproduction quelle que soit leur beauté, des fresques de Lascaux et d'Altamira. On y trouve aussi des peintures rupestres de Pech-Merle et de Cougnac (Lot), de Niaux (Ariège), d'Addaura (Palerme), de Cogul et d'Alarcon (Levant espagnol), de Tassili (Sahara), des gravures rupestres du Monte Bego (Alpes-Maritimes), de Norköping (Suède).

La reproduction des monuments et des œuvres sculptées souffre moins de la qualité souvent médiocre des couleurs. Par contre, il est fâcheux que les coloris ne soient pas plus exacts dans les œuvres requérant une grande justesse des tons, notamment, peintures, miniatures, vitraux, fresques, céramiques, reliefs peints et mosaïques. Naturellement, l'éditeur s'est heurté au prix de revient. A cet égard, il convient de souligner que chaque fascicule ne coûte que 30 F.B., or nous comptons en moyenne de quarante à quarante-cinq reproductions en couleur.

Ces volumes, très intéressants pour les enseignants, sont cependant assez peu maniables, ce qui explique que nous restions partisans de l'achat des fascicules.

P.B.

CHEVALIER Raymond, *L'avion à la découverte du passé*, Paris, Fayard, collection *Résurrection du Passé*, 1964, 221 p.

Un des spécialistes de langue française de la photo aérienne appliquée aux sciences humaines donne un condensé de ce qu'est cette technique, de l'importance des documents qu'elle fournit et de son utilité dans le domaine archéologique au sens le plus large.

Ce procédé donne une interprétation nouvelle des paysages ensevelis et des mondes

disparus, apporte désormais des certitudes dans divers secteurs que les techniques antérieures s'avéraient incapables d'élucider et permet enfin l'élaboration de fructueuses hypothèses de travail. Elle s'applique avec bonheur à l'étude des routes et des voies antiques, à l'histoire urbaine, aux cadastres fossilisés ou disparus, aux anciens rivages et aux paysages agraires.

La photo aérienne ne constitue pas une discipline autonome mais nécessite de multiples collaborations nationales et internationales. Elle s'appuie d'ailleurs sur la plupart des autres disciplines.

Notons en passant les efforts déployés en Belgique par MM. Breuer et Mertens dans ce domaine, tout en regrettant que, trop souvent, les photos aériennes soient encore, chez nous, essentiellement considérées comme documents militaires.

P.B.

DESFONTAINES Pierre et JEAN-BRUNHES DELAMARRE Mariel, *Atlas aérien de la France*, Paris, Gallimard, 1955-1964, 5 vol. in-4°.

En publiant le cinquième tome de l'Atlas aérien, les auteurs terminent le recensement rapide mais combien suggestif des paysages et sites historiques principaux de la France. La photo aérienne dont l'utilité n'est plus à démontrer, donne une dimension nouvelle aux lieux historiques et aux manifestations de l'emprise de l'homme sur le paysage. Chaque photo est accompagnée d'une analyse sommaire mais fort bien venue, qui éclaire à la fois le curieux, le géographe, l'archéologue et l'historien.

Il ne nous est pas possible de citer tous les sites qui présentent un intérêt du point de vue historique, mais retenons cependant : le site préhistorique de Solutré (t. 5, n° 189), les sites gallo-romains d'Alésia (t. 5, n° 192), d'Arles (t. 1, n° 134 et 135), les bourgs fortifiés d'Eze et Saint-Martin-du-Var (t. 1, n° 180 et 181), des sites fortifiés de Montségur (t. 3, n° 15), des villes fortes de Vauban à Mont-Louis (t. 3, n° 69), des châteaux forts de Salses (t. 3, n° 76) et du Château-Gaillard aux Andelys (t. 4, n° 50), des châteaux fastueux de Chenonceaux (t. 2, n° 148), de Vaux-le-Vicomte (t. 4, n° 129), des sites monastiques de Fontgombault (t. 2, n° 208), et de Jumièges (t. 4, n° 64), des exemples d'urbanisme : une bastide du XIII^e s., Villefranche de Rouergue (t. 3, n° 221) ; une fondation du XVI^e s., Brouage (t. 2, n° 244) ; une réalisation du XVII^e s., Richelieu (t. 2, n° 221) ; des sites industriels, la Saline royale

d'Arc-et-Senans de l'architecte Ledoux (t. 5, n° 304), etc.

En conclusion, un ouvrage qui peut rendre d'énormes services aux historiens. Souhaitons que la Belgique ait un jour un répertoire semblable.

P.B.

Histoire de l'antiquité

CLARK Grahame, *Prehistoric England*, Londres, Batsford, 1962.

Essai très réussi d'une reconstruction de la vie de l'homme préhistorique en Angleterre. Il y est question de la nourriture obtenue par la chasse, la pêche, l'élevage, la culture, d'habitations, de villages, d'outillages, d'armes, de métallurgie, de poterie, de vannerie, d'art, d'exploitation minière, de commerce et de voies de communications, de sites fortifiés, de lieux sacrés.

R.V.S.

DEVEREUX G., *La psychanalyse et l'histoire, une application à l'histoire de Sparte*, dans *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, t. 20, p. 18-43, Paris, 1965.

Pour comprendre et interpréter le sens et les causes des phénomènes historiques, l'historien a intérêt à user de la psychanalyse, prétend l'auteur. Il précise d'ailleurs que celle-ci n'interviendra jamais pour l'historien que comme un instrument parmi d'autres et qu'elle s'appliquera principalement aux faits en rapport étroit avec la psychologie. Il pose de la sorte le problème de la *méthode* fondée sur une modification d'optique et qui aide à comprendre que des faits disparates peuvent constituer sous cet angle nouveau une catégorie nette et cohérente de données.

Appliquant cette méthode aux Spartiates, il constate que ceux-ci, conquérants brutaux de la Laconie et de la Messénie, se sont installés dans un état de peur stimulé par le refus de protéger leur capitale par des murailles et compensé par des moyens terroristes à l'égard des hilotes opprimés. Il cite l'exemple de deux mille d'entre eux-ci massacrés après avoir été affranchis pour services éminents rendus à la république spartiate. On comprend que la vie de Grecs cultivés des Spartiates se soit changée en un cauchemar. Les mesures propres à paralyser les hilotes par la terreur entraînent des rigueurs plus graves encore à l'égard des habitants de Sparte. Il y a là indice d'un cercle vicieux caractérisant toute pathologie sociale. Notons que le maintien d'un système autoritaire et militaire conduit paradoxalement à aider autrui à se débarrasser des tyrannies

et à ménager soi-même son armée. Il évoque la *crypteia* comme une sorte d'initiation destinée à commémorer la conquête et à maintenir l'état de conquérant en perpétrant des actes odieux liant indéfectiblement la milice nouvelle aux détenteurs du pouvoir oppressif (cfr. Mau-Mau, SS-nazis, etc.). Inversement, il constate que souvent les peuples conquis croient au *loup-garou* (Wehrwolf).

L'hilote est tenu d'admirer tout ce qu'il n'est pas, pour mieux comprendre la raison des privilèges de son oppresseur. Il se plie aux ordres les plus infâmes par lesquels il se lie davantage encore à son oppresseur (rappelons ici le rôle des pygmées Batua au Ruanda, exécuteurs des hautes œuvres des Batutsi). En forçant les hilotes à les aimer, les Spartiates semaient entre eux la zizanie, car l'opprimé déteste qui aime l'oppresseur. Ils ne pouvaient obtenir cet amour qu'en diminuant l'opprimé. Celui-ci, c'est bien connu, finit par aimer son tourmenteur. Le contrôle psychique des Spartiates sur les hilotes était tel qu'en 371-370, après Leuctres, ceux-ci se portent au secours des premiers sur l'assurance, démentie par le passé, qu'ils deviendront libres et sans voir que de leur refus résulterait la chute de l'oppression. Accablés d'angoisse, les hilotes se cramponnent ici à l'illusion de la certitude de la domination des Spartiates. L'hilote devient ainsi un fou par délégation, pour fixer la névrose de son maître. On comprend que celui-ci ne supporte pas la prétention de son esclave à obtenir la liberté : tout le système s'écroulerait. L'explication *rationnelle* de Thucydide ne rend pas compte de la manière dont fut appâté le piège des deux mille disparus. Celle-ci relève d'une *angoisse* dont seule la psychanalyse peut révéler les ressorts. La constatation de cette névrose explique l'état de décadence latente du régime spartiate. C'est là, dans l'absolu, l'un des faits méconnus de l'histoire.

R.V.S.

DETENNE Marcel, *En Grèce archaïque : géométrie, politique et société*, dans *Annales*, t. 20, p. 425-441, Paris, Colin, 1965.

Le terme *isonomie* se définit négativement par opposition à la tyrannie, il comporte de nombreuses nuances qu'une bibliographie abondante n'a point encore réussi à démêler complètement. A son propos l'auteur évoque les pratiques en usage dans la société militaire que forment les Grecs aux origines homériques. Il évoque l'expression *au milieu* fréquente dans plusieurs contextes : jeux, partage de butin, assemblées, jus-

tice. Apporter quelque chose *au milieu*, qu'il s'agisse d'un prix à mettre en compétition, d'une proie que l'on apporte au butin, ou de considérations politiques que l'on livre à ses concitoyens, c'est partager avec les membres du groupe sans exiger de contrepartie. L'image qui s'impose est celle d'une société au centre de laquelle s'avance celui qui désire s'exprimer, saisissant le sceptre du héraut, il parlera au nom du groupe en évitant de poser des cas personnels, sauf exception. Un même groupe social apparaît au centre des significations de cette expression : celui des guerriers. Jusqu'au VI^e siècle, où les privilèges du hoplite sont étendus à toute la Polis, le guerrier apparaît comme un type d'homme particulier qui ne recouvre pas le groupe familial ni territorial. Groupés par classe d'âge, formant une confrérie, ils sont liés par des liens contractuels de caractère initiatique. Parmi les droits du guerrier figure celui de parole. Dans les assemblées primitives, l'assemblée de l'armée est le substitut permanent du peuple. A cette notion de droit de parole se lie également celle d'égalité, car dès le temps de l'épopée le groupe des guerriers tend à se définir comme celui des *semblables* : le cercle crée entre les membres du groupe une relation réciproque et réversible. Ainsi se crée l'opposition capitale entre les intérêts collectifs et les intérêts personnels. Tout ce qui est déposé au milieu est commun et public, y compris les paroles.

Il est certain que le groupe des guerriers a joué un rôle fondamental dans la construction de l'univers spirituel des cités grecques, comme le dit Aristote, la première cité grecque a été une république de guerriers et même de cavaliers. La conception d'un espace centré et symétrique s'affirmera ensuite sur une série de plans, de la politique à la philosophie, en passant par la géographie, l'histoire et même la sculpture.

On songera aux travaux récents concernant la pensée grecque pour se convaincre de l'importance que peut avoir la compréhension des mentalités pour expliquer les mouvements historiques, par exemple J.P. VERNANT, *Les origines de la pensée grecque*, Paris, 1962, et P. LEVÊQUE & P. VIDAL-NAQUET, *Clisthène l'Athénien*, Paris, 1964.

R.V.S.

MARTIN Roland, *Manuel d'architecture grecque*, t. I, Collection des manuels d'archéologie et d'histoire de l'art, Paris, A. et J. Picard et Cie, 1965, 522 p.

M. R. Martin, dont les travaux sur l'ur-

banisme dans la Grèce antique sont bien connus, nous donne une nouvelle preuve de sa grande connaissance du monde hellénique. Le manuel dont l'auteur entreprend la publication comprendra trois volumes. Le premier est consacré aux *Matériaux et Techniques* (extraction, préparation et mise en œuvre des matériaux ; modes de construction et organisation des chantiers). Le second volume sera intitulé *Styles et Formes* ; il contiendra l'étude des ordres et des problèmes relatifs à la charpente, à la toiture, à la décoration et à la polychromie. Le troisième volume sera réservé aux *Plans et Compositions*, c'est-à-dire aux types d'édifices et aux principes de composition.

Dans son introduction, l'auteur remarque que les bons manuels d'architecture grecque ont quelque peu vieilli et que la plupart des autres traitent essentiellement de problèmes esthétiques et négligent souvent les aspects proprement techniques et les modes de construction. D'autre part, beaucoup d'ouvrages généraux « insistent sur les constantes alors que le contact direct avec les chantiers de fouilles et les édifices révèle à chaque instant la diversité et la variété, les aspects régionaux et locaux, les solutions individuelles des méthodes de taille, d'assemblage, d'appareillage pratiquées par les architectes et les maçons de la Grèce antique. Cette diversité interdit de formuler des conclusions trop générales et impose des réserves à bien des idées traditionnellement admises. »

L'étude très fouillée que nous donne l'auteur dans le premier volume confirme abondamment les intentions formulées dans son introduction. Se basant à la fois sur les sources épigraphiques disponibles et sur de multiples résultats de fouilles, il éclaire les problèmes des matériaux utilisés : bois, brique, pierre ; en étudie la nature, l'origine, l'utilisation ; présente les données sous forme de tableaux synthétiques très clairs et très détaillés. Il ne peut être question de rendre compte, même à grands traits, d'une étude aussi minutieuse. Notons, en passant, à propos des marbres blancs et bleutés, ce matériau noble qui n'appartut que progressivement et timidement sur les chantiers, que leur identification reste actuellement encore très problématique et qu'il est pratiquement impossible de distinguer des veines aussi célèbres que celles du Pentélique de l'Hymette, de Paros ou de Naxos, sans procéder à des analyses pétrographiques et micrographiques, lesquelles restent à entreprendre. D'où tant d'attributions aventureu-

ses, toujours incertaines malgré mille répétitions.

Après cette très intéressante et originale présentation du matériel, l'auteur analyse les procédés d'extraction, de transport, le travail sur les chantiers, la mise en place, l'assemblage (rappelons en passant l'importance des marques de carriers et des entrepreneurs qui nous renseignent sur l'origine de ces travailleurs), les opérations de scellement, de goujonnage, de ravalement et de finition notamment de la sculpture des moulures et des cannelures. A l'occasion de l'examen de chaque étape du travail, l'auteur présente d'autre part les différentes espèces d'outils utilisés par chaque corps de métier. Maçonnerie et construction des murs sont analysés avec le même soin (fondations, parements et revêtements). La valeur expressive du mur, trait original de l'art grec est bien soulignée en montrant à la fois l'indépendance et l'individualité de celui-ci.

Afin de rendre cette matière, en somme extrêmement complexe, aussi intelligible que possible, l'auteur n'a pas craint de multiplier dessins et photos (223 illustrations dans le texte et 183 photos). Pour notre part, nous estimons qu'il a parfaitement réussi.

Attendons avec optimisme la suite de cette nouvelle et importante somme.

P.B.

FOUSS Madeleine, *La vie gallo-romaine en Gaule Belgique*, Collection archéologique « Vallus », éditions du Musée gaumais, Virton, s.d.

Ces deux premiers fascicules de la collection archéologique « Vallus » intéresseront tous les professeurs d'histoire. Présentés sous forme de farde, ils contiennent chacun dix à douze planches photographiques de documents gallo-romains. Au dos de chacune des planches, une description concise de chaque objet constitue un excellent commentaire pédagogique. Ces documents proviennent essentiellement des sites romains de la Belgique méridionale et de Trèves.

Le premier volume traite de la vie quotidienne : éducation, habitation, vêtements, repas, religion, coutumes funéraires. Le second aborde les activités culturelles, sociales et économiques : instruction, jeux et divertissements, voyages, agriculture, outillage, artisanat et commerce.

Le grand mérite de cette collection est de fournir des documents facilement utilisables en classe. Elle ne vise nullement à révéler les œuvres découvertes. La plupart de

ces documents sont bien connus des enseignants mais cette publication offre l'avantage d'une très grande maniabilité.

L'auteur prépare d'autres fardes qui seront consacrées à la préhistoire. Souhaitons que ces prochains dossiers de documents belges voient bientôt le jour.

P.B.

Histoire du moyen âge

DAVID Marcel, *Les laboratoires jusqu'au renouveau économique des XI^e et XII^e siècles*, dans *Etudes d'histoire du droit privé offertes à Pierre Petot*, Paris, Sirey, 1959.

IDEM, *Les laboratoires du renouveau économique du XII^e siècle à la fin du XIV^e siècle*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, année 1959, p. 174-194, 295-325, Paris, 1959.

On sait les énormes lacunes de la terminologie et de la nomenclature historique. Traitant de ces matières, tout travail est le bienvenu. L'A. nous renseigne qu'à l'origine, le terme *laboratoires* désigne tantôt l'ordre des travailleurs par opposition à l'ordre ecclésiastique, *oratores*, ou à l'ordre combattant, *bellatores*; tantôt les paysans possédant des instruments de labour et des bêtes de trait, par opposition aux *brassiers*. L'emploi vers l'an mil de ce terme ainsi que de mots comme *vulgus*, *rustici*, *agricultores*, *villani*, marque une prise de conscience de la solidarité de personnes pratiquant une même profession, y compris les serfs. S'ils furent confondus avec les *laboratores* au départ, les bourgeois ne le sont plus après 1200, mais des contacts subsistent : les « laboureurs et bourgeois », les bourgeois ruraux. De plus en plus *laborator* signifie travailleur de la terre et englobe les *brassiers*.

R.V.S.

DE ROOVER Raymond, *The Rise and Decline of the Medici Bank (1397-1494)*, Cambridge (Mass.), Harvard U.P., 1963.

La richesse de cette étude tient dans l'analyse des activités de banquiers, d'industriels et de commerçants des Médicis et de l'évolution de leurs entreprises à Florence de 1397 à 1494, ainsi que de leurs filiales à Rome (1400-1494), à Venise (1402-1480), à Naples (1400-1494), à Pise (1442-1489), à Milan (1452-1478), à Genève (1426-1470), à Lyon (170-1494), à Avignon (1446-1479), à Bruges (1439-1481) et à Londres (1446-1480). Elle met en lumière les structures des entreprises médicéennes, l'influence que les illustres banquiers ont exercé sur la papauté du XVe siècle. Sans égaler les géants du

XIV^e siècle : Bardi, Perruzzi, Acciaiuoli, les Médicis occupent une place importante compte tenu des conséquences de la Peste Noire sur la chute du peuplement et de l'augmentation de la valeur du florin. Ils devaient compter avec leurs contemporains les Pazzi et les Strozzi, aussi puissants qu'eux. Le succès des Médicis dans un Occident qui régressait est dû à Giovanni di Bicci, le fondateur, puis à Côme l'Ancien qui sut s'assurer les services de Giovanni d'Amerigo de Benci, le plus éminent des hommes d'affaires de Florence, dont il fit son directeur général. On lui doit la structure en *holding* de l'entreprise : une compagnie mère associée principale de toutes les filiales dont le directeur général était l'associé minoritaire. Après la mort de Benci, qui s'était toujours opposé à prêter de l'argent aux princes, les préoccupations politiques de Côme amènent le déclin. A l'avènement de Laurent le Magnifique, succédant à Pierre le Goutteux, en 1469, la chute s'accélère : une grave dépression résulte de la guerre de Venise contre les Turcs, des campagnes malheureuses des ducs de Bourgogne, de la Guerre des Deux-Roses. Les filiales ont investi leurs capitaux auprès des princes, faute peut-être de pouvoir les investir ailleurs : Edouard IV doit 40.000 ducats à Londres, Charles le Téméraire, 60.000 à Bruges, Ferdinand d'Aragon, plusieurs milliers à Avignon et Naples, François Sforza, 179.000 à Milan. L'incapacité du personnel dirigeant sous Laurent le Magnifique et sous Pierre le Malchanceux, notamment de Tommaso Portinari à Bruges. Le retrait des fonds déposés par la papauté porta un coup fatal à la banque que devait balayer en 1494 l'invasion française.

Les causes de l'échec sont les mêmes que celles des grandes banques du XIV^e : la collusion avec le pouvoir politique. Mais malheureuse sur le plan financier la maison sut s'affirmer et subsister sur le plan politique.

R.V.S.

RUTENBURG Victor, *Les CIOMPI de Sienne*, dans les *Annales. Sociétés, économies, civilisations*, t. 20, p. 95-109, Paris, 1965.

Spécialiste des questions relatives aux mouvements ouvriers en Italie au moyen âge, cet historien soviétique estime que le soulèvement de 1371, à Sienne, fut l'œuvre des ouvriers de la laine (Compagnie del Brucio) et constitue, avant même le soulèvement des Ciompi de Florence, le 1^{er} mouvement vraiment important du pré-prolétariat ita-

lien. Il est probable que cette action eut des répercussions sur Florence car les révoltés florentins trouvèrent refuge à Sienne en 1378.

L'A. montre le développement à Sienne de relations pré-capitalistes dans les corps de métiers où se créent des ateliers de type manufacturier. L'*Arte della Lana* voit d'ailleurs une paupérisation constante des artisans au tournant du XIII^e siècle, tandis que se consolide une aristocratie corporative. Une ligne de démarcation s'installe entre les maîtres, jouissant seuls des droits corporatifs et les travailleurs dépourvus de protection et sans autre bien que leurs bras. Les ouvriers non spécialisés de la laine avaient pris à Sienne l'emblème de la chenille d'où le nom de *Brigata del Bruco* donné à leur compagnie. Le statut des lainiers stipule : « Il convient d'accorder créance à ce que dit le lainier, lequel mène les affaires dans la corporation, et de prendre parti contre l'ouvrier qui n'est qu'une quantité négligeable. » Leur salaire était réduit par un système d'amendes très strict, tant pour les travailleurs des ateliers que pour les chambrelans.

En 1355, l'arrivée de Charles IV en Italie déclenche des mouvements contre les Guelles. Le peuple excité par les nobles gibelins met en pièce le gouvernement des riches et exige de l'Empereur l'installation d'un gouvernement populaire composé d'éléments très divers où les salariés n'entrent que pour une part. En 1368, les Grandi (nobles) reprennent l'initiative, mais les choses aboutissent avec l'aide de la haute bourgeoisie florentine à mettre en place un gouvernement de riches bourgeois.

En 1371, le mouvement rebondit à la suite de la prétention des salariés de la laine de se faire reconnaître les mêmes droits que les lainiers et d'obtenir un meilleur salaire. Le refus des patrons entraîna l'insurrection dont le succès entraîne l'adhésion des petits commerçants et artisans. Le gouvernement dans sa totalité appartient au menu peuple. Un complot des riches, des nobles et des classes moyennes eut raison de ce régime populaire dont les suppôts furent massacrés sans pitié ni discrimination. Certains membres des Grands et des Moyens ne furent pas épargnés par la justice expéditive des riches. Quelques réformes démocratiques furent prises pour pallier à nouvelle mésaventure mais en écartant soigneusement tout qui avait joué un rôle dans l'insurrection.

Nous trouvons là le schéma type des mouvements de l'espèce.

R.V.S.

DESCHAMPS Paul, *Terre sainte romane*, Zodiaque, la Nuit des Temps, 1964.

L'abbaye Sainte-Marie de la Pierre-qui-Vire s'est spécialisée depuis quelques années dans la publication régulière de volumes artistiques étudiant l'art roman. Elle a centré ses travaux sur l'art roman de la France et élargi ensuite son champ d'intérêt à la Catalogne et l'Irlande. Elle présente actuellement son vingt-et-unième volume : *Terre sainte romane*.

L'ouvrage reste dans la tradition de la maison : présentation générale, analyse des édifices les plus marquants, magnifiques photos. L'A. avait jadis publié des ouvrages très importants sur la même matière : deux volumes et deux albums in 4° (*Les châteaux des croisés en Terre sainte* — I. le Crac des chevaliers — II. La défense du royaume de Jérusalem, Paris, 1934 et 1939 avec des plans de F. Anus).

Il s'attache ici aux châteaux les plus connus et les plus remarquables : le château de Saone, le Kérak de Moab, le Crac des Chevaliers, le château de Margat et différents édifices de moindre renommée. Il présente ensuite les églises fondées et construites par les Croisés. Une carte du littoral syro-palestino-israélien facilite la localisation des édifices étudiés. L'A. rappelle l'influence de la poliorcétique byzantine et des nécessités de modification ou d'adaptation de moyens de défense à cause des très fréquentes opérations des Sarrasins. Comme de coutume, l'illustration est excellente et les schémas et plans des édifices très clairs et très soignés.

P.B.

HOAG J., *L'Architecture islamique*, adaptation française de H. Delgove, coll. « Les grandes époques de l'architecture universelle », Paris, Deux-Mondes, 1962.

Avec 37 pages de texte et 137 documents iconographiques (photos, schémas, plans, coupes, reconstitutions), l'ouvrage constitue une introduction très brève mais intéressante de l'architecture de l'Islam. Celle-ci s'est surtout développée dans deux domaines : la mosquée et le palais ainsi que dans les médresses (écoles théologiques) et les khans (caravansérails).

L'A. insiste sur le caractère peu original des débuts de cette architecture qui, le plus souvent, s'inspire des œuvres des régions conquises. Les Arabes, sans tradition ar-

chitecturale propre, adoptent d'abord les modes de construction et de décoration des peuples soumis. Mais dès la fin de la période d'assimilation (le 10^e siècle environ), apparaît la diversité due aux conquêtes d'autres peuples islamisés (les Turcs par exemple), à l'isolement géographique (l'Espagne et l'Afrique du nord), autant qu'à l'évolution architecturale qui confère ses caractères propres à chaque région.

L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première se rapporte à la formation du style à l'époque des califes orthodoxes, des califes omeyyades et des premiers abbassides. C'est l'époque où les conquérants édifient la grande mosquée de Damas, la mosquée d'Omar (la Coupole du Rocher) à Jérusalem, les palais de Khirbat al Mafjar dans la vallée du Jourdain et de Mschatta au sud d'Amman.

Dans la seconde, l'auteur analyse les œuvres monumentales des Omeiyades d'Espagne (la grande mosquée du vendredi de Cordoue), des Almoravides d'Afrique du nord (ville de Fez), des Almohades d'Afrique du nord (Tlemcen) et d'Espagne (mosquée publique de Séville) et les réalisations du royaume de Grenade (Alhambra). La troisième comprend les réalisations des dynasties des Fatimides d'Egypte (remparts du Caire) Ayyoubides et Mamelouks (méderses et mausolées). La quatrième concerne l'art islamique sous la domination turque des Seldjoukides du sultanat de Roum — Asie Mineure (caravansérail sur la route de Konya à Aksaray et turbeh) et l'art de l'empire ottoman (mosquée verte de Brousse, mosquée de Sélim II à Andrinople).

A noter que seule l'architecture des pays méditerranéens est présentée ; l'auteur n'étudie ni l'art de l'Iran musulman ni celui de l'Inde musulmane. Le texte est clair, l'illustration iconographique abondante, fort variée et très judicieusement sélectionnée. Regrettons l'absence d'une carte qui eût été la bien venue.

P.B.

Histoire des temps modernes

VERHEYDEN A.L.E., *Le Conseil des Troubles. Liste des condamnés (1567-1573)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1961.

Liste de 12.302 noms de condamnés de cette sanglante institution extraordinaire : 1.067 à Tournai, 525 à Anvers, 477 à Ypres, le reste à l'avenant. De nombreux documents complètent le volume : instructions secrètes au duc d'Albe, sentences, rapport

sur la conduite du procès d'Egmont et de Hornes, etc.

R.V.S.

WALTER Gérard, *La Révolution anglaise*, Paris, A. Michel, coll. : « Memorial des siècles », 1963.

Les ouvrages de cette collection divisée en deux séries de 20 volumes : « Evénements », « Hommes », comportent une bibliographie, un aperçu documentaire, une présentation historique du sujet, une chronologie, des témoignages textuels. Dans l'ouvrage ci-dessus, traitant de la Révolution anglaise du XVII^e siècle figurent bon nombre de documents traduits en français pour la première fois et d'un rapport précieux pour les enseignants.

R.V.S.

TURNER E.S., *What the Butler saw. Two Hundred and fifty Years of the Servant Problem*, Londres, M. Joseph, 1962.

Histoire des relations entre maîtres et domestiques basée sur des sources littéraires, la presse, des enquêtes sur les mœurs publiques et privées de l'époque, d'excellentes illustrations notamment des caricatures rendent ce livre utile à l'enseignant.

R.V.S.

DAVIES R., *English Foreign Trade*, dans *Economic History Review*, t. XV, 1962.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la Grande Bretagne importe de moins en moins de produits manufacturés et davantage de matières premières et de denrées alimentaires. Le protectionnisme des pays d'Occident, leur développement économique, écarte l'Angleterre de leurs marchés. Elle cherche des ouvertures en Méditerranée et dans la Baltique. Le commerce colonial prend une importance grandissante. Peut-être explique-t-il l'obstination de Georges III à l'égard des *insurgents*, mais sans la justifier. La supériorité technique de l'industrie anglaise est telle, en effet, qu'elle n'a pas à craindre la concurrence. Très peu de temps après l'indépendance, elle retrouve tous les marchés américains et y déverse plus que sur les marchés européens.

R.V.S.

BEBBASCH Yvan, *Le marronnage. Essai sur la désertion de l'esclave antillais*, dans *L'Année sociologique*, 3^e série, années 1962 (p. 1-112) et 1963 (p. 117-195), Paris.

TARRADE Jean, *Affranchis et gens de*

couleur libres à la Guyane à la fin du XVIII^e siècle, d'après les minutes des Notaires, dans Revue française d'histoire d'Ou-tre-Mer, t. 49, p. 80-116, Paris, 1962.

A propos de ces deux articles, Roger BASTIDE constate que le rôle de l'historien est de faire naître chez le sociologue d'aujourd'hui une mauvaise conscience. Le marronnage n'est pas simplement la recherche de la liberté, mais un phénomène plus complexe assimilable à un mécanisme de défense, une réaction, d'ailleurs désespérée, à un affaissement psychique. Réaction à une dépression causée par l'arrachement au milieu sécurisant, même servile, à la faim, à de mauvais traitements, au désir de promotion sociale, etc. Les conditions du marronnage sont loin d'être aussi simples qu'une littérature polémique tend à les définir. Les bandes de marrons constituent en vérité l'exception, elles ne peuvent survivre que sur la Terre Ferme ou dans certaines îles disputées par les Européens et restées de ce chef désertes. Le plus fréquemment, les marrons réintègrent la servitude plus ou moins volontairement après un certain temps. Les patrons ont tout intérêt à récupérer une main d'œuvre qui devient rare après la suppression de la traite. Aussi la politique répressive des gouvernements est-elle peu appréciée des colons. Seuls les cas les plus graves aboutissent à des exécutions, quitte à réclamer une indemnisation à l'Etat. A côté du marronnage silvestre se développe un marronnage urbain qui affecte surtout les créoles en possession d'un métier et qui trouvent dans les grandes villes un milieu propice pour disparaître, parfois grâce à la complicité d'un autre patron. Ces pratiques sont fréquentes après l'abolition de la traite. Ces faits, applicables aux Caraïbes, pourraient être confirmés au Brésil.

R.V.S.

COBB Richard, *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements*, 2 vol., Paris, Mouton, 1963.

Ouvrage capital sur cette matière trop mal connue jusqu'ici, bien que certaines interprétations soient criticables. Il n'est point question des armées régulières levées en France sous la Révolution, mais de forces de police politique organisées en 1793 pour combattre les contre-révolutionnaires, assurer le respect du maximum, l'approvisionnement urbain, et appliquer la politique révolutionnaire : déchristianisation, arrestation des suspects, etc.

Ces armées, dont le nombre varie en effectifs de 60 à 3.200 hommes dans les départements, furent généralement créées sous la pression des Sociétés populaires. A Paris, le décret de la Convention fut arraché par les « sections ». Ailleurs, les Représentants en mission eurent la main forcée. Suspects de faire renaître le mouvement fédéraliste, les armées révolutionnaires ne jouirent pas de la sympathie du gouvernement. Chargées d'opérations répressives, elles ont mécontenté les masses, ce qui explique leur mauvaise réputation unanime.

L'armée révolutionnaire parisienne devait compter 7.200 hommes. Armée de civils dont l'état-major était composé de médiocres ou d'embusqués, dont la cavalerie abritait des royalistes mal contrits, dont l'infanterie est formée de révolutionnaires sincères, lecteurs assidus du « Père Duchesne », l'armée révolutionnaire prit vite les défauts des armées de métier sans en avoir les mérites : abus de la force, mépris du « pékin », promotions trop rapides sans justification de valeur, compétence rare. On ne peut s'empêcher de penser aux armées issues de la clandestinité dont le courage et le patriotisme n'excluaient pas pareils reproches, après la libération de 1944. A en croire l'auteur, des raisons fort matérielles et personnelles poussent les volontaires vers cette milice : haute solde, goût de l'aventure, apât de l'épaulette, grosse ripaille...

Au total les armées révolutionnaires ne dépassèrent pas 40.000 hommes. Leur action dont la responsabilité incombe aux agents de liaison, — représentants en mission, commissaires du pouvoir exécutifs, commissaires civils, etc., — fut efficace en matière économique. Elles aidèrent au ravitaillement des centres urbains en veillant à la libre circulation et à la sécurité des convois de vivres. Sur le plan judiciaire, elles n'ont rien modifié à la Terreur, sinon qu'elles s'entouraient d'un appareil destiné à terroriser : les longues moustaches à la gauloise et les bonnets d'oursin enfoncés sur les yeux participent à cette mascarade. Il ne semble pas qu'on puisse les accuser des crimes de Nantes et de Lyon dont ils furent les exécutants. Contrairement à M. Mathiez, l'auteur se hasarde à inculper Robespierre de la responsabilité des mitraillades de Lyon avec ses collègues du Comité de Salut public. Le fait est contestable.

Perdus de réputation, les armées révolutionnaires furent dissoutes à partir du décret du 4 décembre 1793. Leurs membres restèrent suspects aux régimes successifs.

Leur courte existence marquée de méfaits leur valut l'opprobre de tous.

R.V.S.

FEUERWERKER David, *Les Juifs en France, anatomie de 307 cahiers de doléances de 1789*, dans *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, t. 20, p. 45-61, Paris, 1965.

Parmi tant de cahiers abordant le problème juif, il est possible d'observer les réactions de l'opinion française en 1789. Les aspects économiques figurent au premier plan : usure, manque de numéraire, concurrence commerciale préoccupent les rédacteurs des cahiers. Les Juifs, selon certains en portent la responsabilité. Toutefois, le manque d'organisation générale du crédit, ainsi que les conditions inhumaines dans lesquelles l'ancien régime faisait vivre les Juifs, ont comme corollaire l'usure juive. L'usure chrétienne, aussi dénoncée, ne peut s'expliquer par les mêmes raisons. Beaucoup préconisent des remèdes : rendre les Juifs utiles, leur donner accès aux arts et métiers, aux arts libéraux, au commerce licite, à l'agriculture, leur permettre l'intégration totale. On acquiert ainsi la conviction que, en dépit de certaines préventions survivant de l'Ancien Régime, l'opinion publique avait conscience de la nécessité d'apporter un changement radical à la situation sociale, économique et politique des Juifs en France.

R.V.S.

Histoire contemporaine

BRUGMANS J., *Paardenkracht en Mensenmacht. Sociaal-economische Geschiedenis van Nederland 1795-1940*, La Haye, Nijhoff, 1961.

Description de l'évolution économique des Pays-Bas actuels depuis la disparition de la République des Provinces-Unies en 1795. Après les effets désastreux de l'occupation française, les initiatives de Guillaume d'Orange réveillent l'esprit d'entreprise des Hollandais somnolents. L'indépendance belge eut des effets stimulants : implantation d'industries nouvelles dues à des hommes du Sud, orangistes. Rotterdam et Amsterdam s'ouvrent à la navigation à vapeur. Toutefois le souci de l'emploi l'emporte sur la rationalisation de la production. Il serait trop long de relater la croissance économique-sociale de ce pays qui a vu naître et se développer des firmes aussi puissantes que *Unilever*, issue de l'association de deux colporteurs de beurre, *Philips* ou la *Royal*

Dutch. L'originalité des Pays-Bas tient à :
1° un départ tardif de la Révolution industrielle : 392 machines à vapeur, soit 7.193 HP, en Hollande en 1853 ; 1.448, en Belgique, soit 37.400 HP, en 1844.
2° une collaboration active de l'agriculture.
3° une croissance s'exprimant dans tous les secteurs, sauf l'industrie lourde.
4° une expansion géographique harmonieuse.

5° une grande importance du secteur tertiaire : transport, banque, import-export.
Lamentable au milieu du XIXe siècle (cfr. H.F. WESSELS, *Gouda, proeve eener stadsmonographie*, thèse, Utrecht, 1939), le niveau de vie des travailleurs s'améliore à la suite de la révolution industrielle ; deux grandes crises s'affirment en 1886 et 1929.

R.V.S.

MIEGE, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, 5 vol. à paraître, 3 vol. parus, Paris, PUF, 1962.

Monde fermé au début du XIXe siècle, replié derrière ses corsaires, à l'ombre d'une économie de subsistance accablée par l'absence de commerce, les épidémies et diverses autres misères. A partir de 1830, la fourniture de céréales aux armées françaises d'Algérie relance l'économie. Les Occidentaux de la péninsule ibérique et de la Méditerranée occidentale s'intéressent à un trafic étroitement contrôlé par le sultan : laine, grains, sucre, thé, cotonnades, peaux, cire, gommés, huile, viande, armes. Un coup redoutable fut porté par la guerre franco-marocaine de 1844. Le commerce maritime tombe jusqu'en 1863 : disettes, monopoles excessifs des occidentaux, effondrement des prix extérieurs en sont la cause. La guerre de Crimée et les achats qu'elle exige amènent une relance.

Le traité de 1856 règle le commerce avec la France et instaure une représentation consulaire officielle. D'autres puissances s'y associent. Une agression de l'Espagne se solde par le paiement d'une lourde indemnité de guerre, prix de l'évacuation de Tétouan. Le pays s'endette d'autant plus que des conditions commerciales trop favorables sont consenties à l'Espagne. Les exigences étrangères s'accroissent d'autant. La navigation à vapeur provoque la concentration des activités portuaires et leur développement : régularité, colonies européennes, services sanitaires. Le régime de protection européenne enlève au sultan le contrôle du commerce assuré par des intermédiaires juifs notamment. La population des villes

neuves s'accroît de l'apport du cru rural démographique dès avant le protectorat. En dépit des initiatives heureuses du sultan, la monnaie se déprécie, le trésor est en difficulté à cause des exemptions dont profitent les Européens. De 1873 à 1877, le Maroc connaît ses meilleures années sous Moulay Hassan, pondéré et laborieux. La population d'origine européenne croît dans les ports. L'Espagne, l'Allemagne, la France, la Belgique même convoitent les territoires du Sud. Les opérations militaires montées pour dissuader leurs initiatives, les indemnités soldées pour compenser des opérations commerciales fictives montées par les trafiquants étrangers, achèvent de ruiner le trésor. En fait le Sud-Marocain ne présente aucun intérêt économique à cette époque ; entraves à la traite, plumes d'autruches démodées, ruine du commerce caravanier. La chute des prix du blé sur le marché international, la concurrence des laines australiennes, la perte du fret sur les grands itinéraires, la sécheresse décimant le bétail amènent la catastrophe. Les usuriers spolient les terres, le commerce tombe de 70 %, la monnaie dévalue et les sorties de numéraire sont abondantes.

On peut se demander, à constater les efforts dont furent capables certains sultans, si une aide désintéressée pour les encourager n'aurait pas abouti à une européanisation plus rapide et plus complète du Maroc en épargnant les tortures et les drames d'une période de guerre qui s'ouvrira avec le XXe siècle et couvrira plus d'un demi siècle.

R.V.S.

PIPES Richard, *Social democracy and the Sint-Petersburg Labor Movement (1885-1897)*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1963.

Contrairement à l'opinion admise, il n'y a pas eu fusion entre les intellectuels sociaux-démocrates russes et le mouvement ouvrier. Celui-ci s'oppose à toute politisation. Il est d'abord sous l'influence combinée des populistes anarchistes et des sociaux-démocrates. Après 1894, une évolution s'observe dans l'action militante, les premiers usent du terrorisme, tandis que les seconds s'orientent vers la formation de cadres ouvriers. Les ouvriers penchent vers les seconds par crainte de l'activisme. Si les ouvriers non éduqués réagissent par des explosions violentes, une petite élite des grandes industries fréquentent les écoles du

dimanche et organise un embryon de syndicalisme. La grève révolutionnaire de 1896 provoque une prise de conscience et la mise en train d'un mouvement syndical efficace.

Les intellectuels sociaux démocrates constituent à part un groupe clandestin fondé par des étudiants non-russes, des Polonais notamment de l'Institut technologique. Ils essaient de diriger les cercles d'éducation ouvrière : propagande, ou de provoquer des actions de grève : agitation, préconisée par Martov. Ces initiatives sont mal vues par les dirigeants ouvriers.

Lénine arrivé à Pétrograd en 1894 a fait l'objet d'une majoration légendaire. Son rôle a été mince : dans le groupe d'Union de lutte créé par Martov, il tient la plume : il accable les populistes mais n'exerce aucune influence sur le mouvement ouvrier. Il se méfie de l'élite ouvrière où il voit une concurrence. Versant d'abord dans l'économisme selon lequel il suffit d'aider à l'évolution conditionnée par l'économie, Lénine adopte finalement la position opposée selon laquelle la politique devait être inoculée de l'extérieur par un parti socialiste organisé.

Il ne sera pas inutile de préciser ici l'origine du terme populisme (*narodnichestvo*) dont les partisans soulignent la valeur de contact avec le peuple et les adversaires l'utopisme des *narodniki* inspirés par Herzen, Lavrov, Bakounin, caractérisés par un socialisme agraire basé sur les institutions traditionnelles de la commune rurale, et dégénérant souvent en terrorisme. C'est l'échec même du mouvement vers 1880 qui répand la dénomination pour désigner ceux qui plus que la théorie préfèrent l'action et forment la société secrète *Zemlja i Volja* (Terre et liberté). Après la famine de 1891, Voroncov crée un néo-populisme en affirmant que la Russie peut passer à une société fraternelle sans passer par le biais du capitalisme. Combattu par Plekhanov, Struve et Lénine, cette tendance céda la place au néo-populisme du parti socialiste-révolutionnaire. Le populisme représente dans l'ensemble un mouvement doctrinal, idéaliste, humanitaire, anarchisant, nationaliste, passéiste, attaché au destin providentiel de la Russie. Il s'oppose à la tendance pratique, scientifique, autoritaire, opportuniste, internationaliste, progressiste dont sortiront les bolchéviques, non sans que ceux-ci n'aient emprunté aux premiers certains de leurs traits.

R.V.S.

BARAL Pierre, *Les mouvements agrariens de l'ère industrielle (jusqu'à la seconde guerre mondiale)*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 299-330, Paris, 1964.

A l'origine des mouvements agrariens (réaction du monde rural dans son ensemble), que nous distinguerons des mouvements agraires (révoltes internes), se trouve la perception des difficultés agricoles en face de l'évolution industrielle. La crise agricole de 1873-1896, marquée par la chute du prix des grains, détermina la création de nombreux organismes de défense : *Union Centrale*, en France (1886), *Bund der Landwirte*, en Prusse (1893), *Boerenbond*, en Belgique (1890), puis aux Pays-Bas (1896), *Irish Agricultural Organisation Society* (1894), *Union suisse des paysans* (1897), pour ne citer que quelques pays parmi d'autres. Aux USA, le mouvement de la *Grange*, cristallise les doléances des fermiers obérés par les puissances financières et le système d'affaires capitaliste. La *Farmers' Union* et l'*Equity*, rassemblèrent un maximum de membres après 1900. Après le boom des années de guerre, vint la chute des prix de 1920-1921 et la naissance de la *American Farm Bureau Federation*. En Europe, une nouvelle baisse débute en 1926. En France l'hectolitre de blé passe de 183 à 74 Fr de 1926 à 1935. Des partis agrariens se créent : *Chemises vertes* de Dorgères, en France ; le *Front vert*, en Allemagne. Aux USA, Steinbeck écrit ses *Raisins de la colère*.

Sur le plan international, en 1889, une *Commission internationale d'agriculture* n'aboutit qu'à des vœux pieux. Après la première guerre mondiale, se groupèrent deux *Fédérations internationales des travailleurs de la terre*, socialiste (1920) et chrétienne (1921), ainsi que l'*Internationale paysanne Rouge (Krestintern)* fondée à Moscou comme section spécialisée de la Troisième internationale. Une *Internationale verte* se constitua en 1928 à Prague, pour grouper les partis politiques paysans alors nombreux en Europe centrale et orientale, ainsi qu'en Scandinavie.

On constate que le mouvement paysan est animé par les grands propriétaires là où leur rôle politique est compromis, par le clergé là où menace la déchristianisation ou l'anticléricalisme. L'influence sur les notables est nette. Les essais d'incorporer les journaliers et les métayers aboutirent à des succès inégaux. Ces groupes sont souvent agités de soubresauts à caractère socialiste voire anarchiste, en Espagne notamment. Au catholicisme allemand Schorlemer-Ast assu-

rant : « Le grand propriétaire doit vivre en chrétien, c'est-à-dire se distinguer de ceux qui considèrent un vaste domaine comme un placement avantageux de leur capital, ou comme un moyen d'échapper aux chaleurs de l'été. Nous avons partagé les souffrances comme les joies du peuple... tous sont devant Dieu des serviteurs utiles : voilà la véritable égalité. Ce n'est que dans ce sentiment que peut se constituer la véritable hiérarchie sociale », Jaurès répliquait : « Bien loin que vous puissiez trouver dans la démocratie rurale un point d'appui contre la démocratie ouvrière, nous, nous irons puiser dans cet immense réservoir des souffrances paysannes de quoi compléter la force ouvrière en vue de la conquête du pouvoir politique et de l'expropriation économique et politique de la haute bourgeoisie capitaliste qui exploite le paysan comme l'ouvrier. »

A noter qu'en 1892, les paysans siciliens formèrent des *fasci* dont le souvenir n'était pas encore éteint, ayant rassemblé jusqu'à 300.000 adhérents, lorsque Mussolini en reprit la dénomination.

R.V.S.

BRUNSCHWIG H., *L'avènement de l'Afrique noire...*, Paris, Colin, 1963.

Le XIX^e siècle est le temps où l'Afrique Noire se prépare à participer activement à la vie internationale. Jusqu'alors le commerce des esclaves, qui avait pris un développement considérable parallèlement à celui de la canne à sucre depuis le milieu du XVI^e siècle, était la forme dominante des relations entre l'Afrique, au sud du Sahara et le Monde. « Seuls ceux d'entre (les Africains) qui furent réduits en esclavage et emmenés au loin, découvrirent le reste du Monde ». Le XVIII^e siècle connut des courants humanitaires dans sa seconde partie : religieux et populaire en Angleterre, philosophique et limité à une élite cultivée en France, le mouvement antiesclavagiste obtint des résultats légaux : affranchissements en 1772 des Noirs qui se trouvaient sur le sol anglais, abolition de la traite dans l'Empire britannique en 1807, engagement des signataires du traité de Vienne de concourir à la suppression universelle de la Traite, abolition de la traite dans l'Empire français en 1848. Mais la traduction dans les faits de ces mesures de libération ne fut ni immédiate, ni facile à réaliser.

Les Noirs émancipés en Grande-Bretagne par la décision judiciaire de 1772 étaient dépourvus de moyens de subsistance. Un

« Comité de secours au noir pauvre » pensa résoudre ce problème en fondant une colonie d'agriculteurs en Sierra Leone, afin d'y créer une société africaine chrétienne semblable à la société britannique. Ainsi les anti-esclavagistes espéraient introduire en Afrique un mode de vie exemplaire qui, attirant les Noirs vers « le christianisme, le commerce et la civilisation » tarirait le honteux trafic des hommes. Le premier groupe fut débarqué en 1787. Cette date marque « la révolution qui introduisit l'Afrique noire dans le monde ». Mais les idées étaient en avance sur les possibilités économiques : la main d'œuvre noire était indispensable aux plantations de canne à sucre du Nouveau Monde, particulièrement à un moment où le prix du sucre baissait, la demande pour cette denrée augmentait d'autre part, les tribus courtières, intermédiaires fournissant les esclaves de l'intérieur aux marchands, n'avaient pas d'autre produit d'échange pour obtenir les biens européens auxquels elles avaient pris goût. Sous cette double pression, le commerce des esclaves, devenu contrebande, ne diminue pas, s'accroît même en dépit de la police des mers assurée

par des bateaux de commerce anglais, français et américains. Vers 1840, la traite est plus prospère qu'à la fin du XVIII^e siècle.

La culture de la betterave à sucre en Europe (1789), la découverte des propriétés de l'huile de palme (stéarine, 1823) et du caoutchouc vulcanisé (1843) contribuèrent à ralentir le trafic des esclaves en fournissant aux Noirs une autre monnaie d'échange. La découverte de la quinine (1829), les progrès des moyens de transport (paquebot à hélice, 1837), accentuent les tendances, le trafic honteux se ralentit. De 1840 à 1880, des relations s'établissent sur un pied d'égalité, les Etats étant peu soucieux d'assumer des responsabilités politiques coûteuses.

Tout change à partir de 1880, pour l'Angleterre, la France, l'Allemagne commence la colonisation impérialiste. Léopold II, Brazza, Peters ouvrirent l'Afrique à l'expansion européenne. Elle devint une des soupapes de sûreté du système de la paix armée, en offrant aux idéologies nationalistes qui s'étaient emparées des peuples blancs, un champ moins dangereux que l'Europe aux frontières durcies.

R.V.S.

INSTRUCTIONS POUR LES COLLABORATEURS DES CAHIERS DE CLIO

CONSEILS POUR LA REDACTION DES MANUSCRITS

1. TOUS LES MANUSCRITS SERONT DACTYLOGRAPHIES.
2. Les textes à imprimer en *italique* seront soulignés d'un trait continu, tant pour les minuscules que pour les capitales.
3. Les textes en CAPITALES courantes seront soulignés de deux traits continus, les GRANDES CAPITALES seront soulignées trois fois. Ces caractères seront obligatoirement utilisés pour les titres et les sous-titres.
4. Toute mention manuscrite sera considérée comme exclue de la composition à condition qu'elle soit enfermée dans un ovale fermé.
5. Pour les leçons-types, le sujet de la leçon tiendra lieu de titre. Le niveau d'enseignement auquel la leçon est destinée figurera ensuite. Le nom de l'auteur sera écrit à la fin de la préparation, suivi de la mention de l'établissement auquel il est attaché et du groupe de travail dont il fait partie. Le prénom précédera le nom.
6. Les références bibliographiques et les appels de notes seront rédigés selon les modèles suivants :
MORAZE Charles, *Les bourgeois conquérants*, p. 101, coll. « Destin du Monde », Paris, A. Colin, 1957.
CHAUNU Pierre, *La population de l'Amérique indienne (nouvelles recherches)*, dans *Revue historique*, t. 232, p. 111, Paris, P.U.F., 1964.
Toute référence sera aussi complète que possible afin de faciliter l'identification par le lecteur de l'ouvrage mentionné : le nom de l'auteur sera écrit en petites capitales, le titre de la publication en italique, le reste (y compris le prénom) en romains bas de casse ; tous ces éléments seront séparés par des virgules, en un texte suivi, sans interruption ni changement de ligne pour une même référence bibliographique. Les références relatives à une même note formeront un seul alinéa.
7. Toute instruction complémentaire sera prise dans l'ouvrage suivant :
HALKIN Léon E., *La technique de l'Edition, Conseils aux auteurs pour la préparation de leur copie et la correction des épreuves*, 6^e éd. revue et augmentée, Bruxelles, Le livre d'enseignement, 14, rue des Comédiens, 1960.
8. Toute citation de texte sera transcrite en *italique*. Les textes documentaires accompagnant les leçons types seront munis d'une notice d'identification et pourvus d'une référence complète aux ouvrages dont ils sont extraits.
9. Les références des sources iconographiques seront citées avec précision.

LISEZ „CLIO XXe, NOUVELLES DU PASSE”

VOTRE JOURNAL D'HISTOIRE, CELUI DE VOS ELEVES

Voici les thèmes de nos prochains numéros...

- n° 20 La notion du temps
- 21 1964 : il y a cent ans naissait l'Internationale
- 22 La condition féminine
- 23 Travail et travailleurs
- 24 Races et racismes
- 25 L'homme et les transports
- 26 Les élections
- 27 De l'atelier à l'usine
- 28 L'Islam

**Si vous employez, d'une façon continue ou discontinue, „CLIO XXe” en classe, faites-nous part de votre expérience et de vos suggestions !
Merci d'avance !!**

Nous vous rappelons nos conditions de vente :

10 frs le numéro

95 frs l'abonnement couvrant 10 exemplaires

ESSEO 20, rue des Comédiens, Bruxelles 1
Tel. 18.00.31 ou 17.33.39
C.C.P. 416.47

